BULLETIN

DE LA

Société d'Histoire Vaudoise

N° 25

25

ANNÉE 1908

TORRE PELLICE — IMPRIMERIE ALPINE
Auguste Coïsson.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/bollettino-della-societa-di-studi-valdesi_1908_25

LES ORIGINES
de la COLONIE VAUDOISE DE L'URUGUAY

NOTES HISTORIQUES
écrites il y a 50 ans

par **Jean François Gay,** pasteur à Villar Pellice.

Puisque nos frères Vaudois de l'Amérique du Sud célèbrent cette année le cinquantenaire de la fondation de Colonia Valdense, leur première Colonie, il nous a semblé à propos de nous unir à leur fête et d'y contribuer en quelque mesure, en publiant ces notes historiques recueillies il y a 50 ans sur les origines de cette Colonie, par un pasteur des Vallées qui prit un intérêt tout particulier aux commencements de l'émigration des Vaudois dans l'Amérique du Sud, par le fait que les premiers émigrants appartenaient tous à sa paroisse, et que même dans les deux départs qui suivirent, ses paroissiens se trouvèrent encore en majorité, si bien que sur les 225 colons Vaudois fondateurs de la Colonie du Rosario, 75, c'est à dire un tiers, provenaient de sa paroisse.

Nous voulons parler de Jean François Gay *recteur de l'Ecole Latine du Pomaret de 1845 à 1854 et ensuite pasteur de Villar Pellice de 1854 jusqu'à sa mort en 1867.*

Un des premiers souvenirs de notre enfance nous rappelle les onze premiers émigrants Vaudois agenouillés en prière avec leur pasteur à la Cure du Villar, à la veille de leur départ en Novembre 1856, et l'active correspondance qui dès l'année suivante commença entre les émigrés et leur pasteur et dura jusqu'à la mort de celui-ci.

L'on comprendra qu'il ait pris la peine de transcrire un résumé des discours de M.r Pendleton, quand celui-ci vint raconter aux Vallées la fondation de la Colonie du Rosario; ce qui nous permet de donner ici le récit de cette fondation fait par celui-là même qui fut le principal auteur de cet acte mémorable, et des extraits des lettres des tout premiers émigrés, et la lettre même du pasteur qui vit partir de Gênes la seconde escouade de colons.

Tous ces documents contiennent nombre d'intéressants détails inédits qui nous font connaître les origines de notre Colonie Uruguayenne avec beaucoup plus d'ampleur que n'a pu leur donner le prof. Tourn dans les 5 pages qu'il y consacre dans sa belle Monographie « I Valdesi in America ».

Les enfants des fondateurs de la Colonie liront, sans doute, avec un palpitant intérêt les souvenirs de l'exode de leurs pères, écrits au moment même par leur pasteur bien aimé et publiés maintenant (pour le jubilé de leur Colonie) par son fils qui leur est également affectionné.

TEOFILO GAY.

* * *

En 1855 et 1856 la misère croissante fit que l'on s'occupa beaucoup aux Vallées d'un projet d'émigration. Des propositions furent faites pour émigrer à Sétif (Algérie) et dans la République Argentine. On chargea la Table de prendre des informations sur la Sardaigne, l'Algérie, les Etats-Unis, la République Argentine, et l'Australie. Le résultat de ces informations fut que le gouvernement de la République Argentine (ou du Rio de la Plata) était le seul qui offrît d'assez grandes facilités aux familles tout-à-fait pauvres. Cependant ce projet ne réussit pas, quoique un accord dans les formes eût déjà été stipulé. Le moment du départ avait été beaucoup retardé. Des personnes avaient une défiance toujours croissante. Ceux qui avaient vendu leurs terres et déposé une somme préférèrent la retirer et subir les conséquences désavantageuses de cette vente.

I.

Les premiers émigrés (Novembre 1856).

J[n] Pierre Planchon qui se trouvait à Montévideo depuis des années, écrivait de temps en temps à ses frères de Villar Pellice, pour les presser d'aller le trouver, les moyens d'existence étant beaucoup plus faciles à Montévideo que dans nos Vallées. Trois des familles qui voulaient émigrer se décidèrent et partirent au mois de Novembre 1856 sur la Barca *Enrica*, Capitano *Antonio Badaracco*. — Ces émigrants, tous de Villar Pellice, étaient Joseph Planchon frère de celui qui était établi à Montévideo, sa femme et trois enfans ; Jean Pierre Baridon et sa compagne, épousée peu de jours avant ; Pierre Gonnet, sa femme, sa sœur, une servante muette. Total onze personnes.

Le voyage fut assez heureux ; la traversée de Gènes à Montévideo ne dura que 53 jours y compris sept jours de relâche aux Canaries. Leur compatriote vint les trouver sur leur vaisseau, quand celui-ci eut touché le port. Ils trouvèrent immédiatement de l'occupation. Ils auraient pu se fixer avec avantage dans la capitale de la République de l'Uruguay, mais ils préférèrent accepter des propositions très-avantageuses de travailler des terres d'autrui, à une certaine distance de la ville, afin d'être plus libres qu'au milieu d'une ville catholique, pour sanctifier le Dimanche et avoir leurs réunions d'édification. Joseph Planchon devint père d'une fille le 8 Mars. Environ six mois après leur arrivée, deux d'entr'eux étaient de-

venus propriétaires ; Joseph Planchon s'était fixé avec son frère Jean Pierre à 8 lieues de Montévideo, et Baridon et Gonnet à la Florida à 25 lieues de Montévideo.

Voici quelques extraits des premières lettres de ces premiers colons.

Extraits des lettres de Baridon, du 5 Avril 1857.

Adresse : *J^n P^re Baridon, à la Florida par Montevideo.*

J'ai acheté des terres pour tenir 50 vaches, 3 à 4 bœufs, 6 à 8 cochons, 200 volailles, 15 à 20 chevaux, et des brebis. Dans ce pays au lieu de porter à dos d'hommes tout ce que l'on fait, l'on va toujours à cheval. On va prendre de l'eau avec un traîneau sur lequel est un baril, le cheval tire le traîneau en portant le cavalier. On va prendre du bois, on fait un gros fardeau et le cheval le tire ; mais il ne tire rien sans qu'on soit à cheval. On va se promener, on ne fait pas cent pas sans être à cheval.

Nous connaissons la langue et les monnaies, (dans 3 mois, environ).

— Ici on ne connait pas la justice des tribunaux ; on ne sait pas ce que c'est que de se faire citer devant le juge.

— Nous ne changerions pas notre fortune avec le meilleur particulier du Villar.

— Une cascine de 36 quadres (80 journées environ) est vendue par le gouvernement pour 125 fr. écritures comprises ; il en vend une à chaque mâle.

Celui qui en arrivant ici aurait encore 260 fr. est riche. Pour le voyage de tous les 2, je n'ai dépensé que 550 fr. avec le bagage. — Quand même vous mourriez, votre famille ne serait pas à plaindre comme elle le serait en Piémont. En arrivant nous avons *glané dans un mois du blé pour toute l'année.*

Il y a ici des saules gros comme nos châtaigners, pour faire des planches, et des oignons gros comme la tête. On sème de Juillet à la fin de Septembre et on moissonne à la moitié de Décembre.

Il suffit de travailler 2 jours par semaine la terre. On fait faire tout le travail de campagne par des chevaux et des bœufs. Un bon cheval me coûte 6 patacons (31 francs). On va à cheval après la charrette. Un enfant de 6 ou 7 ans suffit pour garder des milliers de bœufs, chevaux et brebis ensemble. Il y a ici beaucoup de cerfs, autruches, perdrix, sangliers, excellents à manger.

Pays très salubre. On ne connait aucune maladie que celle de la mort.

Les voisins vous invitent à faire la connaissance de leurs familles, vous reçoivent avec hospitalité, courent vous aider à vous bâtir une maison, vous donnent en les quittant ou maïs ou pommes de terre, ou ha-

ricots ou melons pour apporter chez vous, et vous sollicitent de les aller voir souvent. Un cheval coûte de 20 à 30 fr.; la selle et la bride de 120 à 300 fr. Une brebis coûte 10 fr.; une vache avec le veau 80 fr., un bœuf 125 fr.

Extrait de 2 Lettres de Joseph Planchon du 2 et du 4 Juin 1857.

Adresse : *à Montevideo poste restante.*

Nous sommes à la campagne, mon frère J^n^ P^re^ est avec nous (à 8 lieues de Montévideo). Nous avons récolté 40 sacs de maïs, nous sommes en train de semer le blé. Nous avons des bœufs, des taureaux, des vaches, des cochons et un troupeau de volailles. Gonnet et Baridon sont allés s'acheter des terres à 22 lieues de Montévideo. Il ne faut pas croire qu'il faille rompre le terrain avec des piques ou déraciner des arbres, il faut seulement mettre la main à la charrue. Que les familles qui viennent se portent tout leur linge parce qu'il n'y a pas encore de tisserand, des semences de toute espèce, de grosses faucilles pour couper le blé. Cette année le blé a produit dans ces parages 30 à 35 pour un.

II.

Deuxième départ (Juin 1857).

Au mois de Juin 1857 les excellentes nouvelles reçues engagèrent d'autres familles au départ. 73 personnes de diverses paroisses, dont 20 étaient du Villar, partirent de Gênes.

Voici un récit circonstancié de ce deuxième départ, fait par un pasteur Vaudois qui y assista.

Lettre de J. D. Charbonnier, évangéliste à Gênes, à Jean François Gay, pasteur à Villar Pellice.

Gênes le 15 Juillet 1857.

Cher frère,

Les émigrants de la paroisse du Villar, se rendant à Montevideo, se composant des 3 familles Bertin, Vigne, Bertinat et des deux individus isolés Paul Davyt et J. D^el^ Gonnet m'ont tous chargé lors de leur départ de Gênes, de vous écrire pour vous donner leurs nouvelles afin que vous eussiez la bonté de les communiquer à leurs parents. Leur voyage jusqu'à Gênes a été heureux. Leur séjour de plus de deux semaines dans

cette ville a été marqué par un avertissement bien solennel que Dieu a voulu leur donner avant leur départ. Le 24 Juin dernier, à 6 h. du matin, je me réunis sur piazza Banchi avec la plupart des émigrants des deux Vallées, mais surtout ceux du Villar, de La Tour et de Rora, pour accomplir un douloureux devoir, celui d'accompagner au champ du repos le corps inanimé de la fille cadette d'Elisée Bertinat agée d'un an et 7 mois, charmante enfant affectueuse et caressante et démontrant des dispositions au dessus de son âge. Elle ne fut maladè qu'un seul jour.

Le Vendredi 26 Juin on vint enfin m'avertir qu'ils allaient mettre à la voile dans une heure ou deux. Je me rendis immédiatement à bord du bâtiment où je trouvai tous nos gens contents de partir et ne pouvant assez me dire combien ils avaient à se louer de tous les soins et bons offices qu'ils avaient reçus de M^r^ et M^me^ Modena patrons du navire sur lequel ils s'embarquaient. Ce fut aussi, m'assurèrent-ils, une douce satisfaction pour eux de voir encore et d'entendre au millieu d'eux un de leurs pasteurs au moment de s'éloigner pour toujours de la terre de la patrie. Je les réunis à l'entrepont et leur lus le Ps. 107 et quelque versets de l'épitre de S.t Jacques, leur adressant quelques paroles analogues à la circonstance ; puis je fis la prière.

La plupart versaient d'abondantes larmes. Ceux du Villar m'ont chargé de vous dire en particulier qu'ils partaient avec des sentiments de paix et de bienveillance pour tous leurs frères de la paroisse ; que s'ils avaient pu offenser quelqu'un ou en avoir été offensés, pour ce qui les regardait, tout était oublié, et qu'ils désiraient qu'il en fût de même pour ceux qui auraient quelque sujet de plainte à leur égard.

La mère Bertin vous recommande encore spécialement son fils ; elle pleurait beaucoup à l'idée de l'avoir laissé en arrière. Sa pauvre fille de 24 ans se réjouissait comme un enfant de 3 ans de la pensée de voyager. M^r^ et surtout M^me^ Modena, me répétaient bien souvent que jamais ils n'avaient embarqué d'aussi braves gens que notre troupe de Vaudois ; elle avait, disait-elle, rencontré rarement des personnes qui témoignassent autant de reconnaissance qu'eux. Vigne et Bertinat du Villar et leurs épouses, en particulier, ont gagné son estime ; aussi s'est-elle offerte pour être la marraine de l'enfant auquel Jeanne Bertinat doit donner le jour pendant la traversée.

Comme on tardait de partir, la police n'ayant pas encore fait la visite du bâtiment, je profitai du temps pour prendre les noms et l'âge de tous nos émigrants.

Ils étaient au nombre de 73, tous compris. Savoir, du Villar : famille Bertin 5 individus, famille Vigne 7, Bertinat 6, plus 2 individus isolés, total 20 personnes. De La Tour : famille Roland 10 personnes.

De Rora : famille Tourn 2 personnes et 3 individus isolés, total 5 perpersonnes. Prarustin : famille Soulier 3 personnes. S.t Germain : famille Durand 5 personnes, famille Bleinat 8 personnes, plus 2 individus isolés, total 15 personnes. Pramol : famille Guigou 10 personnes, plus un individu isolé, total 11 personnes. Envers Pinache : un seul individu. Pomaret : famille Rostan 6 personnes. Total général 73 personnes.

Ce fut à 7 h. du soir seulement qu'on leva l'ancre et que le navire sortit du port. Je les accompagnai avec M^r^ et M^me^ Modena pendant une heure au moins. Plusieurs femmes et enfants prirent aussitôt le mal de mer, entr'autres la femme de Vigne.

Outre les notres, il y avait une 50^ne^ d'autres passagers de diverses nations, surtout lombards. Plusieurs de nos jeunes gens se mirent à chanter tandis que la pauvre femme Bertinat pleurait à chaudes larmes de s'éloigner du sol où reposent les restes de son enfant.

Le carabinier Roland de la Tour pleurait comme un enfant à l'idée de ne plus revoir la patrie et surtout le lieu natal.

Enfin le moment arriva de me congédier, je donnai encore une dernière étreinte de main à tous ceux que je pus approcher. Je fus touché de voir M^r^ et M^me^ Modena, deux bons vieux Israélites, embrasser tous nos gens avant de les quitter.

Nous descendîmes dans la barquette qui nous accompagnait, et en nous éloignant, de chaleureux adieux se répétèrent ; puis la voix ne parvenant plus des uns aux autres, on eut recours aux chapeaux. Peu à peu nous nous perdîmes de vue dans les crépuscules du soir. Le temps était magnifique et annonçait un heureux voyage.

Le Bon Dieu soit leur guide et leur garde !

Votre bien dévoué frère en notre Seigneur
J. D. Charbonnier, Pasteur.

Au mois de Novembre on reçut d'excellentes nouvelles des colons partis au mois de Juin. Tous avaient fait une heureuse traversée, et avaient d'abord trouvé du travail et du pain. Quelques-uns d'entr'eux s'étaient engagés à se rendre dans la République Argentine, Province de Corrientes ; on reçut aussi d'eux la bonne nouvelle que le Gouvernement de cette République faisait même plus qu'il n'avait promis. Mais la grande majorité des colons ne s'étaient engagés avec aucune société, avaient fait eux mêmes les frais de leur voyage de manière à être libres de se fixer où bon leur semblerait. Ils s'arrêtèrent dans la République de l'Uruguay. La colonie de Corrientes n'a pas pu réussir surtout à cause du climat trop chaud.

III.

Troisième départ (Décembre 1857).

Au commencement de Décembre 1857, partirent de Gênes plusieurs familles vaudoises de différentes paroisses, au nombre de 140 personnes, dont 45 étaient de Villar Pellice. Ce fut le 3me départ dans l'espace d'une année et quelques jours. — Voyez la Buona Novella, les deux premiers Nos de 1858.

Au mois de Février 1858, arriva au Villar un père de famille de ceux qui étaient partis au mois de Juin 1857. Il venait chercher sa femme et ses enfans. C'était Paul Davit des Bonets, au quartier de Subiasc.

A la fin de Mars 1858 excellentes nouvelles des colons partis au mois de Décembre. Ils avaient fait tous un heureux voyage en 53 jours.

Au mois d'Avril et de Mai de tristes nouvelles persuadèrent à un nombre toujours plus considérable de personnes qui se disposaient au départ pour cet automne, de rester. On exagéra encore en racontant. Les sauvages auraient attaqué quelques-uns de nos gens, tué un ou plusieurs hommes, emmené prisonnière une femme. Les prêtres auraient forcé à laisser baptiser les enfans par eux, etc. etc.

Le fait essentiel qui avait découragé quelques-uns c'est que les derniers partis arrivèrent pendant une sécheresse qui dura au moins six mois. — Une de ces lettres lue au Synode au mois de Mai, produisit beaucoup de sensation. Le Synode ému chargea la Table d'aviser aux moyens de secourir ces familles en les retirant de là. On pensa à les envoyer en Canada.

Mais le 9 Août arrivèrent plusieurs lettres plus rassurantes, entre autres une datée de la Florida du 30 Mai 1858, qui commence ainsi :

« Messieurs et très-honorés frères en Jésus Christ notre Seigneur.

« Nous sommes aujourd'hui pour vous rappeler nos amours et pour « vous signaler nos nouvelles et nos circonstances ; grâce à Dieu pour « le moment nous sommes très-bien tant pour le temporel comme le « spirituel... » Voici un résumé des détails les plus frappants que cette lettre donne :

Beaucoup de terrains à vendre depuis la Florida au Rio Negro. Il y a 25 lieues de Montevideo à la Florida et aussi 25 lieues de la Florida au Rio Negro à l'endroit le plus rapproché. Près du Rio Negro, beaucoup de bois le long des rivières et ruisseaux. Le reste n'est qu'une prairie immense labourable excepté où se trouvent quelques pierres. Pas de montagnes excepté *le Serro largo* (colline longue) à la frontière du Brésil, et là dans les bois, l'on dit que l'on voit quelquefois des tigres et des lions. Nos Vaudois n'ont encore vu dans ces bois que des oiseaux,

des lézards gros comme des chats, timides, bons à manger et des sangliers ou cochons sauvages, excellents à manger. Le père Bertinat est décédé le 17 Mai de sa maladie ancienne. Ils l'ont enterré dans son jardin. L'autorité leur a dit qu'ils pouvaient l'enterrer où ils voulaient. Le prêtre voisin aurait désiré le baptiser et l'ensevelir dans son cimetière moyennant 12 piastres pour la sépulture. Une femme Négrin a pris mal aux yeux et est devenue aveugle ; peut-être guérira-t-elle partiellement. Tous les autres sont bien. Le papa Salamonet (de Villar Pellice) est très heureux, il n'a jamais manqué un Dimanche de se rendre au service religieux (il a plus de 80 ans). Il y a eu *5 naissances*.

Le Pasteur anglais de Montevideo, Mr Pendleton, nous a obtenu une autorisation par écrit, du gouvernement, de célébrer notre culte. Maintenant il s'occupe de nous procurer un temple et un cimetière. Il a reçu à la communion chaque convoi à son arrivée. Il nous a donné des livres presque à tous.

Depuis 1833 il n'y avait plus eu une si forte sécheresse. Nos gens s'affligent en disant : Nous sommes éparpillés, sans pasteur ni régent. Un père de famille disait en pleurant : Je dois rendre compte à Dieu de l'âme de mes enfants. Baridon l'exhorta à se confier en Dieu qui enverrait bientôt pasteur et régent.

Les signataires de la lettre adressée à l'Union de Villar Pellice, sont : Jean Pierre Baridon, Jean Costabel, Jean Daniel Bertin, David Roland, Paul Gardiol.

Une copie de la permission d'exercer leur culte, avec promesse de les protéger, a été envoyée au Modérateur de l'Eglise vaudoise. Le Ministre de l'intérieur qui l'a signée, rend ce témoignage, que d'après les informations qu'il a prises, nos *gens sont simples, laborieux et par conséquent pacifiques*. Une lettre adressée au Modérateur, datée de la fin de Juin, et parvenue le 9 Août : annonce que malgré cette permission, le prêtre jésuite de la Florida, Majestas, a beaucoup prêché pour fanatiser la population et faire chasser nos gens. Le bruit se répandit même qu'on se proposait de massacrer les hommes et de laisser vivre les femmes et les enfants. Cette lettre signée par une douzaine de personnes, entre autres par J. P. Baridon, Paul Gardiol, etc. prie le Modérateur comme un père de tacher de fournir les moyens à nos colons de se retirer ailleurs sous le gouvernement anglais, ou de se réunir pour pouvoir se secourir mutuellement.

Le Pasteur Pendleton leur procura alors d'autres terres au *Rosario Oriental*, par le moyen d'une *Société*, à des conditions avantageuses, comme il le raconta lui-même aux Vallées, l'année suivante dans les discours qui suivent.

IV.

Fondation de la Colonie du Rosario (31 Juillet 1858)

racontée par le Rev. PENDLETON *(chapelain de la légation Britannique à Montevideo).*

1. Résumé de son discours prononcé au temple de La Tour le Dimanche 15 Mai 1859, à 4 h. (Notes prises pendant le discours).

D'abord il nous est arrivé trois familles Vaudoises en Janvier 1857. En Août 1857 arrive un vaisseau avec une multitude de Vaudois, à Montevideo, précisément quand la fièvre jaune y sévissait au point que 2 milles personnes moururent dans trois mois. Je me trouvais entre des morts et des mourants. Je ne pus guère m'occuper des Vaudois, sinon pour les faire promptement sortir de la ville. Les devoirs de mon ministère étaient multipliés. Dans les premiers jours de Janvier 1858 arrive un autre vaisseau avec plus d'une centaine de Vaudois, précisément quand venait d'éclater une guerre civile si acharnée que depuis le 1r Janvier jusqu'au 31, tous les jours les rues de la ville et la campagne ruisselaient de sang. Je retins les Vaudois 3 semaines à Montévidéo, il n'était pas prudent d'en sortir dans de telles circonstances. Ils durent y faire des dettes, que quelques-uns de mes amis et moi nous payâmes après leur départ. J'avais expédié un messager pour avertir Baridon.

Pendant deux ou trois mois je n'entendis plus parler d'eux. Le Mercredi de la Semaine Sainte, Baridon arrive chez moi les larmes aux yeux pour me dire que la police leur avait interdit leurs réunions, comme contraires à la Constitution qui (reconnaissant la liberté de culte) veut qu'une réunion religieuse soit présidée par un Ministre de la religion. Baridon avait comparu devant la Préfecture de la Florida. En homme prudent il dit que le moment n'était pas favorable pour examiner cette affaire, vu que la Semaine Sainte allait commencer, pendant laquelle tous les Offices sont fermés, qu'il serait convenable d'attendre au Mardi suivant. On le lui accorda aisément. Il profita de ce délai pour venir s'adresser à moi, et me raconter les persécutions dont ils étaient les objets. Il fallut attendre au Samedi à midi ; alors seulement les offices se rouvraient. J'allai chez le Ministre de l'Intérieur Don Carroras. Je lui dis que les réunions des Vaudois n'avaient aucun caractère politique, mais étaient pour instruire leurs enfants, et s'édifier. Le Ministre de l'Intérieur manifesta de l'étonnement au sujet de ces persécutions. Il se mit ensuite, sur la demande que je lui en fis, à écrire à la Police de la Florida l'or-

dre de laisser en paix les Vaudois. Baridon parut, le jour fixé, à la Préfecture de la Florida. Le chef de police le traita amicalement, reconnaissant qu'ils étaient d'honnêtes gens. — Un peu plus tard, nouveaux bruits funestes. Un jésuite de la Florida voulait faire couper la gorge aux hommes et faire rebaptiser les femmes et les enfants. Je suis honoré même par les prêtres, j'ai de l'influence, mais une trahison était à craindre de la part des Espagnols de la Florida. Le chef de la persécution n'aurait pas eu pitié. C'était l'hiver (l'été en Europe, quelque temps après Pâques), je montai à cheval avec 3 amis italiens, officiers revenus de la guerre de Crimée, pour aller faire visite aux Vaudois. Montévidéo a 25 mille habitants, dont 8 mille sont italiens, surtout Gênois. *Nous partîmes tous 4 bien armés et résolus* pour voir le fond de cette histoire. Il nous fallut 3 jours pour franchir les 20 lieues qui séparent Montévidéo de la Florida. Arrivés à la Florida un Samedi soir très tard, il fallait beaucoup de précautions pour ne pas se faire connaître ami des Vaudois, ce qui aurait fait manquer le but du voyage.

Des Vaudois étaient dans la ville, d'autres à 1 lieue, d'autres à 2, Baridon à 3. Nous demandâmes s'il n'y avait pas des étrangers dans le voisinage. Nous acquîmes la certitude que les Vaudois étaient très-bien vus des natifs, des campagnards, mais pas bien vus de . . . vous savez de qui je veux parler. Nous demandons s'il n'y avait pas quelque étranger dans la ville. On nous indiqua un italien, meûnier, catholique qui avait été mis en prison, comme ami des Vaudois.

Nous allons au moulin, il nous fait signe de nous taire. Il nous mène à l'écart pour nous dire qu'il y avait dans la ville le vieux tailleur Marauda, son fils et Tourn. Une heure après nous sortons. Je vais seul sur la place me promener dans mon costume d'espagnol, presque de vagabond. Je n'osais pas demander où il demeurait. Enfin j'aperçois Marauda assis sur une table et travaillant avec son fils. Ils ne me reconnaissaient pas à cause de mon costume. Je souris. Alors il me reconnait. Je lui fais signe de ne pas exprimer sa joie. Il m'ouvre, et me reçoit les larmes aux yeux, avec les plus vives démonstrations de joie. Il me faut, lui dis-je, deux de vos compatriotes pour aller ce soir porter une lettre à Baridon. Mais silence sur tout. Le vieux Marauda ne dormait pas de frayeur d'être assassiné. Prends courage, lui dis-je, tu ne mourras pas. Je me suis promené deux heures dans la chambre, craignant que la police vînt me prendre. Elle aurait peut-être pu me tenir une heure en prison, à supposer qu'elle eût osé me saisir. Baridon arrive très-joyeux, avec d'autres, me priant de tâcher de leur trouver une autre place. Je dis à Baridon de renvoyer les Vaudois qui arrivaient toujours plus nombreux, leur promettant d'aller les voir chez eux. Nous

partîmes de la Florida à 2 ou 3 heures de l'après-midi, le Dimanche : Une chambre était prête chez un Vaudois, la Bible ouverte sur la table, pour un service religieux. Mais je ne pus pas leur faire une méditation. Les moments sont précieux, leur dis-je, nous allons faire une prière ensemble pour que le Seigneur nous protège. A peine est-elle finie que un mauvais sujet arrive et entre sans façon selon l'usage de beaucoup dans ce pays. Il se montre étonné de voir des hommes, des femmes, des enfants tous bien vêtus excepté moi. Il ignorait tout. Retenez cet homme en vous entretenant avec lui, leur dis-je à part, jusqu'à ce que je sois un peu loin. C'est ce qu'ils firent. Nous arrivâmes le soir chez Baridon, à 8 heures. Nous trouvâmes de l'aisance, des maisons très-bien bâties. Par leur industrie, leur conduite honnête, les Vaudois ont fait grande sensation dans les environs. Leurs maisons sont des modèles. Rien de semblable autour d'eux. *Ils observent exactement le Dimanche*, n'ont pas dégénéré. Le soir il était convenu qu'il y aurait un service et deux enfants à baptiser.

Baridon fait le pasteur et le régent. Je lui ai demandé qu'il fît le service comme il se fait aux Vallées, ensuite j'ai baptisé leurs enfants. Puis conversation avec eux sur plusieurs sujets. Ils étaient 45 familles, dont 15 dans l'aisance et 30 dans la misère. Les Vaudois sont des ouvriers très-habiles dans l'Amérique du Sud. Ils peuvent gagner dans l'Uruguay 8 à 10 fr. par jour, outre une bonne nourriture. Mais s'ils se séparent pour cela, je ne réponds pas de leurs âmes. Les 30 familles préféraient faire maigre chère, vivre avec de l'eau et de la farine (polenta) que se séparer pour gagner beaucoup. Je dis à Baridon : Nous partons demain au point du jour pour voir les fermes des environs. J'ai demandé s'il y avait des fermes à vendre dans les environs, pour qu'ils pussent être toujours réunis, à quoi je travaillais toujours. Il n'y en avait pas assez et le prix était plus élevé qu'à l'arrivée des Vaudois.

À une heure de la maison de Baridon il fallait traverser une rivière, avec des buissons et des arbres partout sur ses bords. Nous trouvons une nacelle d'écorce d'arbre, une espèce de panier. Nous passâmes un ou 2 à la fois, tous les 4. Puis nous appelâmes nos chevaux restés de l'autre côté. Ces animaux très-intelligents descendent à l'eau, mais le courant très fort en fait écarter deux, le mien et celui d'un vaudois. Il nous fallut attendre 5 heures avant de les retrouver. Il n'y avait de maison qu'à 11 où 12 lieues plus loin. Nous avions traversé à 9 heures du matin, nous ne repartimes qu'à 2 1|2 heures, sans avoir rien mangé. Nous avions 12 lieues à faire. Nous trouvâmes une cabane à une grande distance du grand chemin, nous nous y couchâmes par terre. Les Vaudois ont beaucoup souffert, la persécution, la faim, la soif, les pluies,

etc. dans l'Uruguay. Quand je fus de retour à Montévidéo, je pensai à les placer. On attendait des Suédois et des Bernois qui devaient aller fonder une colonie au Rosario. La terre appartenait à un de mes amis intimes, ministre des finances. J'allai chez lui. Je lui dis : Vos Suédois probablement ne viendront pas de longtemps, j'ai des amis persécutés par un prêtre jésuite, appelé Majesté. Si vous voulez faire un arrangement avec les Vaudois, les placer au Rosario, vous ne vous en repentirez pas. Mais ils n'ont pas d'argent. Les Suédois et les Bernois devaient apporter de fortes sommes d'argent. Les Espagnols sont de très braves gens après tout. La persécution était suscitée par des vauriens fanatisés. Cet espagnol, possesseur des terres au Rosario, est un exellent et digne homme. Il me dit : Venez dans 2 ou 3 jours, je dois consulter mes associés. Ceux-ci consentirent puisque les Suédois n'étaient pas arrivés à temps. Monsieur Garcia, le maître du terrain, me dit : Il faut avant de rien décider aller voir les terres. J'envoyai un message à Baridon pour qu'il vînt avec une députation. Il arrive avec Long et 2 autres. Nous partons au nombre de cinq, sans guide que les Vaudois.

Malheureusement vos Vaudois ne sont pas bons cavaliers. Il aurait fallu faire 12 lieues dans 4 heures, mais nous avons mis 12 heures et dû changer de chevaux. Heureusement nous rencontrâmes une troupe de chevaux. Nous priâmes ceux qui les menaient de changer nos chevaux pour arriver à S.te Lucie. Nous y arrivâmes au milieu de la nuit au lieu d'arriver à 5 h. du soir, malgré les chevaux frais que nous avions. Le lendemain nous arrivons à un autre lieu ; le 3.e jour, plus loin, où je les laisse, leur recommandant d'attendre M.r Garcia. Je devais aller plusieurs lieues plus loin ; je leur recommandai d'attendre mon retour.

Quand je repassai, ils étaient partis, mais très contents du terrain. Ils ont tous signé le contrat au nombre de 45 chefs de famille.

Je ne suis pas venu vous exciter à l'émigration. Les 250 Vaudois de l'Uruguay ont en général beaucoup souffert. J'ai quitté Montévideo exprès pour venir aux Vallées consulter le Synode, et trouver un homme dévoué qui aille prendre soin de ce troupeau éloigné, le soin de 45 familles, qui sont fatiguées d'attendre un pasteur depuis 2 1|2 ans. Je leur avait promis, s. p. à D., d'aller demander pour eux un pasteur et un régent. Ils ont le culte chaque Dimanche, et l'école du Dimanche.

Mais les larmes me venaient aux yeux cette après-midi quand j'entendais les petits enfants de votre école du Dimanche chanter des hymnes. Je pensais à vos frères. Ils chantent aussi, mais avec tristesse ; en suspendant comme les Israélites leurs harpes aux saules du rivage. Vous recevez leurs lettres, ils ne reçoivent pas les vôtres ; c'est que la poste est mal organisée. Apportez-moi tous vos lettres cette semaine.

Elles parviendront sûrement à leurs adresses par le moyen du Consul anglais de Montévideo. Je veux travailler pour eux, jusqu'à ce qu'ils soient au Rosario, comme dans les Vallées. C'est Dieu qui a conduit là les 3 premières familles, pour que les Vaudois évangélisent dans l'Uruguay.

Chaque famille a reçu au Rosario 80 journaux de terrain. Monsieur Garcia céde 40 journaux pour bâtir un temple, une école, des maisons pour le pasteur et le régent, pour y faire un cimetière, et servir de campagne au pasteur et au régent pour la cultiver et y tenir du bétail. Le terrain de la Colonie touche au Rosario, rivière grosse plutôt plus que le Pô. La Colonie est à 30 lieues de Montèvideo, mais on fait le trajet en 12 h. sur des barques. En s'embarquant à 6 h. du soir, à la Colonie dans trois h. le Rosario vous porte dans le Rio de la Plata, qui dans 9 h. vous transporte à Montévideo, où vous arrivez donc à 6 h. du matin. On a dressé le plan d'une ville au bord du Rosario. On voulait l'appeler *Ville vaudoise* mais comme il n'était pas sûr que les Vaudois allassent en assez grand nombre, et pour ne pas risquer de blesser les susceptibilités nationales, on l'appellera *la Paix*, en espagnol *la Paz*. Vos frères les larmes aux yeux vous demandent un pasteur, et moi je finis en vous le demandant pour eux à genoux. Vous ne pouvez pas le refuser.

2. Résumé du discours prononcé par M.r Pendleton dans la séance du Synode vaudois, le matin du 19 Mai 1859 :

Il n'y a aucune raison de s'inquiéter pour le culte des Vaudois de l'Uruguay. Il est possible que les ennemis recommencent la persécution (je ne le crois pas), mais il faudrait être fermes comme à la première persécution. J'ai promis aux Vaudois que s'il plait au Seigneur quand il y aura un Pasteur et un régent, j'irai certainement les voir. Je possède beaucoup d'influence à Montévideo. Sans cette influence, pour parler humainement, nous ne serions pas arrivés où nous sommes. Les Jésuites avaient été expulsés de la République Argentine. Alors le jésuite Majesté est venu à Montévideo. Puis plusieurs autres. Ensuite ils se sont établis en d'autres lieux, ont fondé un Collége, mais comme ils ne sont jamais contents, qu'ils veulent toujours plus régner, ils furent expulsés le 29 Janvier 1859. J'ai eu le plaisir de les voir partir peu de jours avant mon départ de Montévideo.

Donc vous n'avez plus rien à craindre d'eux. Les Vaudois du Rosario sont tous bien armés de fusils, sabres, pistolets, mais ce sont de mauvaises armes rouillées. Ils n'en ont pas besoin. Ils sont entourés d'anglais, amis des Vaudois pour toujours. 15 familles ont acheté leurs fermes.

M.r Garcia et M.r Devedo qui a bâti le temple à ses frais à Montévideo, sont mes amis. Garcia quoique espagnol s'est montré père des Vaudois dans une conversation avec eux pour faire le contrat du terrain. Je tremblais en voyant les Vaudois lui montrer de la défiance. Il leur répondait avec une grande bonté et leur a dit: Ne soyez pas surpris si un de ces jours vous me trouvez logé parmi vous. Il a été Ministre des finances, mais il a été d'une parfaite probité, tellement qu'il a dû renoncer à ce poste; c'était la meilleure place. Il ne s'y est pas enrichi. Il est demeuré ce qu'il était, un très-riche propriétaire. Il a dit à Baridon qu'il irait s'établir parmi eux. « De mon champ au vôtre nous pourrons causer ensemble ».

Les concessions faites aux Vaudois du Rosario par le bon M.r Garcia sont beaucoup plus avantageuses que celles qui étaient faites aux Suédois et aux Bernois, et telles qu'aucune autre Société de colonisation ne les accorderait probablement. Les voici:

La Société agricole du Rosario accorde aux colons vaudois:

1° A ceux qui ont des fermes à la Florida (15 familles) une ferme en propriété à chacun d'eux au Rosario, de 36 quadres (80 journaux) en échange de leur ferme de la Florida que le colon cède au Directoire ou Comité.

Les frais de transport des familles, de la Florida au Rosario sont payés par le Directoire.

Les cordes, les clous, la toile etc. pour bâtir les maisons seront accordés par le Directoire, en échange de leurs maisons de la Florida.

2° Les autres familles auront des fermes aux conditions suivantes:

Chaque famille recevra 36 quadres.

Elles pourront profiter des forêts de la Colonie, y prendre le bois pour les maisons et le ménage, et d'autres objets.

Les récoltes de la 1e année seront toutes au colon, à cause de la grande misère de ces 30 familles.

Les colons donneront le tiers des récoltes de froment, maïs, pommes de terre et haricots, pendant les 4 années suivantes. Il y a *deux récoltes de blé par an.*

Chaque famille doit cultiver au moins 8 quadres en froment, 4 en maïs, 2 de pommes de terre ou de haricots.

Le colon aura un jardin d'un quadre pour arbre fruitiers, legumes, volaille, pourceaux, le tout pour le colon seul.

On *prête* au colon les frais de transport de la Florida au Rosario, les cordes, les clous, la toile, une ou deux pères de bœufs, deux vaches. La moitié des veaux et génisses pour le colon

Si une bête prêtée meurt avant qu'on l'ait rendue, la moitié de la perte est pour le colon l'autre moitié à compte de la Société.

On prête à chaque colon 200 livres de farine, à restituer sur la récolte à faire à la Florida.

Les bêtes prêtées doivent se rendre au bout de 4 ans avec la moitié du produit.

Toutes les semences seront fournies, et devront être restituées.

La Société de colonisation fournira des logements provisoires jusqu'à ce que les maisons soient bâties.

Elle fournira aussi deux meules pour un moulin, ou la somme pour les acheter. Les colons la rembourseront sur leur première récolte.

La Société fait moudre le blé pour son surveillant sans que les colons en soient chargés.

Aucun colon ne pourra vendre ni hypothéquer la ferme ou les produits avant d'avoir accompli ses engagements envers la Société. Alors on lui donnera ses titres de propriété.

Si un père de famille meurt, on prolonge le temps pour faciliter l'acquisition à sa famille. Au lieu de 4 ans on en accordera davantage.

3° Il est interdit à tous les colons de prendre les armes pour se mêler dans les guerres civiles, ou autres, les étrangers étant exempts du service militaire, — cela sous peine de perdre tous leurs droits dans la Colonie, et d'en être exclus.

Obligation de se soumettre aux lois du gouvernement, et de la Colonie en particulier.

Le 31 Juillet 1858 le contrat fu signé à Montévideo. Nous avons mis au moins six semaines pour faire ce contrat, parceque les Vaudois voulaient que chaque mot fût bien expliqué. Baridon faisait au moins une course par semaine de la Florida a Montévideo de la part des Vaudois qui trouvaient toujours qu'il manquait quelque chose, pour faire toujours de nouvelles corrections ou additions. Je craignais que ce contrat ne fût jamais terminé. Maintenant les 15 propriétaires sont bien, n'ont pas à rendre les matériaux des maisons. Les 30 autres ont une année de grâce, vu leur misère.

En Février 1858 je reçus une lettre de Baridon pour me remercier et me charger de remercier la Société biblique de Londres pour *la magnifique Bible* qu'elle avait envoyée aux Vaudois *pour leur culte*. Je l'avais demandée pour eux. Baridon fait le messager, le secrétaire, le Pasteur, le régent. Il montre beaucoup d'habileté. Sans lui il y a des choses que je n'aurais pas pu faire.

Voici mon plan pour payer le pasteur et le régent. Tout est très cher à Montévideo. Mais le Pasteur en est à 30 lieues dans la colonie.

Il trouvera probablement une maison. Si le Synode promet l'envoi d'un pasteur, j'écrirai à Montévideo, pour qu'on bâtisse une maison. J'ai exposé mon plan à l'évêque de Londres. Il m'a écouté avec beaucoup d'attention en me serrant la main. Ce sera une œuvre à part à laquelle concourront de nouveaux bienfaiteurs. Seulement 5 amis m'ont déjà donné 2250 fr. Je considère la Colonie comme une paroisse (qui aura une paie assurée pour son pasteur et son régent). Les 2 salaires ne seront pas collectés chaque année.

Je désire obtenir en faisant des souscriptions et des collectes 3 mille livres sterl. (75 mille fr.) A Montévidéo l'argent rend le 12 pour cent d'intérêt par an. Donc 1000 livres sterl. rendent 120 liv. sterl. par an, et 3000 liv. rendent 360 liv. sterl. (9000 francs). Je confierai ce capital à 3 négociants de Montévideo, 3 amis des Vaudois et banquiers solides.

Le Consul anglais sera le trésorier, moyen le plus sûr de garantir le salaire. Dans les fonds anglais nous n'aurions que le 3 pour cent par an.

A supposer que la Colonie se dissolve, on enverrait le capital aux Vallées. Je me charge de collecter ce capital, et m'engage à faire parvenir fidélement le salaire. Les Anglais n'attendent que mon retour en Angleterre pour faire mettre dans les journaux le résultat de ma mission. 3 mille liv. sterl. en Angleterre sont comme une goutte d'eau dans la mer. Je crois collecter ce capital en 6 mois, mais je demande un an de temps.

Les Anglais ont laissé passer le temps pour évangéliser l'Uruguay où ils sont assez nombreux, il y en a dans des fermes lointaines et isolées. Maintenant les Vaudois y sont allés ; l'œuvre d'évangélisation leur est réservée de Dieu. Je suis convaincu que c'est pour cela qu'il les y a conduits et protégés. Ils sont agréables aux anglais, aux français, aux italiens, aux espagnols de ce pays-là. Si l'œuvre tombe ce sera faute de guide spirituel.

Pendant le Synode on fit une sousciption pour donner à M.r Pendleton une coupe en argent comme souvenir des Vaudois et témoignage de reconnaissance. Une bonne femme veuve et âgée qui a deux fils dans l'Uruguay lui apporta à son hôtel à la Tour une douzaine d'œufs comme témoignage de reconnaissance. Il fut touché de cette simplicité, et l'en remercia sans les accepter. Le Synode lui vota de vifs remercîments.

Les Notes historiques de J. F. Gay finissent ici, c'est-à-dire à la fondation de la Colonie du Rosario (aujourd'hui *Colonia Valdense*). Pour l'histoire de cette Colonie à partir de sa fondation, le lecteur trouvera d'amples renseignements dans la monographie du prof. N. Tourn « *I Valdesi in America* » pag. 13 à 36.

DOCUMENTS

Synodes Vaudois de la Réformation à l'exil

(Suite des Bulletins N. 20, 21, 22 et 23)

1621-1647

Les données, si incomplètes, que nous avons publiées jusqu'ici, deviennent encore plus fragmentaires à partir de 1621. En effet, pour ce qui regarde les synodes des Vallées, les extraits que Muston en a faits sont de plus en plus insignifiants et cessent, d'ailleurs, avec l'année 1628, où s'arrêtait le précieux manuscrit original qu'il a pu consulter à l'évêché de Pignerol. Quant au Dauphiné, le manuscrit de Die s'arrête à 1620. L'original des actes des synodes de 1621 à la Révocation semble perdu sans retour. Sur l'ordre du synode de 1651, Charles Guyon, pasteur à Bourdeaux, transcrivit les ordonnances les plus importantes des synodes dauphinois depuis 1597. On devait en faire huit copies, une par colloque ; mais on n'en connaît que deux : une, qui est conservée à la Bibliothèque publique de Genève, présente mainte lacune, mais a été continuée jusqu'en 1664. Elle porte la cote : Mf. 58 a. Nous avons pu nous en procurer une transcription, pour les années 1621 à 1639, grâce à l'obligeance de M. Dante Cocorda, cand. théol.; mais le fait même que ces extraits ne contiennent que les délibérations d'intérêt général, nous empêche d'y trouver cette richesse de détails concernant les Vallées dauphinoises, à laquelle nous avait habitués le manuscrit de Die. L'autre copie vient d'être obligeamment mise à notre disposition par son possesseur, M. le pasteur D. Benoît, de Montauban, que nous remercions vivement pour cet acte de confiance.

Notre vœu est qu'on puisse retrouver un jour les documents originaux et complets des actes des assemblées ecclésiastiques des Vaudois du Piémont et du Dauphiné.

SYNODE DU DAUPHINÉ

tenu extraordinairement à Die par députés le 14 janvier 1621.

Il y eut une assemblée politique à Die, en avril, et, semble-t-il, une autre assemblée, peut-être le synode ordinaire, le 26 juin 1621. Au reste, les années 1621 et 1622 furent une époque de troubles religieux et de guerre civile, à la suite de la destruction violente des églises du Béarn

C'est dans le synode de Die du 1621 que fut dénoncé *Jean Balcet*, pasteur à Pragela, sans doute par son colloque du Valcluson, que le synode chargea d'examiner plus amplement le cas avec les pasteurs d'Embrun et de Gap, et de le suspendre de ses fonctions jusqu'au synode suivant, s'il ne voulait signer les articles du synode de Dordrecht, après le mois de réflexion qu'il avait demandé.(1)

SYNODES DES VALLÉES

Villar, 16 septembre 1621.
Angrogne, 3 mai 1622.

Suspension du ministre *Chanforan* pour prèches absurdes et scandaleux, vanité, orgueil, impudicité.(2)

SYNODE DU DAUPHINÉ

Pont en Royans, 18-29 juin 1622.

Voici, d'après les actes de ce synode, le récit de la procédure concernant *Balcet*. « Les pasteurs Vulson de La Colombière, de Gap, et Conel, d'Embrun, ayant été sur les lieux, ils ont travaillé conjointement avec ledit colloque de Valcluson pour le porter à son devoir, tant par remontrances à diverses fois réitérées que conférences avec icelui et toutes autres voies les plus douces qu'ils ont jugées a propos. A quoi ledit Balcet ayant opposé une extrême pertinacité et obstination, sans se vouloir ranger à donner gloire à Dieu et, quittant ses faux préjugés, adhérer et se conformer à la croyance des églises réformées de ce royaume touchant lesdits points ; ils ont été contraints de le suspendre du saint ministère jusques au présent synode, selon l'arrêté du précédent. Ce qui a été entièrement approuvé par la compagnie, comme aussi la procédure tenue depuis par ledit colloque de Valcluson contre ledit Balcet, l'ayant déposé pour sa rébellion, impénitence et séduction. »

Balcet en avait appelé au synode du Pont en Royans de la décision du colloque ; mais n'ayant pas comparu, son appel fut « déclaré désert. » Le synode jura ensuite et signa de nouveau les articles de Dordrecht, « exhortant pasteurs et consistoires de travailler puissamment à ce que l'erreur d'Arminius ne pullule aucunement en nos églises. »

(1) Arnaud. Prot. du Dauphiné II. 166. Sur Balcet cf. note au synode national de 1623
(2) MS Muston. Sur Chanforan cf. note au synode de 162[illegible]

SYNODE DES VALLÉES
Pral, 13 et 14 juillet 1622.

Nouvelles censures à *Chanforan*. Il fait et signe une soumission y conservée, reconnaissant d'avoir été légitimement suspendu et promettant de vivre mieux à l'avenir.(1)

C'est sans doute à ce synode que s'applique ce que dit Rorengo du synode de Pral qu'il place, par une erreur typographique évidente, au 1625 : « Nel Sinode tenuto alli Prali li 15 Settembre 1625 fu indotto Misser *Andrea Chianforano* Ministro a confessare publicamente qualche sua fragilità, e così fu deposto dal Ministerio : sua moglie chiamò in gratia, che fosse anche deposto dal matrimonio, ed il Sinode, dopo matura consideratione, stimò la dimanda raggionevole, e le concesse di provedersi d'altro marito, come fece. Questo Sinode era regolato dal Ministro Messer *Josefe Chianforano* Decano, Aggionto Misser *Antonio Bongiorno*, Misser *Bartolomeo Appia* Segretario. Sin all'hora, ajoute Rorengo, non si era concesso alle donne di mutar mariti »(2).

L'erreur de date est répétée dans le MS de la Bibliothèque du Roi, cité dans la note 4. Bastier, dans sa Généalogie de la famille Bastie, p. 17, dit que « *Anne Bastie* (citée au recueil manuscrit des synodes dont j'ai déjà parlé)(3) mariée à André Chanforan, ministre de Massel et de Maneilles, fut autorisée avec lui, par le synode de Prales « à passer à un autre mariage. »(4)

---

(1) MS Muston.

(2) Rorengo, Esame d. confess. di fede.

(3) Bastier ne parle nulle part ailleurs de ce manuscrit. Il fait sans doute allusion à celui que Charvaz avait mis à la disposition de Muston, mais quand et où Bastier a-t-il pu le consulter ?

(4) André Chanforan, fils de Daniel, aussi pasteur, avait étudié aux frais du synode de Provence, qui ne délivra qu'en 1612 à son père, alors pasteur au Pouzin, les 200 livres promises au fils en qualité de proposant, 1607-9. En 1605, il desservait Maneille. Il semble avoir passé ensuite plusieurs années en France. En 1622, il était de nouveau pasteur de Maneille et Macel. En 1623, Gilles (chap. LV) l'appelle *jadis ministre* et raconte que les gens de la vallée de S. Martin le délivrèrent, comme les moines du Perrier l'emmenaient vers Pignerol pour l'induire, par la prison, à abjurer. Le Jésuite, auteur du MS de la Bibl. du Roi, intitulé, sans doute par dérision, *Histoire véritable*, dit que, lors des troubles qui, en 1623, divisèrent les Vaudois « les Ministres opérèrent la réconciliation entre les deux Vallées qui se remirent à maltraiter les Catholiques. Celuy qui parla alors avec plus de hauteur contre les Edits et qui se montra plus passionné par la réunion des deux partis contre les Catholiques, fut un André Chanforan autres-fois Ministre, déposé au Synode Provincial de la Vallée de S. Martin tenu à Prals le 15 septembre 1625, [s'agirait-il d'un colloque ?] pour adultère; mais comme ses paroles et son procédé allaient à une sédition ouverte, les officiers de S. A. eurent l'adresse de le faire saisir. Cela fit tant de bruit que les plus determinez, s'estant atroupez, l'enlevèrent. » Quant à la femme de Chanforan, nous la trouvons mentionnée dans un acte, reçu à Luserne le 21 décembre 1625, portant « Dechiaratione et remissione per Madonna Anna figlia del nob. Messer *Stefano Bastia* nodaro habitante nella Torre da Messer Andrea Chianforano, che il matrimonio tra essi fatto sia nullo et inuallido, con facoltà a lei di puoter contraher matrimonio con chi li piacerà rimettendoli la dote constituita. » Elle épousa, en effet, en secondes noces, Joseph Giaccotino et, semble-t-il, en troisièmes noces, Guillaume Tholosan, de Vars, établi à la Tour. Elle vivait encore en 1669.

SYNODE DU DAUPHINÉ

la Mure, 5 juillet 1623.

SYNODE NATIONAL

Charenton, 1r septembre - 1r octobre 1623.

Matieres Particulieres.

Art. 1: Sur le Canon qui regarde la composition de l'*Histoire des Albigeois*, cette Assemblée étant bien informée de l'Erudition et de la Capacité du Sr du Tilloit, Pasteur de Sedan, decreta qu'il seroit prié d'écrire ladite Histoire, et on exhorta les Provinces de lui envoyer tous les Memoires qu'elles avoient sur ce sujet.

Role des Ministres Apostats ou Deposés.

Jean Balset, autrefois ministre dans l'Eglise de Pragela, âgé d'environ 32 ans, de petite Stature, avec les Cheveux noirs, Melancolique, delié et maigre, qui penche un peu la Tête, aiant de grosses Levres, deposé pour l'Arminianisme par le Synode du Dauphiné.(1)

(1) Jean Balcet, fils aîné du capitaine Claude B,. des Traverses (Pragela), et de Susanne, fille de Claude Perron, ami de Lesdiguières et pasteur de Pragela. En 1610, il achevait sa philosophie à l'Académie de Die et s'inscrivait à celle de Genève. Reçu au Saint Ministère en 1615, il desservit l'église de Chorges de 1615 à 1617. Accordé ensuite comme suffragant à son grand-père Claude Perron, pasteur de Pragela, il l'assista jusqu'en 1620 et venait de lui succéder lorsqu'il donna dans l'arminianisme. Passé au papisme, il obtint une pension du roi, devint prêtre et docteur en médecine et écrivit contre ses anciens coreligionnaires: 1. *Remonstrance chrestienne à MM. les Ministres des églises prétendues réformées...* Lyon 1634; 2. *Traité de la justification...* Lyon 1636; 3. *Diurnal de la vraie église ;* 4. *La défense de la sainte messe...* Lyon 1656; 5. *Theologia moralis.*. Lugd. 1664. Daniel Pastor, son successeur comme pasteur de Pragela, polémisa avec lui.

Voici ce qu'écrivait de lui, quatre-vingts ans plus tard, son arrière-neveu Jacques Balcet, qui avait abjuré extérieurement à la Révocation mais qui demeura toujours Vaudois de cœur; il a laissé une chronique de famille, bourrée de détails du plus haut intérêt et conservée par ses descendants, qui habitent encore les Traverses:

« Glaude Balcet Capitaine et Susanne Perron ont eu quatre enfants, savoir le Sr Jean Balcet, qui a été quelques tems Ministre audit Pragela et depuis changea de Religion et se fit recevoir Docteur Medecin et prêtre, et fut aggrégé dans la faculté de Medecine à Lion, ayant aussi été curé quelques temps au Sauze d'Oulx, et finalement mort à Lion sans savoir quant, ainsi n'a laissé aucuns successeurs. Jean Balcet a passé pour très savant homme et très craignant Dieu. Il a paru en divers sinodes en France et en Hollande Il etoit accusé de tergiverser en fait de religion et entrautres de pancher dans les sentiments d'Erminius, il est à croire aussi qu'il gardat quelque chose ou beaucoup de Judeïsme puisque plusieurs personnes, qui sont encore vivantes, nous affirment qu'il ne vouloit manger aucun sang ni bête étouffée ni Lievre. Cependant ayant été quelque peu censuré par les ministres de son temps il fit finalement abjuration et se jetta dans l'eglise romaine et composa trois livres... Quoiqu'il en soit, jusques à ses propres ennemis lui ont rendu le temoignage d'être fort craignant Dieu, il etoit entr'autres fort versé en la S.te langue hebraique, il est mort dans un age avancé audit Lion là où l'on peut encore recouvrer desdits livres, dont il est l'auteur, les uns adressés à la Reine Mère du Roi, l'autre au cardinal Masarin, et l'autre à M.r de Chaponai. A Lion il a passé pour très expérimenté Medecin et très savant. Dieu veuille l'avoir reçu en grace. »

SYNODE DES VALLÉES

Bobi, 12-14 septembre 1623.

« On revient sur la *défense de vendre* des viandes, aliments et autres choses *autour des Eglises*, et particulièrement du Chiabas »[1]

A propos du même Synode, Rorengo,[2] dans son langage de sacristie, cite le fait suivant : « *Maria Giartosa*, di Dronero, doppo haver partorito un bel maschio al suo sposo, quale innamorato d'altra più bella e più ricca, ottenne facoltà di sposarla dal Sinode ; Raccorre anch'ella dal Sinode tenuto a Bobbio li 12 Settembre 1623, il quale ne commesse la cognitione al *Colloque* con facoltà di dispensare, e così ella prese per secondo marito *Gioanni Domenico Martina* calzolaro. »

SYNODE DU DAUPHINÉ

Bourdeaux, août 1624.

E. Arnaud[3] assure que « le synode provincial du Dauphiné ne s'assembla pas en 1624, à cause de la guerre de religion ». Mais cette affirmation est contredite par un document analysé dans l'Inventaire des Archives des Hautes-Alpes, rédigé par M. P. Guillaume.[4] Il s'agit de la délibération du 9 avril 1625 du consistoire de Gap : « Ensuite de la charge donnée par M^rs^ du colloque de Gapençois, tenu à Bordeaux, durant la tenue du sinodde convoque aud. lieu, l'année dernière, 1624, extrait de l'assemblée du 18 août 1624 est remise à *Jean Bonnet*,[5] pasteur de l'E. R. de Montorsier, par laquelle il est enjoint à l'église d'Orsière de lui payer, pour les 5 premières années escheues au commencement de juin 1624, la somme de 54 l. de l'édit, et une pistolle pour les frais soufferts, tant pour se trouver aux synodes et colloques, que charroy de ses hardes ; et payera les despens qui seront faitz par led. S^r^ Bonet allant prescher aud. Orsière, ensemble luy fourniront d'une monture, à 12 dimenches de l'année. Quant à ceux de La Plaine, suivant l'accord du 18 août 1619, ils payeront le tiers des frais dud. Bonnet et du charroy de ses meubles du lieu de Vercors à La Plaine.

C'est aussi ce synode qui eut avis de l'existence à Berne des manuscrits de Lentolo.[6]

---

(1) MS Muston.

(2) Esame intorno a. Confess. di fede, p. 25.

(3) Hist. prot. Dauph. II 35.

(4) Série H Supplém. T. I p. 312.

(5) Jean Bonnet, natif des Vallées du Piémont, avait étudié à Nîmes. Il desservit les paroisses d'Arvieu 1609-13, Vercors 1613-19, Orcières 1619-30 : en 1636-37 il est à Tallard, en 1642 à la Charce, en 1650-60 au Bourg d'Oisans.

(6) Bull. Soc. Hist. Vaud. N.o 14 p. 46.

SYNODE DES VALLÉES

Pramol, 17-19 septembre 1624.

« La plupart des Eglises ne payent pas leur pasteur. Exemples de fornication. »(1)

SYNODE DU DAUPHINÉ

S. Paul Trois Châteaux, 17 juin 1625.

M.M. Guyon, Modérateur, De Chambrun, adjoint, Murat, recueillant les actes, écrivent le 17 juin, probablement à Paul Lentolo, médecin à Berne, demandant qu'il prête les manuscrits de son père, « pour l'amplification de l'histoire. » Cette lettre a été publiée intégralement, quoique non sans fautes, par M. E. Comba. Il s'agissait de compléter l'ouvrage de Perrin.

SYNODE DES VALLÉES

Villar, 16-18 septembre 1625.

« Si è ordinato che ogni Chiesa darà a l'honorando *Pietro Gillio* il compimento de scudi 3, con li due già qui dananti assignati, e per la detta causa(2). — Amendes pour adultère ; noces faites le Dimanche, reprises. »(3)

A propos des troubles du Val Pérouse, au sujet des temples, le MS déjà cité (Histoire véritable) dit que « un des Ministres proposa dans l'assemblée de 1625 de recourir à Lesdiguières, qui descendait pour la guerre de Mantoue ; les autres Ministres autorisèrent la proposition et personne ne s'y opposa, mais ils n'y trouvèrent pas leur compte... » En effet, ce fameux guerrier venait d'acheter le titre de connétable en abjurant, en 1622 ; il leur répondit : « Servez Dieu à la mode de votre Prince, qui est la bonne, et vous serez contens et en repos. » Au reste, il y a là une donnée inexacte, vu qu'il n'y eut en 1625 ni troubles au Val Pérouse, ni guerre de Mantoue, mais bien une descente de Lesdiguières en faveur du Duc pour la guerre de Gênes.

SYNODE DU DAUPHINÉ

Embrun, 17 juin 1626.

Commet le pasteur Cherler, avec M. Estienne, pour accomoder M. *Bonnet*, pasteur de La Playne, avec son église.(4)

(1) MS Muston.
(2) Il s'agit de la charge qui lui avait été donnée d'écrire l'histoire des Vaudois.
(3) MS Muston.
(4) v. plus haut

25e SYNODE NATIONAL

Castres 16 septembre - 5 novembre 1626.

Députés pour la Provence : les Srs *Paul Maurice*(1) Pasteur d'Aiguieres, et *Jaques Franc* Notaire Public, Ancien de Lormarin.(2)

Remarques sur les Actes du Synode précédent.

Art. 5: Ecrire à l'Eglise et Université de Sedan pour les prier de vouloir resigner les Manuscrits que feu Mr *de Tilloi* avoit laissés, pour les faire imprimer afin que les excellens Ouvrages de ce bon Serviteur de Dieu fussent rendus publics, et que l'on profitât de la Doctrine qu'ils contenoient.

Matieres particulieres.

Art. 4: Le Synode ordonna que les Commissaires qui étoient désignés pour remedier aux Confusions dont la Province de Provence étoit agitée, seroient Juges des Plaintes que l'Eglise de *Lormarin* avoit portées devant cette Assemblée.

Discipline contre les Ministres Scandaleux.

Art. 42 : Le Synode defendit à M. *Recent* de presenter davantage de Requètes à nos Synodes Nationaux, touchant des Matieres Pecuniaires, autrement qu'on le poursuivroit avec les plus rigoureuses Censures de l'Eglise ; et l'Examen de ses Demandes fut renvoié à la Province du Bas Languedoc avec ordre d'y mettre fin.(3)

Les Deputés de Dauphiné representerent l'Extrême Pauvreté de l'Eglise de *Vars,* et on presenta aussi des Lettres de lad. Eglise à ce Synode, lequel assigna à ces Deputés une Portion franche du contingent de la Province du Dauphiné, laquelle ils delivreront à lad. Eglise, avant la Tenue du Synode National suivant.

Comptes.

Une portion surnumeraire franche est assignée à l'eglise de *Varsse*, une à *Guillestre*.

---

(1) Appartenait à une famille qui a fourni une vraie dynastie de pasteurs. Etait fils d'Antoine Maurice, de Thoard, capitaine de cavalerie, qui embrassa la Réforme, se réfugia à Genève en 1545 et devint pasteur.

(2) Jacques Franc fut 47 ans notaire royal à Lourmarin. Il était fils de Louis Franco, de Demonte au Marquisat de Saluces, qui se trouvait en 1581 à Genève en vue du ministère et qui se fixa à Lourmarin où il se maria. Jacques fut le père de Jean, père d'un autre Jacques qui sortit de France pour la foi en 1687 et se réfugia à Berlin. Cf. Erman et Réclam, Mém. pour l'histoire des réfugiés t. VI.

(3) Barthélemi Recend avait été pasteur à Barcelonnette en 1600, à Cabrières d'Aigues 1601-2, à Mérindol 1603-11, à Velaux-Aix-Marseille 1620-26. Un autre Jean Recend, de Valcluson, soutenait sa thèse en 1621 à Genève. Il s'agit probablement du premier.

Ministres apostats, scandaleux, etc.

Jean Garsin, Pasteur de Terrasse la Grave, en Dauphiné ; abandonna son Ministere et devint Apostat ; âgé d'environ 40 Ans, de moiene Stature, d'un Air chagrin, qui panchoit la Tête de côté ; les Cheveux roux, les Yeux enfoncés, fort Brusque dans ses Discours et ses Manieres ; Quereleux, et qui avoit bonne Opinion de sa Personne. Etant devenu Incorrigible, il fut deposé par le Synode de lad. Province.(1) *Paul Puy,* autrefois Pasteur de Chasteau Queiras ; aiant été suspendu pendant deux Ans ; il fut déposé du S. Ministère, par le Synode Provincial du Dauphiné, pour Adultère, dont il fut convaincu, pour ses Parjures, Mensonges et Calomnies, et pour divers autres Crimes atroces ; il apostasia depuis. Il étoit d'une Taille moienne, d'une mauvaise Phisionomie, les Sourcils élevés, les Narines fort ouvertes, le Nez plat, la Barbe pointüe, fort vain et fort superbe dans son Port, âgé d'environ 36 ans.(2)

Tableau des Eglises et Pasteurs.

Colloque de l'Embrunois : *Daniel Pascal* à *Guillestre*, *Daniel Bec* à *Freissinière*, *Raphaël Gabet* à *Chasteau Queiras* et *Arvieu*, *Jacob Chalier* à *Abriez*, *Aiguilles* et *Ristolas*, *Daniel du Piotai* à *Moulines*, *Isaac Ferraud* à *Chasteau Dauphin.* — **Colloque de Valcluson** : *Bernardin Guerin* à *Mantoulles*, *Thomas Comte* à *Uxeaux*, *Samuel Clement* à *Villaret*, *David Jordan* à *Fenestrelles*, *Jaques Gilles* à *Mean*, *Daniel Pastor* à *Pragela*, *François Guerin* à *Briançon*, *Philibert de Joux* à *Chaumont ;* l'Eglise de *Sale-Bertrand* est destituée. — **En Provence** : *Paul Maurice* à *Eiguieres*, *Pierre Challier* à *Seine*, *Barthélemi Ressent* à *Velaux*, *Antoine Croze* à la *Motte*, *André Guerin* à *Jocas*, *Pierre Maurice* à *Lormarin*, *Jaques Baili* à *Lacoste*, *Jaques Malat* a *Merindol*, *Pierre Mercurin* à *Grasse*, *Jaques Rescent* a *Velaux.*

SYNODE DES VALLÉES

Bobi, 21-24 septembre 1626.

Fornication.(3)

Voici ce qu'en dit Rorengo(4) : « Dal cangiamento della *Cena* di Obiale

(1) Arnaud le dit du Vivarais ; lui-même se dit Dauphinois. Il etait probablement d'Arvieu ou Château-Queyras. Pasteur à Abriès de 1615 à 1622. cf note suiv.

(2) Paul Puy, né au Château-Queyras, reçu pasteur en 1617 et placé à Arvieu et Château, puis en 1620 à Allan, en 1624 etait de nouveau à Arvieu lors de sa suspension. En 1625 d'accord avec Garcin il publia un pamphlet de 50 pages, aujourd'hui très rare, intitulé : Declaration des sieurs Jean Garcin et Paul Dupuy, Dauphinois, jadis ministres de la R. P. R., et maintenant convertis à la Foy Catolique Apostolique Romaine. Au Roy : Paris 1625, 50 p. petit 8.o. En 1675, il touchait une pension royale de 400 livres.

(3) C'est tout ce que nous en apprennent les extraits faits par Muston.

(4) Esame d. confess. di fede

in Pane qual si cominciò nel 1626 Sinode di Bobbio con dare facoltà ad ogni Chiesa delle vostre d'usare l'uno o l'altro, cioè *obiale* o pane.

Nel 1626 avete permesso che uno sottoscriva, *risalvata l'obligatione dovuta alli Pastori di Geneva,* ciò contro uno de vostri articoli di fede, il 30 della Confessione di 40 *che tutti i Pastori habbino autorita uguale.* »

Le Jésuite, auteur de l'*Histoire véritable,* nous donne le mot de l'énigme. Après avoir parlé des études soignées d'*Antoine Léger,* il ajoute: « Le Synode de Bobio de Septembre 1626 le fit rappeler pour lui donner le troupeau de Villeseche sa patrie, et comme c'est la coutume en recevant un au Ministere d'exiger le serment d'observer la confession de foy et la discipline ecclésiastique, il souscrivit la promesse qu'il en fit au synode: *Io Antonio Legero sottoscrivo la promessa e giuramento qui soprà, riservata l'obligatione alla venerabile Compagnia de Pastori e Professori di Geneva.* »

Rorengo dit encore que « Nel Sinode tenuto al Villar l'anno 1626 fu deposto il Ministro *Giacomo Gillio* per adulterio. » Faut-il y voir un *lapsus* de Rorengo? ou bien y eut-il un autre synode exprès pour ce grave cas de discipline? On pourrait le croire, puisque Gilles était encore en fonctions dans sa paroisse en novembre.(1)

SYNODE DU DAUPHINÉ

Serres, 4 juin 1627.

SYNODE DES VALLÉES

Pramol, 13-17 septembre 1627.

« E stato presente e assistente per parte di S. A. S. il Signor Giovan Angelo Ferrero, del luogo del Dubbione, invece del Castellano.

Per il fatto del pane della Santa Cena, si è judicato spediente che pocco a pocco s'introduca l'uso del pane comune e ordinario. »

Difficulté de payer les pasteurs.

« Non essendosi effetuata l'ordinatione della precedente congregatione di qualche sodisfattione donata da queste Chiese al Rev. M.r *Pietro Gillio,* per la fatica dell'*Historia,* si è ordinato che infra un mese le Chiese più potenti habiano da dargli il compimento de scudi 5 e le altre de

(1) Jacques Giglio, de Verzol, inscrit à l'Acad. de Genève en 1614, pasteur à Angrogne en 1616. Nous l'avons vu déposé pour inconduite par le synode de cette année; après cette suspension, le Synode de Mai 1617 le replaça à Angrogne. De 1619 à 1626 il desservit la Pérouse et Méan. Rorengo, Mem. Istor. 182 explique sa destitution en disant que « colla sua fragilità hebbe prole dalla moglie e dalla serva. » En 1651, il était encore au Val Pérouse, dirigeant une école.

scudi quatro, senza includerui fiorini quatro datti nel principio da ogni chiesa a contemplatione della carta e alcun'altre cose (1). »

Angrogne, 11-14 septembre 1628.

P. Gillio Moderatore (2).

SYNODE DU DAUPHINÉ.

Le Synode de 1628 était convoqué à Die le 13 septembre. Il dut être « renvoyé à une autre époque, attendu le grand nombre des gens de guerre qui sont dans le pays. » C'était au cours de l'avant-dernière guerre de religion du 17e siècle, les protestants ayant à leur tête le duc de Rohan.

On peut en dire autant pour l'année 1629.

SYNODE DES VALLÉES

Villar, septembre 1629.

« Or au mois de septembre (selon le stile accoustumé d'ancienneté és Valées) les pasteurs et les députez des Eglises Réformées d'icelles s'assemblèrent pour leur congrégation synodale au Villar du Val Luserne, où tous lesdits ministres se trouvèrent pour la dernière fois ensemble. Car dans un an après Dieu les retira presque tous à soy par le moyen de la peste, et pour ce nous les nommerons ici pour mémoire à la postérité. C'estoyent les sieurs *Antoine Bonjour* ministre en l'église de Boby, alors reposant honorablement pour l'extrême vieillesse (3), *Daniel Rozel* actuellement servant en ladite église de *Boby* (4), *Jean Vignaux* pasteur

(1) C'est la première fois que nous trouvons un commissaire ducal assistant au Synode. Muston ajoute qu'il est l'auteur du grand ouvrage Jus regnandi. Quant à P. Gilles, son histoire était alors à peu près achevée en italien : le nouvel état de choses amené par la peste de 1630, fit qu'il la publia plus tard, et en français

(2) C'est avec cette maigre mention que s'arrêtent les extraits de Muston, tirés du ms authentique et aujourd'hui introuvable des Synodes des Vallées

(3) Antoine Bonjour, fils d'Etienne, de Bobi (Malpertus), inscrit à l'Acad. de Genève 1578 : pasteur, semble-t-il, dès 1580 ; en 1597 passait de Cadenet (Provence) à Pravillelm où, à peine arrivé, fut arrêté et emprisonné au château de Revel, le 27 fév. ; put évader le 14 août, se retira à Bobi où il vecut toujours depuis, et où il mourut le 31 octobre 1630, « après avoir, écrit Gilles, heureusement continué son ministère par l'espace d'environ 50 ans. » Il ne laissa pas d'enfants de sa femme, *madona Elisabet*

(4) Daniel Rozel, de S. Jean, mais d'une famille qui semble s'y être réfugiée de la Calabre. Nous avons retrouvé son testament, très touchant, date du 22 septembre 1630 ; il mourut le 28, âgé d'environ 30 ans. Il y dit n'avoir exercé son ministère que deux ans. Il était célibataire. Il se signe Rosel, et en italien Roselli.

au *Villar* (1), *Pierre Gilles* à *la Tour* (2), *Jean Brunerol* à *Rora* (3), *Joseph Gros* à *S. Jean* (4), *Barthélemi Appie* à *Angrogne* (5), *Jaques Gay* à *Rocheplate* (6), *Barnabas Gay* son fils à *Pravillelm* (7), *Joseph Chanforan* à *S. Germain* (8), *Jean Barthélemi* à *Pramol* (9), *David Javel* à *Pinache* (10), *Jean Berton* à la *Pérouse* et *Méan* (11), *Valère Gros* à *S. Martin* (12), *Laurens Iol*

(1) Jean Vignaux, fils de Dominique originaire de Panassac en Gascogne et pasteur aux Vallées pendant 60 ans, avait succédé dès 1605 à son père comme pasteur du Villar: il y mourut le 28 août « en son âge d'environ 58 ans. » Il avait successivement épousé Marie Rostagnol et Madeleine Vittone. Il eut de la première deux filles, Madeleine et Catherine.

(2) Pierre Gilles, fils du Barbe Gille des Gilles, du Val Pérouse, né à la Tour, pasteur à Pramol et à la Tour où il mourut dans sa maison de Pracastel, fin 1645 ou au commencement de 46. Il eut de nombreux enfants de sa femme Lucia Cima, de Dronero. Voir, pour plus de détails sur lui, notre art. dans l'Histoire de l'église de la Tour. Il fut l'un des deux survivants de la peste et l'auteur de l'Histoire des Vaudois, publiée en 1644.

(3) Jean Brunerol, de S. Jean ou du Villar. Avait épousé une fille de Matthieu Bernard résidant à la Tour. Leur fille Marguerite vivait en 1648. Ce pasteur mourut le 5 août 163(« en son âge de 43 ans. »

(4) Fils du pasteur Augustin Grosso, réfugié de Villefranche en Piémont, et frère de Valère et Corneille, aussi pasteurs. Né à Bobi en 1580, fut pasteur en divers temps à Angrogne, Villar, S. Jean et ailleurs, et mourut le 10 juillet 1630, laissant un fils, Pierre, devenu pasteur, et une fille, Marthe.

(5) Barthélemy Appie ou Appia, fils de Jean, était né à S. Jean d'honorable maison. Epousa Lucia Borsetto, fille de Sébastien, (de Valgrana, réfugie à la Tour,) et de Lucia. Inscrit à Genève 1607, pasteur à la Pérouse 1611-16, à S Jean 1618-1628, à Angrogne depuis mars 1628. Les Appia actuels descendent d'un frère du pasteur. Il mourut le 24 juillet 1630, âgé d'environ 45 ans Il laissa deux enfants, Antoine et Lucia.

(6) Jaques Gay semble être issu de Rocheplate même, où peut-être son père s'était réfugié de Chieri, quoique le nom de Barnabas, fréquent dans cette famille, fasse plutôt penser à Vars, en Dauphiné. En 1597, il s'inscrivait à l'Académie de Genève *Jacobus Gaius Pedemontanus*. Vers 1603-1606 avait été pasteur de Pinache. Mourut à Rocheplate au commencement d'août 1630, âgé de 60 ans

(7) *Barnabas Gaïus Pedemontanus*, inscrit à l'Académie de Genève parmi les *promoti anno 1623*. Mort au commencement d'août 1630, âgé de 28 ans

(8) Joseph Chanforan, pasteur à la Pérouse 1616-1619, à Angrogne 1622-1624 ?, à S. Germain 1626-1630. Y mourut le 22 août, « en son âge d'environ 56 ans. »

(9) Jean Barthélemi, ou Bartolomio, né à la Tour d'une famille originaire d'Angrogne et dont les Albarin et les Frache ne sont que des diramations. Placé à S. Jean en 1630 après que la peste eut enlevé tous ses collègues sauf deux, il mourut à la Tour le 26 avril 1631, âgé de 32 ans. Avait épousé Camille, fille de Bernardin Guérin, pasteur de Mentoulles. Elle se remaria en 1632 avec David Bianchi de S. Jean

(10) David Javel semble avoir été originaire du marquisat de Saluces Inscrit à l'Acad. de Genève 1604 Pasteur à Pinache dès 1625, il y mourut à la fin d'août 1630, laissant tous ses biens aux églises des Vallées pour entretenir des étudiants en vue du ministère. Il avait environ 50 ans.

(11) Jean Berton, de Pravillelm, où un hameau s'appelle encore les Berton, fils de Christophe, et de Marie, inscrit à l'Acad. de Genève 1609. Il était pasteur au Val Pérouse dès 1626. Il mourut à la Chapelle (Pérouse) le 10 juillet 1630 « en l'âge d'environ 50 ans. » D'autres branches de sa famille, les Berton-Caville, réfugiés de Pravillelm à Bobi, passèrent ensuite au Villar, où ils sont encore représentés.

(12) Autre fils d'Augustin Gros Pasteur à Angrogne comme suffragant de son père en 1606, à Maneille et Macel 1613-20, à S Martin et Villesèche 1629-31, au Villar 1631-40, Villesèche 1640-1646. Il épousa successivement Angelica . . . et Marta Laurens, des Clos, dont il eut de nombreux enfants. Il fut, avec Pierre Gilles, un des deux pasteurs survivants de la peste. Auteur de quelques ouvrages de polémique, on lui doit la carte des Vallées que publièrent Morland, Léger, Mass., etc.

à *Macel* et *Maneille* (1), *Bernardin Jaquet* és *Prals* et *Rodoret* (2). Ils firent en ce Synode des actions extraordinaires en tesmoignage de leur fraternelle union, sans sçavoir qu'ils ne se trouveroyent jamais plus tous ensemble en ce monde, leurs actions néantmoins en cette assemblée sembloyent le préjuger. » (3)

SYNODE DU DAUPHINÉ

Die, le 17 mars 1630.

On y fit une collecte extraordinaire, à laquelle les membres du synode souscrivirent plus de 6000 livres, en faveur de l'Académie de Die. Nous en extrayons ce qui suit :

« Donation au recteur de lad. accadémye par les pasteurs et anciens des églizes réformées du Dauphiné assemblés en la ville de Dye, en faveur de l'accadémie : *Denis Bouteroue*, pasteur de Grenoble et modérateur dud. sinode, 300 l.; *Pierre Piffart*, pasteur de L'Albenc, secrétaire du synode, 60; *Et. Blanc*, pasteur de Die et professeur en lad^e^ académie, 300 (4); *Ant. Javel*, de Quint, 9; *Daniel Pastor*, de *Pragela*, 60; *David de Piottay*, de *Guillestre*, 20; *Jean Conel*, d'*Embrun*, 120; *Daniel Bec*, d'*Arvieu*, 50; *Isaac Ferraud*, de *Molines*, 15; *Abraham Jourdan*, de *Briançon* et *Freyssinières*, 40; *Raphaël Gabet*, pasteur, 12; *Franç. Guérin*, de La Plaine en Champsaur, 15; *Jean Gros*, d'Abriès, 50 l. (5) . . . Les entiens, depputés aud. sinode, en leurs propres et privés noms, ont fait les donnations suivantes : . . . *Jean Gaudemar*, de *Briançon*, 100 (6) . . . Lesd. sommes restent en mains des donateurs, moyennant les pensions annuelles d'icelles, au denier 20, à verser le 1^r^ avril de chaque année, jusqu'à entier payement du capital. Die, dans le collège et salle de la accadémye des esglizes refformées de la Province establye en lad. ville, où le synode provincial est présantemant assemblé, 14 mars 1630. » (7)

(1) Laurens Ioli, du marquisat de Saluces, réfugié à Guillestre. Cf. synode national de 1620. « Mort à la Maneille, le 19 aoust, âgé d'environ 45 ans. »

(2) Bernardin Jaquet, de Pramol. Sa femme Marthe était fille du pasteur David Rostain et de Susanne Miolo. Jaquet mourut le 12 juillet 1630, « en son âge d'environ 40 ans. »

(3) Gilles chap. LVIII.

(4) Etienne Blanc, du Pont de Cervière (Briançon). Etud. philos. à Die 1610, reçu pasteur 1614 Desservit Châteaudauphin 1614-16, Oulx 1616-17, prof. théol. à Die de 1617 à 1650 année de sa mort. Son fils Jean lui succéda.

(5) Il paraît donc qu'aucun représentant, ni pasteur ni ancien, du colloque du Val Cluson ne parut à ce synode, sans doute à cause de la guerre.

(6) Fils de Louis Gaudemard, de la vallée de Barcelonnette, établi à Briançon ; avait épousé Dlle Marguerite de Bellot. Testa le 9 janvier 1674. sans laisser d'enfants.

(7) Invent. Archives Hautes-Alpes, t. 5 e 1890 p. 282

SYNODES DES VALLÉES.

Il y eut en 1630, aux Vallées, plusieurs réunions qu'on ne peut appeler proprement des synodes, mais qui méritent d'être rappelées :

« Alors *[mai 1630]* les pasteurs des Valées avec les députez de leurs églises s'assemblèrent en colloque à *Pramol* pour adviser aux remèdes convenables contre un mal si dangereux [la peste] avant qu'il fût plus embrasé. On parla d'un jeusne public pour prier Dieu extraordinairement; mais ne voyant comment le pouvoir célébrer convenablement parmi un grand tracas et fracas de gendarmerie, et provisionnaires[1] parquoi fut dit que chasque pasteur en son église feroit tout ce qu'il pourroit pour disposer ses disciples à une sérieuse repentance et conversion au Seigneur. On advisa aux moyens humains pour se conserver du mal, et pour assister ceux qui en seroyent affligés, et surtout les povres qui auroyent besoin d'estre secourus par aumosnes publiques. Chacun aussi fut exhorté à se pourvoir des antidotes nécessaires en telle occasion, cependant qu'on en avoit encores quelque moyen. A quoi on devoit d'autant plús penser soigneusement qu'on voyoit que les magistrats et autres officiers politiques toujours occupés aux autres grands affaires ne pourvoyoyent assez à cestui-ci. Quelques jours après ce colloque la peste se descouvrit aussi à Pramol. . . »[2]

« Le *vendredi 19 de juillet* les pasteurs du val Luserne, nonobstant ce que dessus[3], s'assemblèrent encor au temple des réformez de *la Tour*, où le sieur *B. Appie*, pasteur d'Angrogne, fut chargé du soin de l'église de *S. Jean*, vacante par la mort du sieur *Gros*. Mais le lendemain 20 la fiebvre pestilentielle assaillit ledit sieur Appie et le ravit de cette vie quatre jours après; . . . et alors la peste se trouva tant générale et violente que le Dimanche 21 de juillet les réformez du val Luserne commencèrent à quitter les temples pour faire leurs exercices de religion en campagne. »

« Or les survivans pasteurs des églises des Valées voyans plusieurs de leurs églises estre desjà desporveües de pasteurs, et autres en danger de l'estre bien tost[4], s'assemblèrent le *2 d'aoust* au lieu dit la *Sommette* au haut de la montagne d'*Angrogne* vers Pramol[5], (où ils s'es-

(1) On était en pleine guerre pour le Montferrat.

(2) Gilles, chap. LIX. Les pasteurs Joseph Chanforan, Joseph Gros et Berton étaient absents, s'étant rendus en Savoie porteurs d'un message pour Louis XIII.

(3) La mort des pasteurs Joseph Gros, Berton et Jaquet et de plusieurs autres personnages.

(4) Les pasteurs Jaques et Barnabas Gay et Brunerol moururent dans les cinq premiers jours d'août.

(5) Ou plus précisément vers l'Envers-Portes. Les Sommettes, mamelons de la Sea d'Angrogne en aval du Coulet de Feugira.

toyent aussi assemblez le *5 de juillet)*, et choisirent ce lieu comme fort esloigné de toute habitation et infection, et où l'on pouvoit s'assembler des trois Valées plus commodement et avec moins de danger ; où entre autres choses furent nommez les pasteurs qui auroyent soin des églises despourvuës, et le sieur *Daniel Rozel* pasteur à Bobi, pour aller bien tost à Genève y conduire *Samuel Gilles* fils du pasteur de la Tour, qui avoit desjà auparavant esté désigné estudiant public des églises des Valées, afin d'y parachever le cours de ses estudes, et pour ensemble procurer d'amener aux Valées quelques pasteurs afin d'en pourvoir les églises despourveues. Mais Dieu ne permit point l'effectuation de ce voyage, car cependant que ledit sieur Rozel attendait la commodité de se mettre en chemin, il fut frappé de peste le 20 de septembre, et en mourut le 28 et ledit estudiant Samuel Gilles en fut atteint le 19 et mourut le 23. » (1)

« Au commencement d'octobre les chaleurs et la peste estoyent un peu diminués ; mais (outre le sieur *Bonjour* ministre reposant et malade à Bobi) les églises des Valées n'avoyent plus que trois pasteurs, asçavoir le sieur *Valère Gros* en la valée de Sainct Martin, le sieur *Jean Barthélemi* en celle de Pérouse, et le ministre *Gilles* pasteur de l'église de la Tour en celle de Luserne, cetuy cy en ayant la charge, convoqua le colloque au *7 d'octobre* à *Angrogne*, où avec lesdits trois pasteurs se trouvèrent vingt et cinq députez des églises des Valées, où entre plusieurs considérations faites pour le redressement, et conservation des églises, le susdit pasteur Gilles eut charge d'escrire en Dauphiné, à Genève, pour en obtenir des pasteurs, et aussi à Constantinople pour en rappeller le sieur *Léger*(2) ; et cependant toutes les églises des Valées demeurèrent en la charge des trois susnommez, qui en despartirent entr'eux la conduite selon qu'ils virent pouvoir faire et estre plus expédient. . . Or combien que la peste sembloit un peu calmée en ce mois d'octobre, en comparaison des précédens, néantmoins elle en ravit encores plusieurs des principaux en diverses églises après la tenue dudit colloque, et mesme quelques uns des députez qui y avoyent assisté. » (1)

SYNODE DU DAUPHINÉ

Pont-en-Royans, 9 juillet 1631.

Le colloque du *Valcluson* ayant demandé aduis à ceste compagnie si les pasteurs doivent procéder à la Bénédiction des mariages des per-

(1) Gilles, chap. LIX. À partir de 1630, les données sur les synodes des Vallées sont particulièrement rares.

(2) Antoine Léger, chapelain de l'ambassade hollandaise auprès de la Porte Ottomane

sonnes de bas aage et impuberes et qui néantmoins se disent fiancés[1]; a esté dit que cela ne peut ni ne se doit pour les inconvénients qui s'en peuvent ensuivre. »[2]

26e SYNODE NATIONAL

Charenton, du 1r septembre au 10 octobre 1631.

Comptes : Au Dauphiné une portion pour un *Pasteur Refugié*[3] :

Deposés et Apostats : *Jacob Châlier*, autrefois Pasteur de Queiras; il est infecté de l'Arminianisme et de plusieurs autres Erreurs monstrueuses, qu'il a tâché de répandre secretement; (Etant sur le Point d'être déposé du Sacré Ministere, il quita sa Rôbe et sa Religion) il est petit, mais d'une Taille assés bien prise, il a les Cheveux châtains et herissés, le Nés crochu, les Sourcils longs, les Yeux enfoncés dans la Tête, la Vue basse, le Front fort élevé, les Epaules larges: Il marchoit avec beaucoup de Vitesse, et étoit fort grossier en Conversation. »[4]

SYNODES DU DAUPHINÉ

Pragela, 10 juillet 1632.

Corps, 14 juillet 1633.

Murat, Modérateur au sinode ; *Piffart*, adjoint au Modérateur ; *Pastor*, secrétaire.[5]

Montélimar, 2 aoust 1634.

Manifesta le désir que la Cie des pasteurs de Genève répondît à la *Remonstrance chrestienne de Balcet.*[6]

Vinsobres, 20 juin 1635.

Embrun, 28 mai 1636.

Orpierre, 29 auril 1637.

A esté receu deux pasteurs à ce sinode, savoir M. *Giraud* et M. *Saulse.*[7]

(1) Usage encore en vigueur dans cette vallée, autant que les lois le permettent

(2) MS. de Genève.

(3) Sans doute, du Marquisat de Saluces

(4) Jacob Chalier, né à Usseaux, reçu pasteur 1618 et place à Châteaudauphin, puis Abriès 1626. Le roi lui fit une pension de 600 livres. En 1675 était médecin à Tullins. Publia « La vérité trionphante contre l'etrange nouveauté des ministres etc. » Grenoble, Cl. du Bureau 1642, 360 p. 8.o

(5) Invent. Arch. H. Alpes déjà cité p. 283.

(6) Arnaud. Notice histor. sur les controv. relig. en Dauphiné.

(7) Invent. Arch. H. Alpes déjà cité, p. 324. Il s'agit probablement de Jean Giraud, natif de la Grave, pasteur à Abriès 1637, à Freissinière 1659-60, à Châteaudauphin 1667.

27e SYNODE NATIONAL

Alençon, du 27 mai au 9 juillet 1637.

Députés de *Provence: Paul Maurice* Pasteur d'Aiguieres, et *Jean Monestier* Ancien de *Lormarin.*

Parmi les plaintes des Deputés du Synode au Roi sur les injustices subies depuis 1625, nous lisons: « On nous a absolûment empêché de rebâtir nos Temples à la *Motte d'Aigues* et à *Chaumont.*(1)

SYNODE DES VALLÉES

la Tour, septembre 1637.

Nous avons connaissance de ce synode, grâce aux billets suivants, écrits par le Comte de Luserne à la Duchesse Christine, et publiés par M. P. Rivoire dans sa *Storia dei Signori di Luserna*(2):

« Vigilando alli handamenti di questi della religione conforme al mio solito, ho inteso questi ministri hauere nella loro congregatione tenuta, stabilito di recorrere da V. A. R. per la confirmatione de privilegi concessi dal fu Duca Carlo circa il reabitare per tutta la valle ; questo retondarebbe in graue danno di lei vilagi iddio (?) gratia et vigilanza della gloriosa memoria di fu S. A. R. che è in gloria che mai li ha voluto confirmare, anci ha hauto sempre l'ochi di restringirli nelli antiqui limiti, il tuto prosperamente e suceduto al auantagio : ho giudicato fare a V. A. cosa gratta in auisarla, mentre spero esser fatto degnio de soi comandi. »(3)

Et dans une autre lettre, probablement du 20 décembre, le comte Manfredi revenait à la charge:

« Per altre due mie a V. A. R. scritelli l'auisai delli handamenti di questi della relligione ch'essi hanno di nuouo tenuto loro congregatione nella *torre* et intendo persistono in non obedire al ordine publicato di retirarsi nelli loro antiqui limiti(4), anci brauano di maltratare li poveri catolici. »

(1) Il paraît que ces temples purent être rebâtis, puisqu'ils furent interdits, celui de la Motte (Provence) en 1663 et celui de Chaumont (Vallée de la Doire) en 1685. Au sujet de ce dernier, que l'on montre encore aujourd'hui, le Prieur de Mentoulles. Roude, raconte, dans un de ses nombreux pamphlets, que « en 1637, 700 hommes allèrent de Pragela à Chaumont empêcher à main armée la suppression de l'exercice. »

(2) Bull. Soc. Hist. Vaud. N.o 17, ann. 1899, p. 45, 46.

(3) Lettre du 17 octobre 1637.

(4) Ordine di Madama Reale, per la proibitione agli Heretici d'habitare fuori de limiti, 3 novembre 1637.

SYNODE DU DAUPHINÉ

Die, 17 juin 1638.

Dut se séparer *ex abrupto*, d'ordre du Roi et de Lesdiguières, sous le prétexte, tout fraîchement trouvé, qu'il était convoqué « sur terre de l'évesché de Valence. »

E. Arnaud observe cependant que cet arrêt n'eut pas de suites et que les synodes purent encore plus tard se réunir dans les villes épiscopales.

SYNODE DES VALLÉES

S. Germain, 27 septembre 1639.

« Je fus reçû Pasteur au Synode de S. Germain le 27 de septembre 1639 et donné à l'Eglise des *Prals* et *Rodoret* seule vacante pour lors. » (1)

SYNODE DU DAUPHINÉ

Larben ou l'Albenc, 2 novembre 1639.

SYNODE DU DAUPHINÉ

Grenoble, 12 septembre 1640.

ASSEMBLÉE DES VALLÉES

La Tour, 28 janvier 1641.

Le sénateur Barberis et l'Auditeur Gastaldo étant chargés d'exécuter l'ordre de la duchesse Christine, du 23 décembre 1640, Gastaldo le publia à Luserne le 14 janvier 1641. Cet ordre portait que 147 familles vaudoises devaient quitter leurs biens, et ceux-ci être confisqués au profit de la couronne. Quarante-sept de ces familles habitaient le territoire de Luserne sur la droite du Pélis, trente-cinq celui de Bubiane, trente-trois celui de Fenil et neuf celui de Briquéras. Cette mesure étant contraire aux privilèges des Vallées, en particulier au traité de Cavour, on se prépara à la résistance mais, avant d'en venir aux armes, « on pria Gastaldo d'aller à la Tour entendre les Ministres. Il y alla le 28 mais, dit le manuscrit du Jésuite, conservé à la Bibliothèque du Roi, voyant qu'on ne savait qu'alleguer quelques interpretations d'Edits, il répondit qu'il n'avait qu'à exécuter ses ordres. Comme on lui répondit en termes séditieux, il ordonna aux Communautés de Villar, Bobio et Rora de comparoitre à

(1) Autobiographie de *Jean Léger*, dans son Histoire vol. II p. 361.

Turin pour être condannés à 10.000 escus etc. » Après une victoire momentanée de la part de la Cour, les familles expulsées purent rentrer dans leurs biens; mais l'Autorité, qui se moquait des lois pour complaire à la Propagande, prit sa revanche en 1655 et 1663.

SYNODES DU DAUPHINÉ

Dieulefit, 6 juin 1641.

Nions, 15 aoust 1642.

Serres, 12 aoust 1643.

Saillans, 24 aoust 1644.

Guyon Modérateur, Piffard Adjoinct, Coing Secrétaire.(1)

28e SYNODE NATIONAL

tenu à Charenton

du 26 décembre 1644 au 26 janvier 1645.

Député du Dauphiné *David Albert* ancien de *Briançon;* de Provence *François Vallanson* Pasteur de la *Coste.*

SYNODE DU DAUPHINÉ

Fenestrelles, 21 may 1645.

L'Eglise de *Cheaumont*(2) s'estant randue appellante de la sentance du Valcluson qui a refusé de lui accorder la tenue de ceste assemblée, la Compagnie a mis l'appellation et ce dont est appel au néant, et par nouuau jugement ordonne que désormais en pareilles occasions le synode precedant ordonnera du lieu ou se deura tenir le subsequent dans l'estendue dud. colloque, et cest en consideration de l'inesgallité des suffrages, sur laquelle lad. Eglise de Cheaumont a fondé son principal grief.

SYNODES DES VALLÉES.

Nous trouvons une mention d'un synode tenu au *Chabas* en *1645*, mention peut-être erronée puisqu'il y en eut un, cette même année, au *Val Saint Martin*, comme nous l'apprend le P. Ferrerio dans son *Rationarium Capuccinorum :* « F. Paul Marie de Corniato [de station au Perrier en 1645] apprit qu'un Synode des trois Vallées était convoqué au

(1) Reg. du Consistoire de Fenestrelles.
(2) Chiomonte, sur la Doire Ripaire.

Val S. Martin, comme plus caché et sûr; quand il sut que onze Pasteurs y étaient réunis, il y accourut et, seul devant la multitude, les défia, mais en vain, jusqu'à ce que le Peuple le leur reprocha. Finalement le défi fut accepté par un Angrognin.(1) On disputa de la mission légitime des ministres de la Parole ; lui vaincu, les autres se turent et le F. Paul s'en alla. »

SYNODE DU DAUPHINÉ
Guillestre, 28 apuril 1646.

SYNODE DES VALLÉES
Angrogne, 7 janvier 1647.

Le marquis d'Angrogne écrit le 10 janvier au ministre ducal Pescina au sujet des troubles provoqués par les tentatives du prieur Rorengo de rétablir la messe et les capucins à Angrogne, Villar et Bobi : « Martedì si sono ritrouati li ministri di questa valle, Perosa, Pragelato e San Martino, con tutti li deputati delle comunità in Engrognia doue hanno confirmato le loro unioni in difesa della loro liberta di conscienza, negotio che molto ma travagliato, vedendo la malla piega che prendono costoro, et certo se il sig[r] priore di Lucerna hauesse usato la solita sua prudenza in spianare le dificolta che potevano naser et non bravarli non si sarebero gitati in si precipitosa resolutione, che renderano sempre più dificil questa santa e pia mente di Madama Reale ».(2)

Rorengo lui-même attribue son insuccès aux intrigues de quelques « Ministri di Geneua. »

SYNODE DU DAUPHINÉ
Pont en Royans, 26 juin 1647.

(à suivre). JEAN JALLA.

(1) Le pasteur d'Angrogne était alors Isaac Le Preux, Genevois.
(2) P. Rivoire, Storia dei Signori di Luserna, dans Bull. Soc. Hist. Vaud 1899 N o 17 p. 51.

UN NUOVO DOCUMENTO

sulla spedizione contro i Valdesi delle Valli di Pinerolo nel 1624

Questo documento, che pubblico, si collega direttamente al documento che feci conoscere nel « Bulletin de la Société d'Histoire Vaudoise » dell'anno 1907. Era quello una relazione di una spedizione militare fatta contro i Valdesi delle valli di Pinerolo nel febbraio 1624: spedizione diretta a costringerli a demolire alcuni templi, che, pareva, avessero costrutto fuori dei limiti concessi. I Valdesi avevano cercato di opporre qualche resistenza, e nello stesso tempo che tentavano qualche accordo cogli ufficiali rappresentanti del Duca di Savoia, avevano innalzate trincee ed avevano chiamato in aiuto i correligionari delle valli vicine. Fallite le trattative di accordo, i Valdesi incominciarono la demolizione di qualche tempio, ma lavoravano con grande lentezza sperando di guadagnar tempo e che arrivassero gli aiuti dei correligionari. Di questa loro astuzia s'accorse il conte Tafino comandante la spedizione: perciò il giorno 6 di febbraio 1624 (le truppe incaricate a far eseguire gli ordini del Duca di Savoia erano giunte nelle valli agli ultimi di gennaio e per le trattative erano occorsi alcuni giorni) il predetto comandante mandò un suo ufficiale, il capitano Bonet, ad intimare ai Valdesi di eseguire prontamente gli ordini ducali. Ma il capitano Bonet fu accolto a schioppettate, che lo ferirono mortalmente. Di tale fatto furono incolpati i Valdesi di S. Germano, giacchè l'omicidio era avvenuto nella loro valle, e principalmente fu incolpato un certo Laurent. Ne seguì l'assalto generale dato alle trincee valdesi; assalto che durò molte ore e riuscì con esito incerto per entrambe le parti. Infine fu stimato ottimo partito dal comandante di ritirare le sue truppe dalle valli di Pinerolo, e dai Valdesi di far atto di sottomissione.

Ecco l'atto di sottomissione degli abitanti della Val Perosa fattosi il giorno 11 febbraio: è evidente la importanza di tale scritto anche per la parte statistica, per la nota, cioè, dei principali individui Valdesi che presenziarono all'atto.(1)

Dr SALVATORE FOÀ, Prof.

(1) Sui fatti di Val Perosa nel 1624, sulla morte del capitano Bonet e sulla persona di Giacomo Loranz, v. tutto il cap. LV dell'*Histoire ecclésiastique*... di P. Gilles, contemporaneo dei fatti.

(Archivio di Stato di Torino — Provincia di Pinerolo — Valle di Perosa
Mazzo 15° - N° 11)

1624 - 11 febbraio: Nuova sottomissione passata dagli abitanti della valle di Perosa al Duca Carlo Emanuele di Savoia con dichiarazione che l'omicidio seguito del capitano Bonet è stato commesso da alcuni particolari di S. Germano, offerendosi di quelli castigare, e di demolire il tempio di Pramolo.

Conseglio

L'anno del Sig^re Mille Seicento uintiquatro, et l'ondecimo giorno del mese di febraro, nel Villar Val Perosa et casa di M^r Giacomo Bonoso, d'ordine, et auanti l'Ill^re Sig^r Giulio Cesare Cuffo Dottor di leggi di Vigone, Podesta, e Giudice ord^o di detta Valle per l'Ill^mo Sig^r Conte Goueano Sig^r et Pron' di essa qui Conuocato et Congregato il Conseglio g'rale, e ordinario di detta Valle, nel qual sono interuenuti, et Comparsi Matteo Poet, Giacomo Uliero Consuli, et francesco Pascale particolare di Perosa, luiggi longo Consule, et l'Arfrei Cesare Trauerso, Giouanni Bochiardo, Pietro Trauerso, et Giuseppe Palanchione particolare di Pinachia, Giouanni Grangiet, Gio' Germanet Consuli, et Giouanni Massimo e M^r Giacomo Bonoso particolari del Villar, Michele Bosio, consule, et Pietro Bouier particolare di Pramollo e Giouanni Mondone Consule, et Giouanni Mainero particolare di San Germano. A quali Il detto Ill^re Sig^r Giud^e ha fatto sapere che il tutto sarebbe pacifficato, e la Gente sarebbe fori della Valle senza il gran tradimento fatto nella persona del Cap^no Bonet dalli Particolari di S. Germano, o sii Pramollo, come anche al presente che inuece di riconoscer suoi errori vanno continuando nel rimostrarsi ribelli con rentrinchierarsi, et star di continuo con l'armi alla mano, et che li sudetti di Pramollo, e S. Germano hanno scritto all'Ill^mo Sig^r Veedore di ottenerli Perdono pregandolo di esserli Padre, offerendosi quelli di Pramollo di demolir suo tempio, et quelli di S. Germano di dar prigioni li Traditori che hanno ammazzato il S^r Cap^no Bonet, come si uede in due lettere luoro, à quali hauendoli scritto la terza non hanno mai più fatto risposta, et poichè li sudetti non uogliono obedire, et che in tutto si dimostrano rebelli, et accio non causino la ruina della Valle, dechiarino non uoler esser compresi con luoro, ne tampocho darli aiuto, ne fauore, anzi non uolendosi sottometter all'obedienza bisognaua pigliar l'armi contra li sudetti per seruitio di S. A., far che tutti si ritirino alle luoro case, accioche non siino ritrouati con li renitenti, lasciando insieme li passi liberi, et il detto Ill^mo Sig^r Veedore gli assicura

che non saranno ricercati in materia di Religione, ne tampocho haueranno soldati allogiati più oltre nella Valle eccettuato per passaggio bisognando sforzar, et attaccar li sudetti, assicurandoli in oltre che quello et quanto gli ha promesso, et prometterà gli sarà inviolabilm^te^ osseruato no' solo alli huomini di Perosa, Pinachia, et Villar, ma anche a q^e^lli di Pramollo e di S. Germano.

Et tutti li sudetti Consiglieri, et Particolari si à luoro nome che di tutta la Valle unanimi, et concordi hanno Dechiarato, et prottestato, Dechiarano et prottestano che hanno sempre riconosciuto, riconoscono, et riconosceranno il Seren^mo^ S^r^ Carlo Emanuele Duca di Savoia Principe di Piemonte per luoro Supremo Patrone et Sig^re^ uolendo in tutto, et per tutto obedire ai suoi Comandi offrendosi pronti di spender le luoro vitte, et beni in seruitio suo, supplicando humil^te^ detta S. A. S. a uolerli far gratia, et perdono di quanto è occorso, dechiarando che non fu mai mente luoro di pigliar l'armi contro il seruitio di S. A., et in segno di obedienza quelli di Pramollo dicono hauer dato principio alla demolitione di luoro tempio, et chiedono gli siano concesse Testimo^li^ di tal luoro obedienza, et insieme quelli di Pramollo et S. Germano procuraranno di dar nelle mani della Giustizia Giacomo Loranz quale credeno habbi amazzato il S^r^ cap^uo^ Bonet, et promettono deponer le armi, quali come non intendono hauer leuate contro il seruitio di S. A., et poiche detta S. A. S. si compiace non innouarli cos'alcuna in fatto di Relligione humilm^te^ la suplicano di uolerli stabilir luoghi per construer le luoro chiese, et farli luoro essercitar con maggior commodita de popoli che piacera a S. A. et quelli di Perosa, Pinachia et Villar Deschiarano et protestano che quando quelli di Pramollo, et S. Germano intendessero leuar le armi contro il seruitio di S. A. il che non credono, piglieranno le armi contro di luoro, et faranno quanto da d^a^ S. A. gli uerrà commandato richiedendo di ogni cosa gli siano publice concesse Testimo^li^. Quali detto Ill^mo^ Sig^r^ Giudice ha concesse, e concede *datte*.

Croce *Segr^io^*.

UN EPISODIO IGNOTO

nella vita di GIROLAMO MIOLO

Nelle mie ricerche sui riformati di Saluzzo e di Cuneo, nella farragine immensa delle lettere ducali rimaste, credo, fino ad ora inesplorate, ai Valdesi, e che pur costituiscono per la nostra storia una fonte preziosissima, mi cadde tra mano una lettera del Duca E. Filiberto, riferentesi a G. Miolo. Tanta mi parve l'importanza del contenuto, così illustre la persona del Miolo, che abbandonati temporaneamente i miei studi ricercai nelle lettere ducali e di particolari, se mi fosse dato trovare qualche altro documento da unire al primo per lumeggiare meglio la persona dell'antico cronista Valdese e sopratutto un episodio ignoto della sua vita. Quattro altri documenti rinvenni in proposito che, studiati e analizzati, vi espongo come frutto delle mie ricerche.

La figura del Miolo non c'è interamente ignota: ne conosciamo i tratti essenziali; qua e là negli storici Valdesi più antichi o nei documenti del tempo compare il nome del Miolo, ma senza particolari; la sua presenza ci è attestata nei luoghi più diversi: Ginevra, Chaumont, Villar, Bobbio, Pragelato, Meana, Angrogna; la sua persona si affaccia nella storia ad intervalli lunghissimi. Si direbbe che un senso di mistero la circonda, perchè all'improvviso compare per poi tornare subito a scomparire nelle tenebre del tempo. Non brama di viaggi o brighe di mercatura spinsero il Miolo di luogo in luogo, lungi dalla patria, al di là dell'Alpi; fu un ideale nobile, una fede potente, quale si riverbera nella sua vita e nelle disadorne, ma eloquenti pagine della sua cronaca.

Il Miolo rappresenta i suoi tempi turbati dalle lotte per la religione, irrequieti per il ridestarsi della coscienza religiosa e morale; personifica l'anima del popolo Valdese in uno dei momenti più floridi della sua vita, quando cessata la persecuzione del 1560-61 le Valli godettero un periodo di pace e tranquillità relativa, e l'eco della sanguinosa spedizione del Possevino cominciava a perdersi lontana nella gioia di nuovi trionfi, ed una fede potente e giovane, perchè rinnovatasi da poco, faceva dei Valdesi ardenti apostoli delle nuove dottrine.

Il Miolo non fu Valdese di nascita, ma pochi più di lui furono Valdesi di sentimento e di cuore. Tra i Valdesi visse e morì. Egli appar-

teneva a quella classe di Riformati usciti dalle file del clero cattolico, perchè scandalizzati dalla corruzione della Chiesa di Roma e attratti dalla semplicità e purezza dell'Evangelo: i quali, abbandonata ogni cosa, la fama ed i comodi della vita ecclesiastica, affrontando l'anatema ed il rogo, fuggirono oltr'alpe ad istruirsi nelle nuove dottrine, per poi tornare, in qualità di poveri barbi Valdesi ad annunziare il Vangelo ai loro confratelli, fra mille stenti e pericoli, spiati notte e giorno dagli occhi fulvi dell'Inquisizione. Il Pascale ed il Varaglia furono i principali rappresentanti di questa classe, grande per magnanimità ed ardire, ma spesso altrettanto infelice. Il Pascale e il Varaglia morirono martiri, l'uno in Roma, l'altro in Torino: il Miolo se potè quasi miracolosamente scampare alle lunghe crudeltà del carcere o a guai peggiori, sentì tuttavia ben tristi presagi agitargli l'animo, quando, arrestato a Susa nel 1579, veniva condotto, strettamente legato, a Torino per esservi giudicato. Ma la clemenza e l'onestà del Duca lo sottrassero inaspettatamente ai duri patimenti del carcere, onde potè presto rivedere i suoi monti.

Sulla vita di G. Miolo anteriormente al 1579, anno a cui si riferiscono i miei documenti, nulla di nuovo posso aggiungere, essendo già state diligentemente raccolte da altri le poche notizie che gli antichi storici Valdesi ci hanno tramandato.(1) Io non farò che ritoccare brevemente qualche punto, esaminandolo alla luce di nuovi documenti.

La congettura del Jalla, che il Miolo fosse un ex prete o almeno possedesse al momento della sua apostasia notevole cultura teologica, si trova confermata da una lettera ducale, in cui il Miolo è detto affigliato dell'ordine di S. Domenico (« iadis beaupere de S. Dominique »).(2) Di questa notizia non avremmo da dubitare, se non vi si opponesse un'altra notizia, dataci dal catalogo « Valli del Piemonte soggette all'Altezza di Savoia, infette d'heresia et suoi luoghi ».(3)

Quivi nell'elenco dei ministri compare anche il nome di un G. Micolo, quale ministro di Angrogna. È evidente che si tratta del nostro G. Miolo, il quale per l'appunto fu rettore di quella parrocchia dal 1580 al 1593; senonchè il compilatore sconosciuto dell'elenco lo dice non già ex prete, ma laico. Ora dal fatto che di molti ministri ivi nominati, è notata con particolare studio l'abiura dai vari ordini religiosi, si potrebbe essere indotti a credere che se il Miolo fosse stato veramente frate domenicano, il compilatore dell'elenco non avrebbe tralasciato di farlo notare. A me però l'elenco inspira poca fiducia. Non fu un catalogo, per così dire, ufficiale, compilato per ordine delle autorità ducali, ma piuttosto

(1) V. B. II. V. N. 17.
(2) V. Documento, N. 1.
(3) V. B. II. V. N. 24.

fatto a scopo di curiosità con speciale intento di far risaltare quali delle Valli fossero in maggioranza cattoliche, quali protestanti, quali miste, nominando i reggitori delle varie parrocchie cattoliche e valdesi. L'autore dell'elenco non appare molto preciso (— lo prova la mancanza di ogni data —) nè troppo bene informato, giacchè si vedono alcuni nomi storpiati, alcune reticenze nei nomi dei ministri e dei parroci e non pochi « pare », i quali rivelano, se non l'ignoranza, per lo meno il dubbio in cui si trovò il compilatore nel redigere l'elenco e nell'attribuire ad ogni ministro la sua provenienza. La notizia invece dataci dalla lettera ducale è recisa e specifica, in quanto dice il Miolo non solo ecclesiastico, ma frate domenicano. Non è difficile conoscere da chi il principe C. Emanuele ricavò questa informazione. Egli certamente la desunse da una lettera del Cavalier Stefano del Borgo, ufficiale ducale a Susa, il quale nel firmare, come vedremo, il passaporto al Miolo, dovette necessariamente interrogare costui dell'essere suo, della sua provenienza, della sua professione. N'ebbe in risposta, tra l'altro, anche questo particolare dell'abiura e tutte queste notizie il Borgo trasmise per lettera al Principe C. Emanuele. I riformati apostati dalla religione cattolica solevano menar vanto della loro apostasia anche dinanzi ai Magistrati, incitando essi pure a seguire il loro esempio. Così avrà fatto anche il Miolo; ma poichè un tal vanto non era mai senza pericolo e non doveva conciliar loro la benevolenza degli ufficiali ducali, non possiamo credere che il Miolo per pura vanagloria si dicesse apostata dell'ordine di S. Domenico, se veramente a questo ordine religioso non avesse appartenuto. Io credo che il Miolo alle prime domande del Borgo, non conoscendone l'animo, rispondesse prudentemente e parcamente; poi, sorpreso dalla sua benevolenza e tolleranza, intavolasse con lui una di quelle discussioni, di cui la storia Valdese conserva infiniti esempi, e così avesse modo di far sapere a lui anche i particolari della sua abiura.

Per me la notizia data dalla lettera ducale, desunta certamente dalla lettera del Borgo, ha valore quasi indiscusso e distrugge l'affermazione opposta del compilatore del catalogo. Si potrebbero, è verò, conciliare tra loro le due notizie contradditorie, ammettendo che il Miolo sia stato bensì iscritto nell'ordine di S. Domenico, ma non ne abbia preso gli ordini, come si suol dire: sicchè potè benissimo alla sua abiura essere considerato laico, anzichè ex frate. Tuttavia, sia che egli sia stato veramente frate Domenicano ordinato; sia che lo sia stato, ma senza ordinazione, il Miolo fu in realtà ecclesiastico prima della sua abiura e non semplice laico. Ammettendo l'origine sua ecclesiastica, molte cose riescono più chiare o più facili a spiegarsi.

Meglio si spiega la sua fuga a Ginevra, dove lo troviamo nel 1563

iscritto alla Scuola di teologia. I laici, che abbracciavano le nuove dottrine, a meno che appartenessero a famiglie nobili e ricche, o fossero essi stessi famosi negli studi, non attiravano su di sè così terribile la vendetta della S. Inquisizione, quanto un prete o un semplice chierico che gettasse la tonaca alle ortiche. Il Miolo, sbalestrato come frate domenicano in qualche città d'Italia, venuto a conoscenza delle nuove dottrine, arditamente abbandonò l'ordine. Alla furia dell'Inquisizione egli non poteva sottrarsi se non colla fuga: Il Miolo, appigliato sia quest'unico mezzo di salvezza, se ne fuggì tosto al di là dell'Alpi, nella ospitale Ginevra, divenuta già per molti suoi connazionali terra di rifugio, sperando di poter quivi meglio che altrove istruirsi nelle nuove dottrine. Infatti nel 1563 lo troviamo, come già dissi, iscritto alla facoltà teologica di Ginevra.

Il soggiorno del povero esule in questa città fu breve: dopo pochi mesi, consacrato pastore da Teodoro di Beza, il grande amico dei Valdesi, potè rivedere il cielo della sua patria. Il fatto che, solo dopo pochi mesi di studio, il Miolo fu fatto ministro, prova che egli già possedeva al momento della sua abiura notevole cultura religiosa. Non dico che fosse impossibile ad un semplice laico del 500 il possederlo, giacchè non mancarono in quel secolo i laici, che sapessero ragionare assennatamente di materia religiosa: osservo solo che più facilmente poteva possederla un ecclesiastico, che non un laico. Si noti ancora che la Chiesa, la quale doveva essere affidata alle cure del Miolo, era la Chiesa allora nascente di Chaumont in val di Susa. Ora la fiducia in lui riposta dal Beza ci parrebbe quasi illimitata, se non volessimo ammettere che il Miolo seppe nei pochi mesi che fu a Ginevra, mostrarsi oltrechè convinto della nuova fede, anche così esperto nell'opera del ministerio evangelico da vincere ogni dubbiezza. Anche per acquistare tale pratica ed esperienza era necessario un periodo più o meno lungo di preparazione, fatta certamente mentre egli era nelle fila dell'ordine.

Credo di aver con queste poche osservazioni dimostrato che il Miolo fu quasi sicuramente ecclesiastico prima della sua abiura e, con ogni probabilità, frate domenicano.

La città che diede a lui i natali fu Pinerolo, secondo la concorde testimonianza degli storici e delle fonti.(1) In che anno debba collocarsi la sua nascita non sappiamo precisamente; ma è facile, partendo da alcune date e da alcune considerazioni, determinarlo molto approssimativamente. Poichè il Miolo fu padre domenicano prima del 1563 e nel 1564 fu inviato ministro alla Chiesa nascente di Chaumont possedendo la vo-

(1) V. B. H. V., N. 17 e 24. Galiffe - Refugiés italiens de Genève. Dei miei documenti v. N. 1 Lettera di C. Emanuele al Duca, 5 Sett. 1579.

luta cultura teologica e la necessaria esperienza, non saremo lungi dal vero ponendo la data della sua nascita verso il 1530-35. L'età di trent'anni sembra perfettamente adatta a chi era chiamato ad assumere al direzione di una Chiesa allora nascente, dovendo possedere ad un tempo coll'entusiasmo giovanile il tatto e la prudenza di uomo maturo.

La comunità riformata di Chaumont, nuova residenza del Miolo, aveva ottenuto solo in quell'anno 1564 dal governo francese il permesso di costituirsi in Chiesa. Ma poichè gli ordini severi di Francia avevano ordinato lo sfratto dei ministri non francesi di nascita, a quei di Chaumont importava avere un ministro di nazionalità francese. Il Miolo, mandato loro dal Beza, era la persona voluta non solo per le sue qualità, ma anche perchè, come Pinerolese, era suddito della Francia, dipendendo allora Pinerolo dal governo francese. Quali siano state le vicende del suo ministerio in questa parrocchia, non sappiano. Ancora nello stesso anno 1564 il Miolo è ricordato al Sinodo tenutosi al Villar in Val Pellice; poi dal 1564 al 1579, ossia per un periodo di ben 15 anni, ogni traccia di lui scompare. I Valdesi della Valle della Dora Riparia, sebbene strettamente congiunti da vincoli di fede e di parentela con quelli di Val Chisone e Val Pellice, ebbero, si può dire, quasi sempre una vita a sè. Solo ad intervalli più o meno lunghi la loro Storia s'intreccia con quella dei loro confratelli; di essi è fatto spesso un semplice ricordo nelle capitolazioni dei Valdesi col Duca e nei trattati di offensiva e difensiva stretti fra i Valdesi di tutte le Valli. Data tale scarsità di notizie, non fa meraviglia che anche del Miolo in tutto questo periodo di 15 anni, lungo relativamente alla vita di un uomo, nessun cenno ci sia stato tramandato.

Col 1579 la persona del Miolo ricompare alla luce della Storia. Quest'anno, per i documenti ora scoperti, diverrà certamente l'anno più noto ed anche più memorabile nella vita dell'antico cronista Valdese. La sua figura apparirà più dignitosa e quasi direi più nitida in mezzo alle tenebre che la circondano: i pochi documenti trovati, pur non contenendo nulla di strabigliante e di insolito, varranno, spero, a dipingerci al vivo il carattere di questo intrepido barba Valdese e a gettare un debole raggio di luce anche sull'oscurità degli anni che precedono e seguono.

L'anno 1579 fu un anno grave di avvenimenti per il povero Miolo. Sul far dell'autunno egli intraprese uno di quei lunghi viaggi che i ministri delle Valli solevano compiere a Ginevra. Essi, nel recarsi colà, avevano uno scopo essenzialmente religioso: abboccarsi coi riformatori Svizzeri e riportarne in Italia lettere di conforto o libri di propaganda; il viaggio del Miolo invece non rivestiva un tal carattere. Non più la fede come nel 1563 lo spingeva ora nel 1579 a sì lunga e perigliosa im-

presa, e pur non di meno un movente altrettanto nobile: l'affetto per la madre lontana, vecchia, ammalata a Ginevra.(1)

Sull'inizio del suo viaggio poco ci è noto; non sappiamo nè quando nè donde cominciasse. Della sua partenza abbiamo notizia, quando il Miolo già stava per lasciare le terre ducali, in una città di confine a Susa. Secondo gli ordini ducali, più volte reiterati, nessuno poteva uscire dagli Stati ducali, che non avesse ottenuto regolare salva-condotto. Conformandosi a quest'ordine, il Miolo fece firmare a Susa il suo passaporto dagli ufficiali del Duca Cap.no Carlo Venusta e Cav.lier Stefano del Borgo. Quest'ultimo accolse gentilmente il Miolo, colmandolo di ogni cortesia ed offrendogli la sua amicizia. Il ministro, ottenuta senza difficoltà la firma del Borgo, fissata da 10 a 15 giorni la durata della sua permanenza fuori degli Stati ducali, proseguiva tranquillamente il suo cammino. Ma nel frattempo i due ufficiali, scrupolosi dei loro doveri, tosto in una lettera informavano del fatto il principe C. Emanuele, il quale reggeva allora il Piemonte in assenza del padre, che aveva invasa la Provenza fino ad Aix. Queste lettere non sono conservate all'archivio di St. di Torino, poichè furono dal principe mandate al duca in Provenza. Abbiamo invece la lettera con cui il figlio accompagnò la spedizione delle suaccennate lettere al padre, avvisandolo in breve del soggetto di esse. Egli narrava al duca suo padre di aver saputo dalle lettere del Venusta e del Borgo, come un ministro del Pragelato, di nome Gieromino Miollis, un tempo padre Domenicano, fosse passato a Susa con 14 fanciulli di Saluzzo e luoghi circonvicini, diretto a Ginevra. Il giovane principe, non sapendo come regolarsi in questo affare, domandava al padre quali ordini dovesse impartire in proposito. Al Borgo, in attesa degli ordini del padre, aveva ordinato di informarsi abilmente (« par dextre moyen ») al ritorno del Miolo dove egli avesse preso i fanciulli che aveva avuto seco nel viaggio, per vedere se non ve ne fosse alcuno degli Stati ducali e darne in seguito avviso ai governatori. La lettera del Principe, nella sua brevità, è densa di notizie e a sufficenza c'informa del contenuto delle lettere del Borgo e del Venusta, così che non abbiamo a lamentarne troppo la perdita.

Il Miolo, come appare dalla lettera, non era solo nel viaggio: 14 fanciulli o giovanotti lo accompagnavano, diretti anch'essi a Ginevra per impararvi un mestiere o per compiervi i loro studi.(2)

(1) Le minacce della S. Inquisizione, che non poterono colpire il Miolo, forse si abbatterono sulla povera donna, la quale non vide di meglio che rifugiarsi dove il figlio aveva ricevuto ospitalità cortese; ma non sappiamo in che anno si recasse. Nel *Refuge Italien* del Galiffe non è menzionata.

(2) La data della partenza, come pure quella del suo passaggio a Susa, non ci è data dai documenti. Tuttavia è certo che il Miolo fu a Susa non dopo il 8 di Sett. Infatti del 5 è la lett. del principe al padre sopra indicata, del 4 dovette essere la lett. del Borgo al principe e del 3 almeno il passaggio del Miolo a Susa.

Del 5 Sett. è la lettera del Principe, del 10 è la risposta del padre da Aix. In essa il Duca ordinava a suo figlio di far trattenere secretamente e senza rumore il Miolo in caso che costui passase di là, adducendo quasi a secondo motivo di arresto il fatto che il Miolo, suo suddito, era bandito. Che egli fosse bandito non ci stupisce, perchè tutti gli apostati, segnatamente gli ecclesiastici, erano per consuetudine banditi. Può parere invece a tutta prima strana l'altra affermazione del Duca, che cioè il Miolo fosse suddito ducale. Come mai il Miolo che nel 1564 era suddito francese, nel 1579 era suddito piemontese? Bisogna ricordare che nel 1574 Pinerolo fu dalla Francia ceduta a Casa Savoia, onde il Miolo diventò fin da quell'anno, in uno colla sua città natale, suddito del Duca.

Il Principe C. Emanuele aveva ordinato al Borgo di informarsi « par dextre moyen » dove il Miolo avesse presi i fanciulli; la stessa raccomandazione faceva anche il Duca, perchè il ministro creduto colpevole fosse trattenuto « secretement et sans bruict ».

Gli ordini del Principe e del Duca furono perfin troppo scrupolosamente eseguiti dai due ufficiali e specialmente dal Borgo, il quale, fallita la destrezza, non si fece scrupolo di ricorrere alla frode, come vedremo. Il Borgo e il Venusta, solleciti del loro dovere, aspettarono impazienti il ritorno del Miolo, sapendo che egli doveva tornare fra 10 o 15 giorni. Ma aspettarono invano: il Miolo, per altra strada, tornò a Pragelato. Non possiamo credere che egli avesse contezza dell'accaduto o nutrisse qualche sospetto. Se sospetti avesse avuto, come mai, allorquando il Borgo lo fece chiamare a sè, egli vi si sarebbe così facilmente recato, fidandosi della sua parola? Fu per un caso fortuito, o per qualche ragione a noi ignota, ma non per sospetto, che il Miolo cambiò strada nel ritorno. A Pragelato ricevette, o meglio trovò la lettera del Borgo, che lo invitava a recarsi a Susa. Era ben naturale che il Borgo, prevedendo come possibile il ritorno del ministro per altra via fuori della sua sorveglianza e giurisdizione, cercasse con quest'ordine di attrarlo sulle terre del Duca per mettergli le mani addosso. Arrestarlo a Pragelato il Borgo non poteva, perchè Pragelato apparteneva alla Francia, nè era lecito alcun atto di autorità su terra d'altro governo. Malgrado l'ordine del Borgo il Miolo non andò per allora a Susa; anzi credette bene recarsi a Bobbio, dove avevà inteso doversi tenere in quei giorni la congregazione dei ministri. Forse a Ginevra aveva ricevuto qualche incombenza speciale per i pastori delle Valli, sicchè la congrega di Bobbio si offriva a lui come propizia occasione per adempiere i suoi mandati. Terminata la congrega, di cui non abbiamo menzione nella Storia e che non sappiamo quanto durasse, il Miolo ritornò a Fenestrelle

Quivi, ricevuta un'altra lettera del Borgo del medesimo tenore della prima, ma forse con maggiori lusinghe e con maggiori premure, si decise a recarsi tôsto a Susa dal Cav. Stefano del Borgo. Costui, non lasciando trapelare per allora nulla dei suoi divisamenti, lo trattò gentilmente, invitandolo seco a pranzo. Il Miolo di nulla sospettando, accettò l'invito e cadde nel tranello abilmente orditogli. Durante il pranzo il Borgo trasse dal suo seno la lettera del Duca, in cui era ordinato l'arresto del ministro, dichiarandolo prigioniero.

Felice di aver raggiunto lo scopo delle sue brighe destramente e senza rumore, ne diede tosto avviso al Duca per riceverne i meritati elogi. In questa lettera, che non conserviamo, ma che, come per casi precedenti, possiamo in somme linee ricostruire da una lettera di E. Filiberto al figlio del 1° Ottobre 1579 da Chamberi, il Borgo dovette narrare al Duca per filo e per segno, come egli fosse riuscito a trarre il Miolo in agguato e farlo prigioniero con tanta vanagloria e spudoratezza, che il Duca, il quale spesso approvò e adoprò la frode, n'ebbe grandissimo dispiacere e sdegno. Il suo rammarico espresse nella lettera al figlio (1° Ottobre) dicendogli di non aver trovata buona la maniera con cui il Borgo ebbe nelle mani il Miolo, non volendo che i suoi ministri e servitori procedano se non lealmente senza tradire, nè ingannare alcuno sulla propria fede e parola, come aveva fatto il suddetto capitano. Costui per avere più facilmente il Miolo in suo potere non aveva esitato a promettergli sulla sua fede e parola che non solo non gli sarebbe fatto alcun male, ma che ogni cosa sarebbe per il suo bene.(1)

Il Borgo nella stessa lettera, in cui dava al Duca la notizia dell'arresto del ministro, lo informava di aver dato ordine di condurlo al Castello di Torino per subirvi l'interrogatorio. Le istruzioni mandate dal Duca in proposito erano queste: il Miolo venga interrogato dal capitano di giustizia sulla provenienza dei fanciulli condotti seco a Ginevra; se dall'esame risulti che i fanciulli fossero sudditi ducali, il Miolo sia processato, ma se risulti che non ne avesse condotti se non di quelli del Marchesato, si mandino al Bellegarde le informazioni necessarie ed anche il ministro se lo domanda.(2)

(1) Giova fissare la data del ritorno e dell'arresto del Miolo. Il Duca nella lettera del 1 Ottobre dice di aver saputo dal Borgo che il Miolo era stato fatto prigioniero già pochi giorni prima. Notando che la lettera del Duca è da Chamberi e che quindi la lettera del Borgo non impiegò meno di due o tre giorni per essergli recapitata, e che in essa si parlava dell'arresto come avvenuto già da alcuni giorni (due o tre) potremo con molta probabilità porre la data dell'arresto del Miolo verso il 23 o 24 di Settembre. Fissata la data dell'arresto è facile, retrocedendo, determinare la data del ritorno. Calcolando un giorno almeno per recarsi da Pragelato a Bobbio, due giorni di permanenza, altri due giorni per recarsi da Bobbio a Susa e che tra il suo ritorno da Ginevra e la sua andata a Bobbio vi fu qualche giorno d'intervallo, siano portati al 16 o 17 di Sett. come data di ritorno del viaggio a Ginevra. Dal 3 di Sett. (data del passaggio a Susa) al 16 o 17 data del ritorno, corrono 13 o 14 giorni, un numero cioè di giorni, quale aveva fissato il Miolo come durata del suo viaggio.

(2) V. lettera del duca 1 Ottobre.

Il Miolo, strettamente legato, giunse a Torino verso i primi di Ottobre e fu tosto interrogato nel Castello dal Cap. di giustizia. Le domande che gli furono fatte e le risposte che egli diede ai giudici ci sono riferite in una lettera del Principe al Duca del 4 Ottobre. Il Miolo, interrogato sullo scopo del suo viaggio e sulla provenienza dei fanciulli, narrò come recandosi a Ginevra a veder la madre ammalata, trovasse sul suo cammino quattro fanciulli di Pragelato, uno di Angrogna ed uno di Perosa e li prendesse con sè, stimando meglio viaggiare in compagnia che da solo: come, trovata la madre sana, tornasse a Pragelato, di qui si recasse a Bobbio alla congrega dei ministri, poi dietro il dupplice ordine del Borgo a Susa, dove durante il pranzo venne arrestato per essere condotto strettamente legato a Torino.

Lo scopo dell'interrogatorio, secondo la mente del Duca, doveva essere unicamente quello di informarsi sulla provenienza dei fanciulli condotti a Ginevra. Ma il capitano di giustizia, accertata l'innocenza del Miolo su questo punto, fece a lui una seconda domanda, solita a farsi a tutti i ministri che cadevano nelle mani della Inquisizione o delle autorità ducali; gli domandò cioè, se non avesse mai predicato oltre i limiti concessi. A questa domanda il Miolo confessò di aver predicato oltre i limiti una volta a Meana, di notte, non già nelle case, ma sull'alto della montagna, in un luogo che quelli di Meana gli avevan detto esser compreso nella capitolazione. Meana, piccolo sobborgo della Perosa in Val Chisone, allorquando nel 1574 Perosa fu ceduta dalla Francia al Piemonte, divenne anch'essa terra ducale. Nella capitolazione avvenuta tra Francia e Piemonte Meana segnò il confine dello Stato ducale; subito al di là cominciava il Delfinato. Si comprende, date queste circostanze, come il Miolo e gli stessi abitanti di Meana potessero essere incerti se il monte che si addossa a Meana fosse sotto Casa Savoia o sotto la Francia. Il Miolo predicò sul monte credendo di essere su territorio francese, invece seppe più tardi ch'egli aveva predicato su territorio ducale, cioè oltre i limiti concessi dalla capitolazione.

La leale confessione del Miolo e la sua discolpa di aver ciò fatto per pura ignoranza e non già sapendolo e volendolo, appagarono i giudici. Infatti nella lettera del Principe non compare nessun segno di diffidenza sul Miolo; anzi il Principe stesso si mostra molto favorevole a lui, proclamandolo fin da principio innocente.

***

Esposte brevemente, seguendo la lettera del Principe C. Emanuele, le domande e le risposte dell'interrogatorio subito dal Miolo, vengo ora a trattare particolarmente di alcuni punti, che non appaiono ben chiari neppure dalle risultanze dell'interrogatorio. Anzitutto, dove era pastore

il Miolo nel 1579? I documenti ci parlano del Miolo come ministro del Pragelato; ma troviamo in essi pure menzione di altre due località, le quali possono far nascere il dubbio sul vero luogo di dimora del Miolo alla fine del 1579. È fatto accenno a Meana, dove il Miolo predicò e ad Angrogna, la quale a detta del Castrocaro, ne potrebbe domandare al Duca la liberazione, e dove il Miolo fu certamente ministro nel 1580. Questi accenni non mi pare tolgano valore alla esplicita affermazione dei documenti.

Il fatto che il Miolo predicò a Meana non prova che egli fosse pastore di questa località nel 1579. Il Cap.no di giustizia non domandò già al Miolo s'egli avesse predicato oltre i confini solo in quell'anno 1579, ma se non avesse mai predicato, s'intende, in tutta la sua vita. Ora è molto più probabile che il Miolo ignorasse i confini stabiliti nella capitolazione negli anni vicini al 1574, in cui essa fu fatta, che non nel 1579; onde io credo che il fatto, a cui accennò il Miolo, debba porsi cronologicamente nello stesso anno 1574 o poco tempo dopo. Di più la comunità Valdese di Meana non aveva pastori a sè, ma dipendeva dalla chiesa di Pomaretto, onde il Miolo non potè essere pastore di Meana neppure prima del 1579. Se il Miolo vi predicò, fu occasionalmente, non perchè ne avesse regolare mandato; quando, lasciato Chaumont, già era diventato pastore di Pragelato. Di Pragelato certo era ministro nel 1579: così esplicitamente risulta da due documenti.(1) Vediamo se con un esame attento di essi sia possibile sapere anche di quale parrocchia egli fosse rettore.

Nel documento N° 4 trovo una frase che ci può mettere sulla buona strada. Il Miolo, dopo la congregazione di Bobbio, « tornò a Fenestrelle ». Quest'espressione « tornò a Fenestrelle » può benissimo prendersi nel senso che Fenestrelle sia stata la méta del suo ritorno e quindi il luogo della sua dimora. Non grave ostacolo può essere il fatto che Fenestrelle non è Pragelato; perchè spesso col nome di Pragelato denominossi tutta la Valle del Chisone a quel modo ad es. che col nome di Angrogna si comprese spesso tutta la Valle del Pellice. La sola obbiezione che paia avere qualche valore è questa: che Fenestrelle non ci è data tanto come méta del suo ritorno, quanto piuttosto come il luogo in cui ricevette la seconda lettera del Borgo. A me sembra molto naturale che il Borgo, incerto sulla via che il Miolo avrebbe preso al ritorno, spedisse il secondo ordine alla sua casa stessa, come credo facesse per il primo: onde nulla vieta di considerare Fenestrelle come luogo di dimora e di ministerio del Miolo nel 1579. In questa conclusione mi conforta il fatto, che nell'elenco dei pastori di Fenestrelle redatto dal Gay(2) abbiamo un

(1) V. docum. N. 1 e 4.
(2) V. B. H. V., N. 24.

lungo intervallo dal 1564 al 1605. In questo intervallo può trovar posto anche G. Miolo, almeno per il periodo 1574-79.

Alla mia congettura non vedo si opponga la menzione di Angrogna. Non c'è bisogno di credere che il Miolo fosse ministro di questa parrocchia per spiegare la possibilità di una intercessione dei Valdesi di Angrogna in suo favore: sotto il nome di Valdesi di Angrogna furono spesso compresi, come già dissi, tutti i Valdesi del Pellice. È noto come tra i Valdesi del Pellice, del Chisone e perfino della Dora esistessero patti di reciproco aiuto, onde era naturale che, saputo la frode usata dal Borgo nell'imprigionare il Miolo, i Valdesi di Angrogna, *id est* di Val Pellice unitamente a quelli del Pragelato intercedessero presso il Duca, perchè il ministro fosse liberato.

Dimostrato come il Miolo fosse nel 1579 ministro di Pragelato e probabilmente di Fenestrelle, passo ad un secondo punto anch'esso possibile di discussione. D'onde provenivano i fanciulli e quale era il loro numero?

Dalla lettera del Borgo al Principe C. Emanuele (v. doc. 1°) risulta che i fanciulli erano 14, originari del Marchesato di Saluzzo e luoghi circonvicini; invece dalla relazione dell'interrogatorio subito dal Miolo a Torino (v. doc. 4°) appare che i fanciulli erano soltanto 6, di cui 4 di Pragelato, 1 di Angrogna, 1 di Perosa. C'è dunque fra i due documenti una stridente contraddizione. A quale dobbiamo prestar fede? Il Borgo, che dà il numero di 14, fu quegli che firmò il passaporto al Miolo, lo trattò cortesemente e, come è naturale, vide anche i fanciulli che erano col ministro. Come mai avrebbe potuto il Borgo dire che erano 14, mentre erano 6 soltanto? Un simile errore non si può comprendere. Inoltre, come mai il Borgo poteva dirli originari del Marchesato, se non lo avesse udito dal Miolo? Ed il Miolo, che in tutto l'interrogatorio si mostra veritiero, perchè avrebbe ricorso alla menzogna dicendoli del Marchesato, se del Marchesato non ve ne fossero stati. Perchè ad es. non dirli piuttosto del Pragelato? anche Pragelato era sotto la Francia come Saluzzo. Per me l'accenno al Marchesato diventa strano ed inesplicabile, se non si voglia ritenere come vera tale notizia. So che accettando come irrefutabile l'affermazione del Borgo, noi veniamo a porci in una grande difficoltà. Già dissi che alla notizia del Borgo si oppone la notizia della lettera ducale. Ora, se da una parte prestiamo fede al Borgo per le ragioni suddette, non possiamo d'altra parte negarla neppure al Principe, il quale nella sua lettera non fa che riferire le risultanze dell'interrogatorio. Mantenere le due notizie, così come esse ci sono date, in aperta contraddizione, è impossibile; rifiutarne una piuttosto che l'altra è azzardato. Non rimane che una sola via, cercare fra esse un mezzo di

conciliazione. A questo proposito giova premettere un'osservazione importante. Noi abbiamo notizia dell'interrogatorio non direttamente dagli atti o dal verbale di esso, ma indirettamente dalla lettera del Principe. Ora, sia che il Principe fosse stato presente all'interrogatorio, sia che di esso gli fosse data notizia oralmente, od anche ne avesse sott'occhio il verbale al momento in cui scriveva al padre, si può sempre ammettere che nel comporre la sua relazione breve, sintetica, al Duca si lasciasse guidare da uno speciale criterio. Al Principe, come al Duca, importava non tanto sapere il numero dei fanciulli del Marchesato andati col Miolo a Ginevra, quanto il numero di quelli che erano sudditi del governo ducale. Il Principe, obbedendo a questo criterio e volontà del padre, notò nella sua relazione con special cura come tra i fanciulli andati a Ginevra uno fosse di Angrogna, uno di Perosa e quattro di Pragelato; i due primi perchè sudditi ducali, gli altri quattro perchè parrocchiani del Miolo. Così egli avrebbe passato sotto silenzio gli otto fanciulli di Saluzzo che occorrono a completare il numero di 14 dato dal Borgo, perchè non sudditi ducali, ma di Francia. Per essi il Miolo non poteva essere condannato dalla giustizia ducale.

Completando la relazione dell'interrogatorio fatta dal Principe, diremo dunque che dei 14 fanciulli che accompagnarono il Miolo a Ginevra 8 erano del Marchesato, 1 di Angrogna, 1 di Perosa e 4 di Pragelato, ossia due soli sudditi ducali, 12 sudditi di Francia.

Poichè due fanciulli erano sudditi ducali il Miolo, secondo l'ordine di E. Filiberto, avrebbe dovuto essere processato. Sappiamo invece che nessun processo gli fu fatto: se ne vede facilmente la ragione. Il ministro, che era stato accusato di aver condotto dei fanciulli fuori degli Stati ducali, non poteva più essere condannato, ora ch'egli aveva confessato di aver trovati i fanciulli sulla sua strada e di essersi soltanto accompagnato con loro, non già di averli egli stesso raccolti e guidati. Del resto i giudici ed il Duca, se anche non avessero voluto tener per buona la discolpa del Miolo, dovevano esser tardi nel processarlo, ben prevedendo che i Valdesi del Pellice e di Pragelato, facendosi forti della frode vergognosa usata dal Borgo, non avrebbero esitato a reclamarne la liberazione. L'innocenza od almeno la non grave colpevolezza del Miolo da una parte, dall'altra la frode del Borgo, indussero alla clemenza il Duca e il Principe.

Non fu solo il Duca a sentire rammarico e sdegno per la turpe azione dell'ufficiale di Susa, anche il Principe nella lettera al padre del 5 Ottobre scrisse di nutrire verso il Borgo i medesimi sentimenti, dicendosi pertanto pronto a far liberare il ministro innocente, se il Duca non avesse nulla in contrario. Le buone intenzioni del Principe, che certo

rispecchiano quelle del padre, ci sono garanzia che il Miolo, lungi dall'essere sottoposto a processo, fu invece quasi subito rilasciato in libertà. Parve ai giudici che pochi giorni di carcere fossero pena sufficiente per renderlo in avvenire più guardingo.

Di deferirlo al Maresciallo di Bellegarde non è più fatta parola, neanche nella lettera del Principe. È vero che dei 14 fanciulli 12 erano risultati sudditi di Francia, ma anche per essi valeva la discolpa addotta dal Miolo per i due sudditi del Duca. Inoltre non era nell'interesse del governo ducale riferire al Bellegarde le informazioni necessarie sull'arresto del Miolo, sia perchè egli avrebbe così saputa la frode del Borgo, sia anche perchè il governo francese avrebbe potuto protestare contro l'illecita intromissione delle autorità ducali su terra francese.

Così terminava felicemente per il Miolo questo triste episodio della sua vita, che avrebbe potuto avere per lui ben più gravi conseguenze, se il Duca ed il Principe, non disgustati dalla frode del Borgo, avessero voluto meglio approfondire il loro esame invece di contentarsi delle confessioni e discolpe dell'accusato.

Il Miolo, dopo giorni di trepidazione e di ansia, uscito finalmente dal carcere, riprese il cammino delle Valli. Il pericolo corso non intiepidì la sua fede, nè soffocò il suo zelo. Cambiò dimora da Pragelato ad Angrogna (dove lo troviamo nel 1580) pur continuando a compiere fedelmente quella nobile opera ch'egli aveva iniziata a Chaumont e proseguita a Pragelato. In Angrogna visse fino al 1593, anno della sua morte, intento probabilmente alla compilazione della sua cronaca, senza che sia possibile trovare nella storia un solo ricordo di lui in questo ultimo periodo della sua vita. La sua morte, secondo il Gillio, fu causata da febbri maligne e da tifo.

Non so se altri documenti sul Miolo mi sarà possibile rintracciare negli archivi per colmare le troppo numerose e troppo lunghe lacune che la Storia ci ha lasciate: intanto ho creduto bene di far conoscere agli studiosi di Storia Valdese questo breve, ma certo non insignificante episodio della sua vita.

ARTURO PASCAL.

Lettera del Principe Carlo Emanuele I al Padre Emanuele Filiberto.

1579 - 5 Settembre. **Documento N. 1.**

Monseigneur. Par les cy ioinctes du Cheualier Stefano del Borgo et Capp^ne^ Carlo Venusta V Altz uerra les aduertissements qu'ils me donnent et mesmement ledict del Borgo auec ce qu'il dict, que un Ministre de Pragellat nomme Gieronimo Miollis de Pinerol, iadis beaupere de Sainct Dnique, estoit passe auec quatorze enfants de Saluces et lieu circonuosins, pour les conduire a Geneue. De quoy il a semble a ces seg^r^ qui me sont aupres, et a moy en donner aduis a V. Altz a fin qu'il luy plaise comma'der si ledict Ministre repasse, ce que ledict Cheualier Stefano debura faire. Cependant ie luy ay escript, qu'il tasche de scauoir par dextre moyen (aduera que iceluy Miollis retourne, comme il dict, dans X ou Xy iours) la ou il prend ces enfants pour descouurir qu'il ny en aye quelques ungs des terres de V Altz pour puis apres en pouuoir aduertir les Gouuerneurs de y prendre garde. Et surce ie baise tres humblement les mains a V A en suppliant le createur,

Monseigneur, luy donne bref retour et tres longue uie, en tres parfaicte sancte, l'asseurant cependant de la mienne bonne.

De Thurin ce V de Septembre MDLXXIX.

Despuis la presente escripte me sont souruenues aultres deux brès dudict Venusta et du Gouuerneur de Cuny, de la venue du S^r^ de Diguieres, pour s'entreuoir auecques le S^r^ Mareschal de Bellegarde, lesquelles i'envoye a V. Altz.

V're tres humble et tres obeisant
filz. C. Emanuel de S.

Lettera del Duca Em. Filiberto al figlio C. Emanuele.

1579 - 10 Sett. **Docum. N. 2.**

Mon fils. Jay receu la uostre du V du pñt et ueu par celle du Cheuallier Borgo et Carlo Venusta les aduertissements qu'ils nous ont donnes, Pour responce a quoy Je uous dis qu'attendu que le ministre duquel uous mescripues est de mes subiects et mesme qu'il est bampmi comme il me uient rapporte, sil repasse par della uous le facies saisir et retenir s'il est possible secretement et sans bruit. J'en escripts de mesme au dict Carlo Venusta. Quant a l'arriuee du S^r^ de diguieres par della Royne mere et moy lui auons baille passeport pour aller treuuer lediz

Mares[al] de Bellegarde comme Je masseure uous aures entendu par la S[r] de Sotternon qui est alle par della et uous disant surce a Dieu Je le prie uous auoir Mons fils en sa sancte garde. D'Aix ce X Settembre 1579.

V're bon pere

Emanuel.

Altra lettera del Duca al figlio C. Emanuele.

1579 - 1 Ottobre **Docum. N. 3.**

Mon fils. Je uous escriuis dernierement que iauois comandé au capitaine Steffano del Borgo de s'informer dextrement quand le ministre lequél il m'auoit escrit auoit conduit quelque nombre de ieunes enfans de Piemont a Genoue passeroit par la et que lors sans bruict il s'en saisit et le fiest prisonier. Il m'a aduerti qu'il l'auoit faict prisonier des peu de iours en ca mais ie n'en ai pas treuue bone la facon, ne ueulliant que mes ministres et seruiteurs proced[e] sinon lealement sans tromper ni deceuoir persone soubz leur foi et parole come a faict ledict capitaine et masseure que uous l'aures bien entendu, et pour ce qu'il mescrit, qu'il le conduisoit au chau' de Turin uous commander(es) au cappitaine de iustice de l'examiner sur la conduitte desdict enfans. Et sil se treuue quil en aie conduict de nos subiects uous lui feres fere son proces mais sil nen auoit conduict sinon de ceulx du marquisat de Saluces uous en enuoieres les informa'ons au mareschal de bellegarde et le mesme ministre sil le uous requiert, et a tant ie Prie dieu quil uous domt, Mon fils, sante et longue Vie. De Chamberi ce premier dottobre 1579.

V're bon Pere

Emanuel.

Lettera del Principe C. Emanuele al Padre.

1579 - 4 Ottobre. **Docum. N. 4.**

Monseigneur — Le Cappitaine de Justice a depuis examiné le Ministre qui fut conduict de Suse, et par son dire ne resulte auculne chose contre luy confessant que s'en allant a Geneue pour ueoir sa mere, qu'il auoit entendu y estre malade, treuua quatre ieunes enfants de Pragella, un d'Angrogne, et un aultre de la Perouse, qui uouloyent aller a Geneue pour apprendre quelque mestier, et estima estre mieulx s'accompagner auecques eulx, que daller seul. Il ueit en passant a Suse le Cheuaillier Stefano del Borgo qui luy signa son passeport, et s'offrit a luy comme amij. Au retour apres auoir ueu sa mere en bonne sante, reuint a Pra-

gella, et parce qu'il auoit entendus se debouir faire la congregation des Ministres a Bobio, ores qui ledict Cheuallier Stefano luy eust escript de uenir uers luy pour son bien, ne uoulut - manquer d'aller audict Bobio po^{r} se treuuer a ladicte congregation; la quelle paracheuee tourna a Fenestrelle. Ou estant receut aultre lre dudict Cheuallier de ne faillir a uenir uers luy; ce qu'il fit et apres estre descendu de cheual s'en alla droict treuuer le dict Don Stefano, qui le conuia a disner auec luy; ou estant uenu, Il tira de son seing une lre de V Altz. en uertu de laquelle Il le faisoit prisonnier, et l'ayant faict lier extroictement le fit conduire en ceste uille. Dit en oultre surce interroge n'auoir presche oultre les limites comprises en la capitula'on, que une fois a Miane, de nuict et non dans le maisons, mais au dessus de la montaigne, et ce sur l'asseurance que ceulx de Miane luy donnaient de le pouuoir faire, estant comprins en icelle capitula'on. Et d'aultant que ceulx d'Angrogne, oultre ce qui escript le Gouuerneur Castrocaro pourroient recourir a moy pour le faire relascher, serale bon plaisir de V Altz de me mander ce qu'il luy plaict que ie face, et ce que ie leur deburay respondre ou pourueoir. Cependant, ecc., ecc. (parla in seguito di paghe pei soldati, ecc.).

De Thurin ce IIII de Octobre MDLXXIX.

Vre tres humble et tres obeisant
filz C. Emanuel.

Lettera del Principe C. Emanuele al Duca suo padre.

1579 - 5 Ottobre. **Docum. N. 5.**

. . . . . ie diray (a Suo padre) auoir recu les lres despremiers et IIII de ce mois quil luy a pleu me escripre; pour - responce desquelles me suffira dire que quant au Ministre il a desia este examine suiuant ce quelle aura ueu par ma derniere lre, ne m'ayant non moings desplu que a elle le moyen qu'a usé le Cheuallier Stefano a le prendre, lequel Ministre ie feray relascher si V. Altz ne me commande aultre la dessus . . . . . .

. . . . . .

De Thurin ce V de Octobre 1579.

Vre tres humble et tres obeisant
filz C. Emanuel.

Per copia conforme :

A. PASCAL.

LES HÉRÉTIQUES *VALLENSES*

(1178-1180)

(Suite v. N.° 24)

A vrai dire, l'évêque Réginald de Bath et le prêtre Raymond de Daventry ne sont pas les seuls ecclésiastiques d'origine anglaise qui aient pris part aux procès de nos hérétiques.

Leur collaborateur, que dis-je, leur chef, Jean Belles-Mains, n'était pas moins anglais qu'eux; et les exemples de l'abbé Henri et du cardinal Pierre sont là pour nous suggérer que, selon toute probabilité, lui aussi doit avoir laissé quelque relation de ses actes. Un légat aurait-il pu agir autrement ?

Et alors, s'il a mentionné par écrit les hérétiques vauréens, a-t-il pu le faire de manière à se mettre en contradiction avec son compatriote ?

Non, certes.

Malheureusement cette relation est, elle aussi, perdue ou cachée; mais on peut quand même en reconnaître des reflets dans les épisodes de l'histoire du *Valdensis* par exellence, et des *Valdenses* ses premiers disciples, telle que nous la présente Bernard Guidonis (1260-1331) d'après le traité *De diversis materiis praedicabilibus.*(1)

Il est vrai que, de prime abord, les différences qu'il y a entre cette version et ce que nous savons déjà sautent aux yeux et semblent irréductibles. Néanmoins, sans nous vanter de pouvoir en anéantir d'un coup la gravité, nous espérons prouver, au lecteur qui voudra bien suivre nos raisonnements avec patience et sans parti pris, que les plus criardes d'entre elles sont sujettes à caution et peuvent s'expliquer comme des écarts assez ordinaires dans l'historiopraphie.

***

Examinons en premier lieu la date à laquelle, selon Bernard Guidonis, les *Valdenses* auraient fait leur première apparition sur la scène de l'histoire.

Ce chroniqueur écrit: *Circa annum Domini* MCLXX *incepit secta et hae-*

(1) Ce traité est, à tort, cité sous le titre de *De septemdonis Spiritus Sancti* et attribué à Étienne de Belleville ou de Bourbon. L'auteur primitif en est un certain Maître Robert qu'on finira, peut-être, par identifier avec Robert le Bougre (en vogue vers 1239) ou avec Robert de Sorbon (1201-1274).

On peut voir la source et la dérivation, côte à côte, avec quelques fautes à corriger aux pages 554-5 et 553-4 de la *Storia della Riforma in Italia* I (1881) par Émile Comba.

resis illorum qui dicuntur Valdenses, mais l'exemplaire du *De diversis* où il puisait ses informations (exemplaire d'ailleurs très fautif) ne disait pas précisément la même chose: *Incepit autem haec secta circa annum* AB INCARNATIONE *Domini MCLXX, sub Iohanne, dicto Beles mains, Archiepiscopo Lugdunensi.* Et le texte original offrait sans doute la date de 1180[1], puisque le morceau dont un copiste a fait précéder, en guise d'introduction, le traité anonyme *De haeresi Pauperum de Lugduno* qu'ont publié Martène et Durand[2] et que l'on attribue maintenant à David d'Augsbourg, commence par les mots: *De libro Fratris Stephani de Bellavilla accipiuntur ista*, et termine par ceux-ci: *Incepit autem haec secta circa annum ab Incarnatione MCDLXXX sub Iohanne de Beles mains Archiepiscopo Lugdunensi.*

Or l'année 1180 *ab Incarnatione* correspond à peu près à l'année 1179 du style commun, c'est-à-dire précisément à l'époque où (n'oublions pas la portée de la préposition *circa)* Jean Belles-Mains excommuniait un certain nombre d'hérétiques venus da Lavaur à Toulouse avec un sauf-conduit, pour s'y faire rejuger.

***

Quant au théâtre des événements, remarquons que, puisque Jean Belles-Mains est plus connu comme archevêque de Lyon que comme évêque de Poitiers, il est tout naturel que, même *ab antiquo*, ceux qui lisaient son rapport sur nos hérétiques aient cru (pour peu que, à l'instar de l'écrit de Raymond de Daventry, ce rapport se prêtât à l'équivoque) qu'il s'y agissait d'événements arrivés sous son archiépiscopat, c'est-à-dire à Lyon[3]; d'autant plus qu'ils étaient induits ou affermis dans cette erreur par une coïncidence trop frappante pour qu'ils n'en fussent pas désorientés: à savoir que les Vaudois étaient, déjà de son vivant (et pourquoi pas par lui-même?) connus sous le nom latin, impropre s'il en fut[4], de *Pauperes de Lugduno.*

***

Cela ne prouve pas grand'chose, m'entends-je dire. Reste à exqliquer pourquoi le *Valdensis* par excellence, s'il a prêché son hérésie à Toulouse et non pas à Lyon, n'est mentionné par aucun des missionnaires dont les écrits nous sont réellement parvenus.

---

(1) Un *lapsus calami* tout pareil s'est glissé dans certains manuscrits de la Chronique de Guillaume de Puy Laurens (1210-1295): nous verrons, plus loin, qu'un copiste maladroit attribue à l'an 1170 la prise de Lavaur qui eut lieu en 1180.

(2) Dans leur *Thesaurus novus anecdotorum*, tom. V, d'après un manuscrit de Rouen

(3) Nous aurons lieu de constater l'effet d'un procédé analogue dans l'anachronisme qui attribue à Henri, cardinal, certains exploits de Henri, abbé.

(4) Nous essayerons quelque jour d'éclaircir le quiproquo qui a donné lieu à cette impropriété, dans une étude à part, que nous intitulerons: *Les Pauvres de Léon.*

L'objection a sa raison d'être et n'est pas sans force : il serait bien étrange, en effet, que les premiers *Valdenses* eussent été découverts et condamnés quelque part, du vivant de leur chef, sans que celui-ci eût été le moins du monde mêlé à leurs mésaventures.

Mais il n'est pas dit que toute mention du *Valdensis* soit décidément absente des documents qui relatent la mission du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone.

Comment ne pas reconnaître cet hérésiarque en celui que la lettre *Audite cœli* de Henri de Clairvaux nous décrit comme *aetate grandaevus, rebus locuples*(1), *ornatus fratribus et amicis, et magnus homo inter maximos civitatis...?*

Hic erat, in urbe illa, pereuntium caput et princeps haereticorum, qui, licet tamquam laicus idiota nil saperet(2), *inter eos tamen, velut quidam diabolicae sapientiae fons, perditionis latices emanabat!*

C'est bien lui ce *desipientium praedicator,* qui *totam penitus urbem discipulis suis et disciplina repleverat*(3).

***

D'abord, quoique son nom de *Moranus* semble n'avoir rien de commun avec celui de *Valdensis,* son prénom, *Petrus,* ne diffère en rien de celui que la tradition attribue au présumé fondateur de la secte vaudoise(4); et son surnom *Iohannes Evangelista,* sert à nous faire comprendre par quel légendaire dédoublement de sa personnalité on a pu attribuer à un chimérique *Iohannes de Lugduno,* son *alter ego,* l'origine d'un des noms des Vaudois(5).

***

Ensuite, il n'est pas jusqu'au nom de *Moranus* qui, pourvu qu'on sache le lire, ne soit compatible avec celui de *Valdensis.*

Quant à ce dernier, « nous ne doutons pas », d'accord en cela avec le plus récent et le plus regretté de nos historiens, » qu'il ne fût destiné à rappeler les origines de celui qui le porta(6). » Il dérive, on l'a

(1) Cf. *De diversis* etc.; *dives rebus.*

(2) Cf. *ibid.: cum non esset multum literatus.*

(3) Cf. *ibid.: officium Apostolorum usurpavit et praesumpsit, Evangelia et ea quae corde retinuerat per vicos et plateas praedicando, multos homines et mulieres ad idem faciendum ad se convocando, firmans eis Evangelia. Quos etiam per villas circumiacentes mittebat ad praedicandum, villissimorum quorumcumque officiorum. Qui etiam, tam homines quam mulieres, idiotae et illiterati, per villas discurrentes et domos penetrantes et in plateis praedicantes et etiam in ecclesiis, ad idem alios provocabant.*

(4) Cfr. Comba, Histoire des Vaudois, Ière partie (1901), p. 10, n. 1.

(5) Cfr. Comba: *Storia della Riforma in Italia,* I (1881), p. 241, n. 4; et Histoire des Vaudois d'Italie, I (1887), p. 48, n. 5.

(6) Comba, *H. d. V.,* I partie (1901), p. 10. L'accord cesse quant nous lisons *ibidem* « de là à fixer d'une manière précise le pays de ces origines, il y a ci loin qu'on désespère d'y parvenir »

vu, d'un des noms latins de Lavaur, *Vallis*. Et cette étymologie est corroborée par la tradition strictement vaudoise, d'aussi près de la source qu'on peut remonter. En effet, la lettre de l'an 1368, qui s'inspire apparemment à une *Regula* ou *Liber electorum* de date plus ancienne, emploie indifféremment les mots *Petrus dictus Waldensis* ou *Petrus de Walle* pour désigner notre hérésiarque(1).

Eh bien, si l'on considère que le nom de *Moranus* ne se lit que dans un document, qu'il ne s'y lit qu'une seule fois, et que ce document unique a été publié d'après deux manuscrits dont les variantes, assez nombreuses et assez graves, prouvent qu'ils sont loin de reproduire fidèlement leur archétype(2), on en vient à se demander si *Moranus* ne serait pas, par hasard, une faute de lecture ou de transcription, au lieu de W*oranus* ou *Voranus*, mot qui dériverait tout bonnement de *Vora*, autre nom latin de Lavaur(3), comme *Romanus* dérive de *Roma* et *Tolosanus* de *Tolosa*, et qui serait, par conséquent, synonyme de *Valdensis*.

Peut-on concilier cette identification avec l'opinion reçue, qui fait de *Petrus Valdensis* le fondateur *ex nihilo* de la secte vaudoise, tandis qu'il appert de la lettre de l'abbé de Clairvaux que l'autre *Petrus* était du nombre de ceux que lon commençait alors à appeler *Cathares ?*

Non ; mais qu'importe à la critique ? tant pis pour l'opinion reçue !

Sans nous attarder à rappeler ici qu'il y a eu Cathare et Cathare comme il y a fagot et fagot, nous nous bornerons à faire remarquer, et cela devrait suffire pour le moment, que notre conclusion, quelque paradoxale qu'on soit disposé à la trouver, s'accorde on ne peut mieux avec l'ancienne tradition, strictement vaudoise, que nous venons de mentionner : *Petrus de Walle*, dit la lettre de 1368, *non principium sed reparationem nostri ordinis fecisse dicitur.*

***

Il s'ensuit de ce qui précède que les livres que *Bernardus Ydros... scripsit dicto Valdensi..., pro pecunia, in romano..., transferente et dictante ei Stephano de Ansa*, doivent nécessairement avoir vu le jour là où Pierre de Lavaur avait élu domicile ; ce qui nous permet de reconnaître un précurseur de la *Société des livres religieux de Toulouse* dans ce comité toulousain dont le président *fecit pactum cum dictis sacerdotibus, alteri ut transferret ei*(4) *in vulgari, alteri ut scriberet quae ille dictaret : quod fecerunt ; similiter multos libros Bibliae et auctoritates sanctorum multas, per titulos congregatos, quas Sententias appellabant.*

(1) Dollinger, *Dokumente vornehmlich zur Geschichte der Valdesier und Katharer*, München 1890, p. 357, et 359.

(2) Cfr. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules* etc. t. XIV, p. 479-483.

(3) Cfr. Pierre Larousse, Grand Dictionnaire universel du XIX siècle, t. X (1873), p. 267.

(4) Peut-être faut-il lire *ea* [*Evangelia*].

Après tout notre hypothèse n'est sérieusement infirmée ni par le témoignage de l'auteur du *De diversis materiis praedicabilibus*, ni par la provenance du traducteur.

Le conteur prétend bien avoir connu *de visu* le dit Bernard (ou le dit Etienne, car sa période n'est pas trop claire) : *quem ego vidi saepe*. Mais c'est là probablement une de ses bourdes(1).

Quant à la patrie du traducteur, s'il est vrai qu'il existe dans le département du Rhône, c'est-à-dire près de Lyon, une localité du nom d'*Anse*, il n'est pas moins vrai que le mot latin qui est censé la désigner a été lu et reproduit sous la fome *Emsa* (selon Échard(2)) ou *Evisa* (selon Martène et Durand) par l'auteur anonyme du morceau qui précède le traité *De haeresi Pauperum de Lugduno*. Il se pourrait donc bien que le lieu d'origine du traducteur Etienne soit ailleurs qu'on ne pense, et qu'il vaille mieux le chercher moins loin de Lavaur et de Toulouse.

***

De vagues allusions à des ouvrages sortis de ce bureau de vulgarisation se trouvent peut-être dans les lettres de l'abbé Henri et du cardinal Pierre.

Qu'est-ce à dire, en effet, que les hérétiques de Toulouse *evangelistas habebant, qui, corrupta et cancellata evangelica veritate*, NOVA ILLIS EVANGELIA CUDERENT ?

Pourquoi prenait-on tant de soin à observer à Bernard Raymundi et à ses compagnons que *Evangelia et Epistolae, quibus tantummodo fidem suam confirmare volebant*, LATINO ELOQUIO *noscuntur scripta ?*

Enfin ils n'avaient pas eu à leur disposition un Nouveau Testament en langue d'oc, comment auraient-ils pu citer en cette langue les dits Évangiles et Épîtres, eux qui *linguam latinam penitus ignorabant, sicut in verbis unius illorum apparuit, qui, cum latine vellet loqui, vix duo verba iungere potuit et omnino defecit ?*

Quoi qu'il en soit, nous avons un témoignage plus précis et plus sûr que les déductions d'une lecture *inter lineas*. L'auteur du *De nugis curialium* nous informera bientôt que ces mêmes hérétiques possédaient véritablement un livre écrit en vulgaire, *in quo textus et glossa Psalterii plurimorumque legis utriusque librorum continuebatur.*

***

Et puis, notre hypothèse a sur l'opinion commune l'avantage d'offrir

(1) Quiconque veut se faire une idée de l'aplomb avec lequel ce nouvelliste débite les sornettes les plus absurdes (celle-là est une des moins invraisemblables) n'a qu'à parcourir l'ouvrage intitulé : *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII.e siècle, publié pour la Société de l'histoire de France par* A. LECOY DE LA MARCHE. *Paris, Renouard, 1877.*

(2) JACOBUS ECHARDUS, Sancti Thomae Summa suo *auctori vindicata.*

une solution aussi satisfaisante qu'inattendue du problème dit « de la Bible vaudoise. »

Comba[1] prétend que « les études consciencieuses auxquelles se sont livrés dernièrement Samuel Berger et M. Förster, mettent hors de doute que les premiers écrits des Pauvres de Lyon ont disparu. »

Rien se serait plus vrai ni, cependant, plus étrange, si le *scriptorium* fondé par Pierre de Lavaur avait fonctionné à Lyon.

Mais si l'on admet, avec nous, que ces « premiers écrits » ont paru à Toulouse, on reprendra, au contraire, l'espoir d'en retrouver tôt ou tard quelques-uns (avis aux provençalisants !), et l'on constatera aussitôt, non sans une joie extrême, que le chef-d'œuvre de ce pieux atelier existe encore: ce que les Vaudois appelaient « la Perle de grand prix » a résisté aux atteintes de l'intolérance et de l'âge ensemble conjurés: le « Livre de la Loi » de leurs pères a revu le jour !

***

C'est le Nouveau Testament provençal dont M. Léon Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, a publié à Paris, en 1887, chez l'éditeur Ernest Leroux, une magnifique reproduction en photolithographie, exécutée par les frères Lumière d'après leur procédé et tirée par M. Storck; et auquel il faut rattacher, comme autant d'anneaux d'une chaîne plus ou moins morcelée, les autres Nouveaux Testaments que les Vaudois « ont mis en publique » avant la Bible de Serrières.

Ce manuscrit est la propriété de l'Académie des siences, belles-lettres et arts de Lyon, et fait partie de la bibliothèque municipale du Palais Saint-Pierre, où il est catalogué sous le N° 36. C'est pour cela qu'on l'appelle souvent « le Nouveau Testament de Lyon. »

Donné par l'académicien protestant Jean Julien Trélis, né à Alais (Gard) le 23 octobre 1757 et mort à Lyon le 21 décembre 1833, il avait déjà été signalé et utilisé au dix-huitième siècle par l'abbé Pierre-Augustin De Sauvages, lui aussi natif d'Alais, auteur d'un *Dictionnaire languedocien-français*.

C'est probablement celui que le clerc Pierre de Luzenac avait vu en 1308 entre les mains de Pierre et Jacques Autier d'Ax, ministres albigeois, car ceux-ci lui avaient montré « un très beau livre fort bien écrit en lettres boionaises et parfaitement enluminé d'azur et de vermillon, où se trouvaient, disaient-ils, les Évangiles en roman et les Épîtres de saint Paul[2]. »

Et puisque M. Clédat estime « qu'il est plutôt antérieur que postérieur à 1250 », nous n'hésitons pas, remontant en arrière de quelques autres lustres seulement, à l'identifier avec celui-là même que le *pauper*

(1) *Histoire des Vaudois*, I (1901), p. 670

(2) Cf. Comba, *ibid.*, p. 691.

scholaris Bernard remplit, sous la dictée du *grammaticus* Étienne, aux frais et pour l'usage personnel de l'évangéliste Pierre de Lavaur.

Nous y sommes autorisé par le caractère d'ouvrage prime-sautier que trahissent:

1° L'extrême littéralisme de la version: littéralisme supérieur, et conséquemment antérieur, à celui d'un fragment (trop semblable au morceau correspondant de notre manuscrit pour qu'on puisse nier leur affinité) que l'on fait remonter au XII[e] siècle[1];

2° Une faute de distraction prouvant que le scribe avait sous les yeux ou dans les oreilles l'original latin: distraction que Bernard ou Étienne étaient à même de commettre, mais que les copistes subséquents ont remarquée et évitée[2];

3° L'absence de *lapsus* imputables à la lecture erronée d'un texte qu'on n'aurait eu qu'à transcrire: *lapsus* que l'on peut au contraire constater dans le *Rituel* qui suit le Nouveau Testament[3].

***

Enfin, la langue du manuscrit est elle-même une autre preuve, et non la moindre, de la plausibilité de notre hypothèse.

Pour M. Foerster c'est « du pur provençal parlé sur la rive droite du Rhône, probablement dans le département de l'Aude ou du *Tarn*. »

D'après M. Chabaneau, qui partage tout à fait cet avis, « le manuscrit de Lyon présente en grand nombre des traits dialectaux propres à la région qui comprend... l'Aude et le *Tarn*, et, partiellement, la *Haute-Garonne* et l'Ariège[4]. »

Or, ne l'oublions pas, Toulouse et Lavaur font respectivement partie des départements de la *Haute-Garonne* et du *Tarn*.

***

Et maintenant, revenons à nos moutons[5].

---

(1) C'est un morceau liturgique, comprenant les chapitres XIII-XVII de l'évangile selon saint Jean, qui se trouve au Musée Britannique *(Bibliot. Harl.* 2928) et qui a été publié par C. HOFMANN: *Gelehrte Anzeigen der H. bayer. Akad. der Wissenschaften*, 1858.

(2) L'évangile selon saint Jean y commence par les mots: IN PRINCIPIO ERAT VERBUM . ET VERBUM ERAT APUD DEUM *e deus era la paraula . aizo era e l comenzament ab deu*.

(3) Par exemple: *en las curas, revenencias, vescan, lavar*, au lieu de: *e las curas, reverencias, vestan, levar*.

(4) Cf. L. CLÉDAT, *Le Nouveau Testament...*, (1887), p. IV.

(5) Le *Chronicon Laudunense* présente, sur les Vaudois de Lyon, un récit différant on ne peut plus, par ses détails et sa provenance, de celui que nous a servi l'auteur du *De diversis materiis praedicabilibus*. Tout en nous réservant d'en montrer quelque jour l'inconsistance et l'origine, dans une étude que nous intitulerons: *La più antica diceria sull'origine dell'Ordine Francescano*, nous nous passons d'en parler ici, parce que le pseudo-*Valdensius* dont il y est question n'a rien de commun avec Pierre de Lavaur, quoique les événements qu'on y relate aient réellement eu lieu... ailleurs et en d'autres temps. Il est impossible de concilier les deux versions: ceux qui s'y sont essayés n'y ont vu que du bleu et leur bonne intention n'a pas peu contribué à rendre méconnaissable le vrai caractère des Vaudois primitifs.

Que firent Raymond de Baimiac, Bernard Raymundi et leurs compagnons après le verdict qui confirmait leur premier bannissement ?

Sur la foi de Guillaume de Puylaurens, Vaissète, à trois reprises, répond qu'ils se réfugièrent à Lavaur(1).

A notre sens, ils s'y étaient réfugiés dès leur première condamnation : Il se peut donc très bien qu'ils y soient revenus après la seconde ; mais, à l'opinion qui les y fait attendre de pied ferme qu'on vienne les en tirer pour les forcer à abjurer, nous n'hésitons pas à en opposer une autre, de notre cru, laquelle aura pour effet de mettre sous un jour tout nouveau un des épisodes les plus intéressants de l'histoire vaudoise.

Selon nous, les hérétiques susnommés, imitant en cela certains Publicains flamands qui avaient été excommuniés en 1167, ne trouvèrent rien de plus convenable ni de plus pressé que d'interjeter appel.

***

Nous avons lâché l'expression « de notre cru ».

A vrai dire, il n'y a de nôtre, dans cette opinion, que l'identification que nous osons faire entre les réfugiés de Lavaur et les appelants.

Encore cette identification s'offre-t-elle à nous spontanément, comme naturelle conséquence de ce que nous avons essayé de démontrer en déplaçant de Lyon à Toulouse le prétendu berceau de la vaudoisie.

A part cela, et en excluant Pierre du groupe des appelants, nous n'avons fait que reproduire l'opinion de feu M. Émile Comba : « Il y avait encore une issue..., celle de l'appel au pape et au concile œcuménique qui allait s'ouvrir dans la basilique de Saint-Jean de Latran(2). »

Nous les y retrouverons en effet.

***

De leur côté, les missionnaires catholiques déposaient leur bilan et attendaient qu'on leur dît : « Cela va bien, bons et fidèles serviteurs. »

« *Ne*, écrivait entre autres l'abbé de Clairvaux, *vel* PARUM *vel nihil contra illos* [haereticos] *posse causentur* [principes Christiani], *sciant omnes generalem fuisse in urbe Tolosana sententiam quod, si visitatio ista fuisset adhuc triennio retardata, vix inveniretur in ea qui nomen Christi amplius invocaret.* »

Mais leur bilan était aussi fautif qu'immodeste.

(1) VAISSÈTE, *op. cit.* III (1737). P. 51 : Raymond et Bernard se réfugièrent à Lavaur dans le domaine du vicomte Roger. » P. 542 : « Ils se réfugièrent à Lavaur, où ils se convertirent lorsque le cardinal Henri évêque d'Albano se fut rendu maître de ce château ; et ils prirent ensuite l'habit religieux à Toulouse. » P. 57 : « Raymond de Baimiac et Bernard Raymundi, ces deux chefs des hérétiques, qui après avoir été excommuniés à Toulouse en 1178 par le cardinal de S. Chrysogone s'étoient réfugiés dans ce château, y avoient établi le principal siège de l'hérésie. »

(2) COMBA, *Hist. d. V.* (1901), p. 39.

Nous avons un réviseur des comptes en Robert de Thorigny (autrement dit *Robertus de Monte)*, mort en 1186, qui a cependant le tort de croire à l'intervention personnelle, dans l'affaire, des rois Henri II et Louis VII : *Haeretici quos Agennenses vocant, et alii multi, convenerunt circa Tolosam, male sentientes de sacramento altaris et de coniugio et de aliis sacramentis. Ad quorum confutationem Petrus Legatus Rom. et multae aliae religiosae personae, cum praedictis regibus, convenerunt, et* PARUM *profecerunt*(1).

Vaissète, qui renvoie à ce passage, est encore plus sévère :

« La mission de l'an 1178, ne produisit pas tout l'effet que les évêques en attendoient ; et un auteur contemporain assûre qu'elle ne servit de *rien*. En effet, l'hérésie au lieu de s'affaiblir, y prit de nouvelles forces par la sévérité dont on usa envers ceux qui avoient eu le malheur de l'embrasser(2).

Ailleurs(3) il revient à la charge en ces termes : « Toutes les missions qu'on entreprit au XIII^e^ siècle pour la conversion des hérétiques qui s'étoient répandus en divers endroits de la province, n'eurent qu'un fruit passager. S. Bernard, qui le premier employa son zèle dans le Toulousain et l'Albigeois contre ces sectaires, les obligea à la vérité pour la plûpart en 1147, à renoncer à leurs erreurs, soit par la force de son éloquence, soit par les divers prodiges que Dieu opera par ses mains ; mais ils les reprirent bientôt après. La mission que le cardinal de S. Chrysogone fit en 1178. dans les mêmes païs, n'eut pas un succès plus heureux, malgré les soins qu'il se donna pour faire une recherche exacte de ceux qui s'étoient laissé séduire : les penitences sévères qu'il imposa à ceux qui furent convaincus, et la confiscation de leurs biens qui s'ensuivit, ne firent qu'irriter les esprits, et ne changerent rien à la disposition des cœurs(4).

***

Quoi qu'il en soit, les récompenses allaient affluer.

Le premier à recevoir des offres fut Henri de Clairvaux.

Sopitis, quam extinctis magis erroribus, qui Tolosanam Provinciam infestabant, Tolosates Pastore destituti, quem evangelicae veritatis Magistrum experti essent, vix ab ipsis avulsum, reducturi, in Episcopum sibi postularunt. Ut quo precipue agente convulsa haeresis, promovente compressa, tan-

(1) ROB DE MONT. *Chronicon*, ad ann. 1178.

(2) VAISSÈTE, *op. cit.*, III, p. 52.

(3) *Ibidem*, p. 127.

(4) Vaissète renvoie à TRIVET. *chr.* an. 1178 ; mais ce chroniqueur qui écrit après l'an 1307 se contente de copier Robert : *Haeretici quos Albigenses vocant, et alii multi, conveniunt circa Tolosam, male sentientes de sacramento altaris, de matrimonio et aliis sacramentis. Ad quorum confutationem Petrus Legatus Romanus, et multae aliae personae religiosae cum praedictis regibus, licet* PARUM *profecerint, convenerunt.*

dem praedicationem continuante, extirpata radicitus, aut omnino veniret, aut saltem pie, et prudenter speraretur[1].

En effet, l'évêque de Toulouse, Bertrand[2], étant décédé vers la fin de l'année 1178, on lui élut pour successeur l'abbé qui s'était donné tant de peine pour convertir les hérétiques.

Il est permis de supposer que la reconnaissance du comte de Toulouse doit être entrée pour quelque chose dans cette désignation.

Mais le zèle que l'abbé déployait contre les hérétiques, au point de se déclarer prêt à *propter illos mori*, tout en préférant, de fait, les faire mourir eux-mêmes, n'allait pas jusqu'à le décider à fixer sa résidence dans un diocèse dont les membres *(gentes indomitas) pactum fecere cum morte et manibus et verbis accersierunt illam.*

D'ailleurs, sans oser se l'avouer, il visait plus haut : le champ où il se sentait capable d'exercer une action bienfaisante était bien plus vaste, et la moisson n'y était pas moins mûre : c'était le monde, y compris le Toulousain et l'Albigeois. Aussi répondit-il à son élection par un refus des plus nets.

Voici quelques lignes de la lettre[3] par laquelle il prie le pape de le dispenser d'accepter l'évêché : *Verumtamen et propter illos mori pro vestra mihi erit iussione promptissimum, parato pro viribus meis ad omne quod contra haereses illius regionis iniungatur, dummodo ab ea, mihi quam somniant, pontificis electione parcatur...*

Inveniam, quaeso, misericordiam in oculis vestris, ne ab accessu concilii, huius timoris occasione, retarder ut possim vobis, tamquam vicario Christi Iesu et summo speculatori turris David, quaedam singulariter comperta suggerere, quae poterunt, Deo propitio, in universitatis commodum redundare.

Numquid tanti est, ad tribus solummodo Tolosanas et faeces Vasconiae

(1) MANRIQUE, *Cisterc. Annal.*, tom. III (1649), *ad an.* 1179, c. I.

(2) Qu'il s'agit de Bertrand, nous l'inférons de ce passage de Vaissète (III, p. 536) : « Catel *(mem.* p. 888)... témoigne avoir vérifié sur les actes qui sont conservés aux archives de l'archevêché de Toulouse, que Bertrand fut élû évêque de Toulouse en 1175, et qu'il étoit encore évêque de cette ville en 1176, 1177, et 1178... » Mais dom Vaissète *(ibid.)*, interprétant mal un passage de la lettre de Henri sur la prise de Lavaur, croit qu'il s'agit de Gaucelin : « Si la chronique de Geoffroy de Vigeois, auteur contemporain, n'est pas fautive, on ne peut... se dispenser d'admettre en 1178, un Gaucelin sur le siège épiscopal de Toulouse... Bertrand... sera... décédé au commencement de cette... année [*1178*] et Gaucelin lui aura succedé peu de temps après jusques vers le milieu de l'an 1179 que l'évêché étant vacant on l'offrit au même Henri... ». Ailleurs (p. 51) il avait écrit : « L'abbé de Clairvaux s'acquit une si grande estime par sa conduite et par ses vertus parmi les Toulousains, que le siège épiscopal de leur ville étant venu à vacquer vers la fin de cette année [*1178*], par la mort de Gosselin, il fut élû unanimement pour le remplir. Mais sa modestie le lui fit refuser. »

(3) Apud MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CCIV, col. 217-218. C'est d'elle que nous avons tiré le jugement que Henri exprime sur les Toulousains.

convertendas intendere, ut negligantur alia multa, quae potestis, si creditis, et debetis, usque ad extremum terrae, in satutem multarum gentium, providere?

Ipsa quoque Tolosana Ecclesia, si non ec aliunde consulitur, grave interim dispendium sustinebit, dum ego, si me cogitis, fugiam quoad potero, etsi non effugiam manus vestras.

Les conseils *singulariter comperta* que l'élu de Toulouse tenait tant à donner à Alexandre III se lisent, à l'état d'embryons, dans les deux lettres de lui que nous avons reproduites *in extenso:* il s'agissait surtout de faire consacrer définitivement, par un canon de concile œcuménique, le droit et le devoir du bras séculier de concourir de son mieux à l'extirpation de l'hérésie.

Cette initiative trouvera le terrain bien préparé : le dernier canon *(in cauda venenum)* du troisième concile de Latran empruntera même plus d'une expression au lexique de notre abbé.

***

Aux prières de l'abbé de Clairvaux s'ajoutèrent les supplications du fameux sermonnaire Pierre de la Celle, alors abbé de Saint-Rémi.

Extant Epistolae Venerabilis Abbatis Petri Cellensis ad Alexandrum Papam, atque item ad Albertum Cardinalem, et Cancellarium ex Cistercio assumptum,... queis pro Claraevallensibus exorat, ne carere cogantur tam Sancto Patre; pro Henrico, ne dilectis sibi filiis, ne tranquilla Clarae illius vallis quiete defraudetur.

Elegit autem ad hos prae aliis scribere: ad Alexandrum, ut communem omnium Patrem, cui incumbebat potestas; ad Albertum, ut ad fratrem eorum, pro quibus rogat, atque adeo affectuosius, intercessurum. Utramque redundantem lacte, et melle, quia nihil aliud continent, non pigebit ad litteram transcribere...

Obtinuit tandem Petrus pro Claravalle, cui servatus Henricus, ne Tolosanis praeesse compelleretur(1).

***

Hélas ! Le trop modeste imitateur de saint Bernard allait tomber de fièvre en chaud mal.

Vix, heu! id periculum evasit (nam non exiguum malum reputabat a Claravalle dividi), cum ecce Reverendissimi Guillelmi Cisterciensis Abbatis inopinata mors novum illi negotium facessit magis domesticum, atque eo difficilius expediendum.

Igitur tertio Idus Ianuarii... Venerabilis Guillelmus... viam universae carnis ingressus est...

Translato ad Superos Venerabili Guillelmo,... Henricus, Claraevallis Abbas, communibus suffragiis suffectus est, universo Cistercio praefecturus.

(1) MANRIQUE, *loco citato.*

Ita non solum cives alienigenae, et populus AEthiopum, id est, haeretica labe maculatus, Claraevalli invidebant Beatum virum, cuius doctrina ad purum excoquerentur : verum domestici etiam, Fratresque, quibus vix posset se ipsum denegare.

Sed vicit tamen cunctos Henrici charitas erga Claraevallenses nunquam ab ipso sponte deserendos.

Electus electioni suae dissensit, restitit, precibusque, atque lacrymis obtinuit, ne in Sede Cistercii sublimaretur(1).

Citons quelques mots de la lettre(2) par laquelle il s'excusait de devoir refuser cet excès d'honneur :

Angit... nos vehementer, nec dubium omnino quin angat, Cisterciensis electionis instantia, ne (dum a multis magnisque personis matris dignitati concurritur) in iacturam et dispendium filiae recurratur, instantibus utique fratribus domus ipsius, ut qui Tolosani turbinis fluctus integrarate nos enavigasse putavimus, in portus nostri finibus naufragemur.

***

Mais quand la malechance s'acharne aux trousses d'un pauvre hère, c'en est fait de lui : à la seconde séance du concile où notre humble abbé avait menacé de ne pas se rendre, le pape le proclamait évêque cardinal d'Albano.

***

Toute la chrétienté tenait les yeux braqués sur cette assemblée, qui dura du 5 au 19 mars 1179.

Jamais Rome n'avait hébergé tant de gens d'église.

Les évêques Réginald de Bath et Jean Belles-Mains de Poitiers y coudoyaient les archevêques Guérin de Bourges et Pons de Narbonne.

On eût dit que ces prélats et leurs suites y étaient venus parachever la mission qu'ils n'avaient qu'ébauchée à Toulouse et à Lavaur. Ils le firent bien voir, en effet.

***

A quelques pas du seuil de la basilique où allaient se débattre les questions qui devaient, *Deo propitio, in universitatis commodum redundare*, ils auraient pu reconnaître un petit groupe de pélerins sans feu ni lieu, pauvrement vêtus, marchant nu-pieds et deux à deux, à qui l'espoir d'obtenir justice avait fait braver les risques et les souffrances d'un voyage dont le point de départ était Lavaur.

Après les avoir accusés à tort d'un tas d'hérésies, dont ils s'étaient défendus, n'avait-on pas osé leur interdire de prêcher la saine doctrine chétienne, telle que la présentent les évangiles et les épîtres ?

(1) [illegible]

(2) [illegible] XXVIIe de celles qu'a publiées Migne

Heureusement que la Providence, venant à leur aide, permettait qu'à Rome (à Rome la sainte Cité !) un tribunal supérieur à celui qui les avait condamnés ouvrit ses portes aux faidits (1) de Toulouse !...

***

Ne nous étonnons pas de la naïveté de ces bonnes gens.

Plus d'un pélerin, avant et après eux, s'est rendu à Rome plein de la foi qui soulève les montagnes, et en est revenu abreuvé du dégoût qui engendre les révolutions.

Parmi les hommes d'église qui siégaient au concile, il en était un qui, selon toute apparence, aurait pu et dû leur ouvrir les yeux à temps pour leur épargner de devenir la risée d'un sanhédrin.

Walter Map (2), quisqu'il faut l'appeler par son nom, a écrit quelque part (3) et n'avait qu'à leur dire : « *Nomen* ROMA *ex avaritia suaeque diffinitionis formatur principiis : fit enim ex* R *et* O *et* M *et* A, *et diffinitio eius ipsa,* Radix Omnium Malorum Avaritia (4). »

« *Junior fui,* a-t-il écrit ailleurs (5), *etenim senui ; et non vidi paupèrem referre privilegium, nec semen eius contra ius commune singulariter impetrare, quia in quorum manibus iniquitates sunt, dextera eorum repleta est muneribus, èt quia*

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras. »

Chose étrange, ce fut lui, au contraire, qui contribua le plus, par son attitude, à les couvrir de ridicule.

***

Nos héros n'étaient pas des Homères, et n'apportaient guère, en fait de présents, si même leur intention était d'en faire, qu'un livre de peu de valeur, aux yeux des cardinaux, puisqu'il était écrit en vulgaire : leur Bible.

Librum domino Papae praesentaverunt lingua conscriptum gallica (6) *in*

(1) « On appela particulièrement faidits, au moyen âge, les Albigeois chassés de leur patrie par les croisés catholiques. On avait confisqué leurs biens, et il leur était défendu de rentrer dans leur pays natal. » LUDOVIC LALANNE, *Dictionnaire historique de la France*, p. 739.

(2) Si c'est bien lui qui a composé le traité *De nugis curialium.*

(3) *De nugis curialium*, p. 87.

(4) Cette saillie est suggérée par *I Timothée VI, 10.*

(5) *De nugis curialium*, p. 50.

(6) L'expression « *lingua... gallica* » est, de l'aveu de notre historien (COMBA, *Histoire des Vaudois*, 1901, p. 676) « presque aussi vague que laconique ». L'auteur qui l'a employée écrivait assez longtemps après 1179 pour pouvoir commettre quelque méprise. Peut-être n'avait-il pas examiné de ses propres yeux le livre en question et se contentait-il de déduire sa proposition du fait qu'il croyait que la vaudoisie était née à Lyon. Peut-être bien, aussi, incluait-il dans la *Gallia* les territoires de langue d'*oc ;* et alors son expression ne se heurterait pas contre notre manière de voir touchant l'origine de la première Bible vaudoise.

quo textus et glossa Psalterii plurimorumque legis utriusque librorum continebatur (1).

Ils n'impétraient non plus aucun *privilegium* singulier *contra ius commune.*

Le seul droit qu'ils espéraient se faire reconnaître c'était de prêcher l'évangile : c'était de remplir ce qui était pour eux un devoir sacré :

Hi multa petebant instantia praedicationis authoritatem sibi confirmari, quia periti sibi videbantur cum vix essent scioli (2).

Cette *instantia,* c'était la ténacité toulousaine en train de devenir l'opiniâtreté vaudoise. Aussi, bon gré mal gré, quoiqu'ils ne payassent pas de mine, fallut-il sinon les exaucer, du moins les entendre.

Il y eut d'abord des pourparlers *(tractatus)* entre la bure de la place et la pourpre de la basilique.

Ensuite la demande des faidits fut prise en considération, et tel canoniste (3) alla jusqu'à soutenir en contradictoire qu'il fallait l'accueillir : ce qui fit naître quelque *dubitatio.*

C'est alors que, pour trancher ce petit nœud gordien, intervint le futur du *De nugis curialium,* qui, jusque là, s'était sournoisement contenté de rire sous cape de la bénignité avec laquelle on tolérait les instances de ces mystiques va-nu-pieds.

Cédons-lui donc la parole.

***

Ego, multorum millium qui vocati fuerunt minimus deridebam eos, quod super eorum petitione tractatus fieret vel dubitatio.

Vocatusque a quodam magno pontifice cui etiam ille maximus Papa confessionum curam iniunxerat, conieci signum ad sagittam.

Multisque legis peritis et prudentibus ascitis, deducti sunt ad me duo Valdesii qui sua videbantur in secta praecipui, disputaturi mecum de fide, non amore veritatis inquirendae, sed ut, me convicto, clauderetur os meum quasi loquentis iniqua.

(Comment se refuser à reconnaître dans ces *duo Valdesii* Bernard Raymundi et Raymond de Baimiac ?)

Timidus, fateor, sedi, ne, peccatis exigentibus, in concilio mihi tanto, gratia negaretur sermonis.

Iussit me pontifex experiri adversus eos qui respondere parabam.

Primo igitur proposui levissima quae nemini licet ignorare.

— « Creditis in Deum Patrem ? »

(1) *De nugis curialium*, p. 64.

(2) *Ibidem.*

(3) S'agirait-il de ce mystérieux cardinal de Pouille que la tradition vaudoise affuble pour avocat à Pierre de Lavaur ? *Hic foret locus ;* mais nous avons de bonnes raisons pour ne pas insister.

Responderunt : « Credimus. »

— « Et in Filium ? »

Responderunt : « Credimus. »

Iteravi : « In matrem Christi ? »

Et illi item : « Credimus. »

Ed ab omnibus multiplici sunt clamore derisi (1).

Confusi recesserunt et merito ; quia a nullo regebantur et rectores appetebant fieri, Phaetontis instar, qui nec nomina novit equorum... (2)

***

L'arme du ridicule a des effets singuliers.

Ceux qu'elle blesse ne se remettent que malaisément. Mais ceux qui la manient avec succès puisent dans leurs victoires assez de vaniteuse satisfaction pour devenir indulgents envers leurs victimes.

La piètre mine que firent Bernard et Raymond les sauva peut-être de quelque mésaventure plus grave : leur cause était perdue, mais on les laissa repartir pour Lavaur sains et saufs.

En tout cas, le fat qui les avait bafoués leur rendit plus tard un témoignage qui vaut mieux qu'un panégyrique :

Hi certa nusquam habent domicilia, bini et bini circumeunt (3), *nudipedes, laneis induti, nihil habentes, omnia sibi communia, tamquam apostoli nudi nudum Christum sequentes.*

Humillimo nunc incipiunt modo, quia pedem inferre nequeunt ; quos si admiserimus, expellemur (4).

***

Ce qui précède est de l'histoire (5).

Voici maintenant une légende, d'origine et de saveur toute monastique, où le rôle joué par l'auteur du *De nugis curialium* est attribué à Alain de Lille.

Je ne sache pas qu'aucun historien des Vaudois en ait jamais dit mot : elle en sera d'autant plus amusante.

C'est Casimir Oudin (6) qui l'a mise à notre portée, la puisant dans l'ouvrage rarissime, d'un certain Matthieu Bonhomme (7).

---

(1) Les Vaudois, ne voyant pas le piège, avaient commis une impardonnable bévue. D'après la règle, ils auraient dû répondre qu'ils croyaient à la mère de Dieu, ou bien à la mère de Jésus, non pas à la mère du Christ. » COMBA (1901), p. 51.

(2) *De nugis curialium*, p. 64-65.

(3) *Ibidem.*

(4) Cf. ces expressions de la lettre *Audite coeli :* « *Non habent certos aditus, semitas ambulant circulares.* »

(5) Il ne faut pas se méprendre sur le sens de cette phrase de M. COMBA (1901, p. 52) : « L'intuition domine dans ce récit qui ne fut peut-être qu'un simple propos de table. »

(6) CASIMIRI OUDINI *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiae antiquis... cum multis Dissertationibus*, tomus II, Lipsiae MDCCXXII : *Dissertatio de unico Alano Ripatorii Abbate, Antissiodorensi Episcopo, et tandem Monaco Ordinis Cisterciensis, apud Cistercium anno MCCIII mortuo.*

(7) MATTHAEUS BONUSHOMO, *Commentarius in Parabolas Olani*, Lugduni, 1501.

Accedit, quod Romae quidam Haeretici advenerant, qui per sua argumenta falsasque syllogizationes, totam fidem Catholicam subvertebant.

Quapropter Papa mandavit omnes Praelatos, Abbates, Doctores et Clericos totius Christianitatis Romam venire, quatenus dictos haereticos confunderent.

Quod Abbas magister Alani audiens, Alano relicto in Abbatia, voluit Romam pergere.

Tum Alanus qui iam sensum recuperaverat, dixit magistro suo : « O Domine, me taedet hic starc, et diu est quod Abbatiam non exivi : quapropter hnmiliter deprecor ut vobiscum pergam Romam, et bene serviam vobis, optimeque pensabo de equis. »

Tunc Abbas pergens Romam, duxit secum Alanum.

Adveniente autem die disputationis, Abbas voluit intrare locum disputationis, cum quo Alanus voluit intrare.

Cui Abbas dixit : « Vade ad hospitium et pensa de equis, quia locum istum non posses intrare, propter custodes et clientes hic existentes qui non sinunt intrare nisi Praelatos et magnos Clericos, et posses verberari. »

Cui Alanus dixit : « Volo verberari ut intrem. »

Et supponens se clamidi seu cappae sui Magistri, intravit dictum locum, et ipse sedens ad pedes sui Magistri, audivit disputationem.

Haeretici vero proponentes quaestiones, Christianos superaverunt et vicerunt.

Quod videns Alanus, exivit latebras, dicens Magistro suo : « Iube, Domine, benedicere. »

Et Abbas stupefactus dixit Alano : « Sile, miser ! Quid vis facere ? »

Tunc Alanus iteravit dicens ut prius : « Iube, Domine, benedicere ! » usque ad tertiam vicem.

Quod videns Papa permisit eum arguere.

Et Alanus recitans quaestiones per dictos Haereticos motas, arguit et confudit illos.

Quod videns Haereticus dixit confusus : « Tu es Diabolus aut Alanus ! »

Cui Alanus respondit : « Non sum Diabolus sed Alanus. »

Tunc Abbas Magister suus voluit sibi suam dignitatem donare, quam Alanus suscipere noluit ; sed per Papam et Abbatem fuit sibi concessum ut duos Clericos haberet in dicta Abbatia, qui Clerici libros, quos ipse dictaret, sub se scriberent.

*
* *

Pendant que Bernard Raymundi et Raymond de Baimiac s'en revenaient bredouilles et penauds, le nouveau cardinal d'Albano obtenait enfin de faire approuver par le concile, sous forme de canon intangible, le principe (qu'il caressait depuis si longtemps) de la nécessité que les

autorités temporelles travaillassent de concert avec l'Église à convertir les hérétiques.

Ce canon fut promulgué à la fin de la dernière séance, le 19 mars 1179. C'est le vingt-septième et dernier des Actes de ce fameux synode. La place qu'il occupe dans l'ordre des travaux sert peut-être à expliquer pourquoi il a pu passer, malgré l'esprit antichétien qui l'anime.

En voici la teneur :

Sicut ait beatus Leo (1), *licet ecclesiastica disiplina, sacerdotali contenta iudicio, cruentas effugiat ultiones : catholicorum tamen principum constitutionibus adiuvatur, ut saepe quaerant homines salutare remedium, dum corporale metuerint super se supplicium evenire* (2).

Ea propter, quia in Vasconia (3), *Albigesio* (4), *et partibus Tolosanis* (5), *et aliis locis, ita haereticorum, quos alii Catharos, alii Publicanos, alii Patarenos, et alii aliis nominibus* (6) *vocant, invaluit damnanda perversitas, ut iam non in occulto, sicut alibi, nequitiam suam exerceant, sed errorem suum publice manifestent* (7) *et ad consensum suum simplices attrahant et infirmos, eos et defensores et receptatores eorum anathemati decernimus subiacere, et sub anathemate prohibemus ne quis eos in domo vel in terra sua tenere vel fovere, aut negotiationem cum eis exercere, praesumat* (8).

Si autem in hoc peccato decesserit, neque sub privilegiorum nostrorum quibuscumque indultorum obtentu obtentu, neque sub alia quacumque occasione, oblatio pro eo fiat, aut inter Christianos accipiat sepulturam.

***

Après cela, pourra-t-on encore nier ou mettre en doute que les Vaudois aient été formellement condamnés par le troisième concile de Latran ?(9)

Non, à moins que l'on continue à prendre pour de la monnaie courante les commérages recueillis par la *Chronique de Laon*.

(1) LEONIS *epistula 15, al. 93, ad Turib.*

(2) Cf. ces expressions de la lettre *Inter caetera mala ..*: « *Quia necesse est, ut iuxta Evangelii verbum, sint gladii duo, hoc dignum credimus et honorificum vobis, ut zelum* SAECULARIUM PRINCIPUM *vestra quoque aemulatio comitetur ..* » De la lettre *Audite coeli :* « *Ecce amodo satis apparet quam grande et evidens ostium patet* PRINCIPIBUS CHRISTIANIS, *ut Christi ulciscantur iniurias...* »

(3) Cf. p. 11: « *ad .. faeces* VASCONIAE *convertendas intendere.* »

(4) Cf. *Audite coeli...*: « ALBIENSEM *dioecesim... illam perditissimam regionem, quae, velut totius sentina malitiae totam in se colluvionem haeresis illuc defluentis excepit...* »

(5) Cf. *ibidem:* « TOLOSAM, *quae, sicut erat civitas maximae multitudinis, ita etiam dicebatur mater haeresis et caput erroris.* »

(6) Par exemple : *Arrianos*.

(7) Cf. *Inter caetera mala...*: « *Haeretici* IN PUBLICO *disputant contra fidem.* »

(8) Cette défense et cette menace visaient en pleine poitrine le vicomte de Béziers, en attendant de frapper dans le dos le successeur du comte de Toulouse.

(9) Ainsi que le fait M. COMBA (1901), p. 52, n. 3.

Mais alors on se trouvera quand même dans la drôle de nécessité de se poser cette question irrésoluble : « Pourquoi donc le concile condamna-t-il les disciples de celui que le pape approuvait ? »

La vérité est dans ces paroles d'un théologien qui, dit-on, pris part au concile, ou d'un sien interpolateur :

In concilio etiam Lateranensi in eos sententia excommunicationis lata est : unde eis etiam non communicandum est, cum sententia apostolica ab Ecclesia praecisi sunt (1).

Et l'auteur du *De diversis materiis praedicabilibus* n'est pas moins véritier en cela :

Post expulsi ab illa terra, ad concilium quod fuit Romae ante Lateranense (2) *vocati et pertinaces, fuerunt schismatici iudicati.*

(A suivre). ÉMILE TRON.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES DE L'AUTEUR

1° Peut-être est-il préférable de considérer l'H de *Henri* comme muette élidant par suite quelque *e* final.

2° Là où je dis que *Jean Belles-Mains* était anglais, ajouter en note :

Cf. J. Bardoux. *De Walterio Mappio* Columbariis 1900. p. 68.

3° Apposer au mot *Agennenses* la note : Des hérétiques agénois avaient été signalés par Raoul Ardent dès la fin du XI[e] siècle.

4° Dans la note où je renvoie à l'ouvrage de Jacob Echard : *Sancti Thomae Summa suo auctori vindicata,* ajouter : Paris 1708.

(1) Alani de Insulis *De fide catholica* lib. II *(contra Waldenses)*, cap. II.

(2) C'est-à-dire : en 1179, avant le quatrième concile de Latran, qui eut lieu en 1215.

NOTES NÉCROLOGIQUES

Notre Société a eu la douleur de perdre, pendant l'année sociale qui vient de finir, deux de ses membres: Mr **DANIEL GAY**, senior, pasteur, et Mr **JEAN BALMA**, professeur.

Mr **Daniel Gay**, né à Saint-Jean en 1833, a occupé successivement, après sa consécration au Saint-Ministère Evangélique, les postes de *Aoste*, *Courmayeur*, *Livourne*, *Praly* (il y fut 21 ans) et pendant quelque temps il fut aussi professeur de la défunte (hélas!) Ecole Normale de *Torre Pellice*. C'était un érudit, très fort en mathématique, d'une éloquence modérée, mais surtout il était à l'image du Maître: « doux et humble de cœur ».

Sa veuve, Mme **G. Gay D'Agostino**, a bien voulu donner a notre Société quelques volumes de sa bibliothèque.

Mr le Prof. **Jean Balma** du Perrier (Val de Saint-Martin) est mort bien jeune. Il avait à peine 28 ans et a laissé dans la plus poignante affliction son père, sa sœur et sa jeune femme, fille du distingué Dr et Prof. van **Aalst** de la Haye où il dirige le Gymnase.

Mr J. Balma fut membre de notre Société dès 1904 lorsqu'il publia dans notre *Bulletin* des extraits de sa thèse. Il collabora en outre au même *Bulletin* de 1906 en y publiant les poëmes Vaudois, du célèbre manuscrit de Dublin et en les faisant précéder d'une introduction intelligente et fournie.

Nous exprimons à toutes les personnes que ces deuils ont frappées notre profonde sympathie et nos sincères regrets.

P. L.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES

(Suite v. Bulletins 1, 2, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 19, 21, 23 et 24)

a) Dons.

Tradigo E. Le Alpi e le guerre di religione in Italia. Art. du journal : L'Italia milit. e marina, 1908, N^os^ 4 et 6 [la Réd.]

Foi et Vie. Revue de quinzaine. 16 Avr. 1907 à 16 Janvier 1908 [M. B. Gardiol].

Geymonat Paolo. In memoriam. Firenze, Claud. 1907, 16 p. 8°.

Meille Luigi. Su un nuovo metodo di diagnosi della tuberculosi. Torino, Streglio 1907, 7 p. 8°.

Guide des Vallées Vaudoises publ. par la Soc. Vaud. d'Util. Publ., 2^e^ éd. corrigée et augm. 70 grav., 2 panor., 1 esquisse topog., La Tour, Albarin & Coïsson éditeurs, 1907, 350 p. 16° [La Soc. V. d'U. P.]

Arnaud E. Supplément aux Synodes du Désert, de E. Hugues, renfermant 21 Synodes ou colloques inédits du Désert de Dauphiné. Paris, Fischb. 1892, 60 p. 4° [M^lle^ Hélène Arnaud, fille de feu l'A.]

Bollea L. C. Le idee religiose e morali di Carlo Emanuele I Duca di Savoia. Estr. dalla Rivista d'Italia, Roma 1908, 40 p. 8° [l'A.] — Appréciation éclairée de sa manière d'agir envers les Vaudois.

Frescura B. La mostra degl'Italiani all'estero all'Esposiz. di Milano 1906, formando il N° 18 del Bollett. d. Emigraz. del Minist. d. Affari Esteri. Roma, Bertero 1908, 456 p. 8° [l'A.] – Publie, avec une sympathie évidente dont il faut être reconnaissants à M. F., un long résumé des opuscules de MM. Tourn et Weitzecker sur les Vaudois en Amérique et en Afrique.

Res Casalensium tristes 1563-69, cronachetta coeva, 8 pag. estr. dal Boll. stor. subalp. [Soc. stor. subalp.]

Le carte d. archivio capitolare d'Asti. 364 p., Piner., Chiantore 1907. Bibliot. Stor. Subalp., Vol. 37 [Id. Id.]

G. Barelli. Il libro d. statuti di Ormea, 226 p. B. S. S., vol. 37.2 [Id. Id.]

F. Alessio. I primordi del cristianesimo in Piemonte. Parte II B. S. S. 32.2. [Id. Id.] Fra le numerose opere che cita, non mostra di conoscere quelle di E. Comba.

F. Gabotto. I municipî romani d. Italia Occidentale a. morte di Teodosio. B. S. S. 32.3 [Id. Id.]

F. Gabotto e *U. Fisso*. Le carte d. archivio capitolare di Casale fino al 1313, vol. I. B. S. S. 40 [Id. Id.]

E. Durando. Cartario d. Monastero di Grazzano, Crea, Vezzolano e Pontestura. B. S. S. 42.1 [Id. Id.]

Bollettino Storico Piacentino. Anno 2 fasc. 4. Luglio-Agosto 1907.

De M.me G. Gay-d'Agostino

en souvenir de M.r Daniel Gay, pasteur émérite :

Rochas d'Aiglun. Les Vallées Vaudoises. Paris 1881.

Dionisotti Carlo. Le famiglie celebri medioevali d. Italia Superiore. Torino, Roux.

Castelli Michelangelo. Il Conte di Cavour. Torino, Roux.

Bianchi Nicomède. La politique du comte de Cavour de 1825 à 1861. Lettres inédites. Torino, Roux 1885.

Ribetti G. La messa in ital. ed in latino spiegata a q. che l'hanno sentita o detta mille volte senza capirla. Firenze, Claud. 1867.

Agli On. Sigg. Rappresent. a. pross. XXI Congr. Ass. Gener. d. Chiesa Evangelica d'Italia. Milano, Balzaretti 1895. 64 p.

Chiesa Evang. Ital. Comit. di Evangelizz. Memorandum 8/3 — 1 6 1895.

Tillier (I. B. De). Historique d. Vallée d'Aoste. Aoste, Mensio 1884.

Meynier Enr. Il cristianes. attraverso i secoli. Roma, Gould 1906.

Pédézert J. Cinquante ans de souvenirs religieux et ecclésiast. 1830-1880. Paris, Fischb. 1896. 530 p. 8°.

Lemoyne G. Batt., dirett. del Collegio di Lanzo. L'evangelista di Wittemberga e la riforma prot. in Germ. Torino, Sales. 1874; 696 p. 32°.

Merle d'Aubigné J. H. Hist. d. réformat. d'Angleterre. Paris, Ducloux 1853. 700 p. 8°.

Ranke L. History of the Popes in 16th et 17th centuries N. York, Colyer 1845. 520 p. 8°.

Revel Alb. La mente di Michelangelo. Firenze, Claud. 1875. 23 p. 8°.

Poème épiq. en 7 chants par Paul Sakis curé de Praly. Turin, Fory 1850. 60 p. 8° incomplet.

Meille E. Sermone su Fil. 2, 5 predic. a. apert. del Sinodo 1887. Torre, Alpina, 18 p. 8°.

Cardon Fil., La giustificaz. d. riforma. Piner., Chiant. 1870, 16 p. 8°.

Appia H. Le but, la méthode du ministère. Sermon de consécrat. Torre, Alpine 1902, 16 p. 8°.

Paroisse de Turin. Rapport.

Calvino P. Risp. a Mgr Molo vescovo a Lugano. 1894. 40 p. 8°.

(Malan H.) Le collège vaudois d. Tour. La T., Alpina 1887, 26 p. 16°.

Waldez P. Vita valdese. Pinerolo, Chiantore 1895. 16 p. 16°.
Cereghino St. La beata vergine. Foglio polemico. Fanale 16/8.
Bicentenario. Festa commemor. U. C., Torino 18/2 1889 discorso 40 p. 8°.
C. A. Tron. Discorso d'addio. Torino, 7/11 1889. 10 p. 8°.
Longo P. À l'Union Chr. de S. Marg., Poésies. 8 p. 8°, 1898.
Meille W. Sermon d'ouvert. du synode 4/9 1893. 16 p. 8°.
Geymonat P. Discorso pel sinodo vald. 1898, 16 p. 8°.
Rapport sur les Vaudois de Marseille. 19 p. 8°.
Meynier E. Il ritorno d. prot. a. chiesa di Roma. Genova 1895. 8 p, 8°.
Rapport s. paroisse de S. Germ. 1894-95.
» » » » Turin 1865-66, 1879, 1881-83, 1886, 87, 1900.
Relaz. d. chiesa vald. ital. di Torino 1886-89.
Ostervald. Catéchisme, en franç. et piémontais, Londra, M' Dowall 1839. 240 p. 16°.
Ségur Mgr de. Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui. 11e éd. Paris, Pélagaud 1861, 240 p. 16°.
Grellet Stephen. Memoirs. 2e éd. 2 vol. London, Bennet 1861.
(Muston Alexis). Les Vaudois de 1685 à 1694. Poème. Les premiers chants. Paris, Poulin 1855. 196 p. 8°.
Paleario Aonio. Benefizio d. morte di Cristo. Londra, Tarn. 84 p. (sull'ediz. di Firenze).
Le même. Court résumé. Vevey 1950, 20 p. 16°.
Gaberel J. Hist. d. église de Genève d. Réform. à 1815. 2 t. Genève, Cherbuliez 1855.
Meille E. Note sull'epist. ai Filippesi. Fir., Claud. 1881, 112 p. 8°.
Bost A. Mémoires pouvant servir a. hist. du réveil religieux des égl. protest. d. Suisse et d. France. 3 tomes. Paris, Meyuneis 1854-55.
Bonnet Jules. Calvin au Val d'Aoste. Paris, Grassart 1861, 40 p. 8°.
Regolamento 1816, 1838 p. la fanteria. 2 vol.
Bossuet. Hist. des variations, et corresp. avec Leibniz. Paris, Charpentier 1846 1r vol. 1845 3e vol.
Revel A. Il Nuovo Testam. Traduz. Firenze, Arte d. stampa 1881.
Bonnet Jules. Olympia Morata. 4e éd. Paris, Grassart 1864.
Bungener L. F. Hist. du concile de Trente. Paris, Cherbuliez 1847. t. 2.
Luc et Jean en franç. et piémontais. Londres, Moyes 1838.
Jones William. The history of the Christian Church, including an interest. account of the Waldenses et Albigenses. N. Y., Gray 1824, vol. 1.
Perrot Maxim. Calvin, ses élèves et les j. chétiens d'aujourd'hui. Discours. Genève, Pfeffer 1858.
Longo P. L'evangelista, romz. di A. Daudet. Conferz. Roma, Gould 1883.
Ribetti Gius. Le ultime lamentazioni di Leone XIII. Roma 1881, 38 p. 16°.

Ribetti Giov. Tre lettere a. ammir. Fishbourne presid. d. Soc. Bibl. Ital. Roma, Coltellini 1874.

Mission work in Savoy. 8 p. 16°.

Charvaz A. Le guide du cathécum. vaudois. 2 t. Paris 1840.

Favez L. Joseph Smith et les Mormons. Lausanne 1854, 84 p. 16°.

Brez. Hist. des Vaudois. 2 parties en 1.

Baird Robert. Religion in America. N. Y., Harper 1844, 350 p. 8°.

Merle d'Aubigné J. H. Trois siècles de luttes en Ecosse. Genève, Beraud 1850, 368 p. 8°.

Emigration à Rép. Argentine. Colonie Alexandra. Londres, 1872.

Malan J. J. Méthode phonét. de lecture. Pignerol, Chiantore 1876.

Tron C. Alb. La relig. cristiana, o piccola guida p. chi desid. conosc. la verità. Torino, Robiola 1887, 56 p. 16°.

Bert César Auguste. Le nom vaudois et l'Egl. ital. Vers, 1886.

» » » Le vaudois et l'Egl. ital. » »

Curt-Comte Eug. Plaidoyer. L'Evang. et le Statut, ou ma condamnat. à Chambéry. Publ. p. Hudry-Menos. Chambéry, Bachet, 1853, 46 p. 32°.

De Vita Mardoch. Una picc. pietra a. arduo edif. d. compilaz. di un catech. Lucca, Benedini 1876. 60 p. 16°. — *Id. Id.* Del culto quotid. Lucca, Benedini 1876. 8 p. 8°.

Confession de foy des Pays Bas. 1561. Fac simile publ. Fick 1855. In 32° sans paginat.

I riformatori italiani nel secolo XVI. Firenze, Claud. 1870.

Bernard A. Le piétisme à Berne à la fin du 17e siècle. Berne Wyss 1867.

Burton miss. Un hiver à Florence parmi les soldats italiens. Lausanne, Bridel 1865, 24 p. 16°.

Capellano Abele. I marchesi di Susa e il Piemonte nel secolo XI. Tor., Falletti 1877, 128 p. 8°.

Bonnet Stefano. Risp. ai preti di Perugia. Fir., Claud. 1864, 16 p. 16°.

Geymonat Paul. Essai sur l'Apocalypse. Fir., Torelli 1861. 192 p. 32°.

Stanganini Donato. Convers. di P. Pio da Castiglion Fiorent. Roma, Tip. pop. 1896. 46 p. 16°.

Appia Paul. La vie chrét., sermon prêché en 1826 à Paris, à l'occas. d'1 collecte en fav. d. hôpital d. Tour. Paris, Fischb. 1882. 38 p. 16°.

Desanctis L. L'eredità certa. Pensieri I Pi 1/3-5. 16 p. 8°.

Rorengo M. Aur. Memorie hist. d. introdutt. d. heresie. Tor., Torino 1649.

Mosheim. Ecclesiastical history, transl. from the orig. lat. by J. Murdock. London, Tyl. 1859. 900 p. 8°.

Bost J. A. Dictionn. d'hist. ecclésiastiq. Genève, Beroud 1884, 1006 p. 8°.

Gaberel. Hist. d. Eglise de Genève. Genève, Jullien 1858, 1 vol. 8°.

Maranda. Tableau du Piémont. Turin, 1802.

Revel D. Risposta a. errori del protestantes. del P. Franco. Torre, Alpina 1887, 30 p. 16°.

Peyrot G. P. Breve storia di 1 sfida lanciata contro gli evangel. dal R. Parr. di Traversella, 1887. Foglio.

Regolam. di polizia urb. e rur. del comune di S. Giovanni. Pinerolo, 1858, 16 p. 8°.

Albini J. M. Mémoire histor. sur Philib. Alb. Bally évêq. d'Aoste et comte de Cogne au 17e s. Turin, Franco 1805, 174 p. 8°.

Orsières J. M. Historique du pays d'Aoste. Aoste, Lybon 1839, 174 p. 8°.

Appia H. Un siècle de missions. Genève, Labarthe. 64 p. 16°.

Armand-Hugon J. D. Du catéchuménat. Rapport prés. au synode 1878. Pignerol, Chiantore 44 p. 8°.

Gallois L. L'histoire d. Inquisition. Paris, Lécrivain, 66 p. 4°.

2 plans MS. de la Colonia Valdense.

L'alarme des Lusernois ds la vallée d'Aoste 1688-89. Feuilleton du Valdôtain Nos 13-16, 1889.

FEUILLES.

Lettre lithog. de M.me Jane Gilly, rép. à lettre condol. pr + Gilly 19 11 1855.

Decr. del Magistr. d'Appello di Tor. contro l'arciv. Fransoni. Estr. dalla Gazz. del Pop. 1850.

2 Poesie di G. Niccolini. 17/2 1854.

Poésies p. *Et. Lantaret,* Colporteur : La Prière, 1867 Pignerol.

Les adieux d'1 chr. partant pr la patrie céleste » »
Lon chë dev fa lou ver Christian » »
Mia calignaira » »
Photog. d. auteur.

MS.

Chansonnier vaudois conten.: La chanson de Michelin et La chanson de Roussel.

La parabole du semeur dans le patois de Pral.

Récits et chants publiés pr les fêtes du 15 Août.

Actes du Synode de S. Jean 1839 ; S. Germ. 1844 ; Tour 1848 ; Pomaret 1851, I. T. 1854.

La Discipl. adoptée p. le Synode de 1839.

Programme des études du Pensionnat 3/1 1861.

Délibérat. pr le concours des communes à l'érect. du collège et pr les bourses Gilly.

Règlem. des hôpitaux vaud., synode 1857.

Liasse d'actes sur le procès pr l'héritage de Daniel Papon des Granges de Pragela 1666-1715.

Poésie : Epître à Mr A. Muston fugitif ds Vallées de Piém. après 1 mandat d'arrestat. contre lui.
Un cahier de MS. du modér. Rod. Peyran.
Docum. sur la campagne de 1695 en Pragela.
Cessione p. la Chiesa d. Torre dalli her. Misser Pi. Rostagno 1675.
Repport anon. et sans date d'1 médecin de Fenestr. sur une blessure.
Dote Marg. Griglio mo. Peirot, Prali 28/11 1833.
Plusieurs cartes des Vallées des Alpes.

b) Echanges.

Ouvrages remis à l'archiviste jusqu'en Août 1908.

Bollett. storico-bibliograf. subalpino, anno XII, N^{i} 3-4; XIII, 1-2. Torino 1907-1908. — Contient entre autres: *G. Balma.* L'Enfer du Dante et celui d'un poète vaudois. — *G. Chialvo.* Una sentenza per eresia e magia, 1567.

Atti del 9° Congresso Storico Subalpino, ten. a Torino, 1906, estr. dal Bollett.

Società ligure di Storia Patria, *Atti.* Vol. XXXV (2 parti), XXXVI, Genova 1906.

R. Deputaz. di Storia Patria p. la Romagna, *Atti e Memorie.* XXVI, 1-3. Bologna 1908.

R. Deputaz. di Storia Patria p. le Marche, *Atti e Memorie.* Nuova serie IV, 3-4. Ancona 1907.

R. Deputaz. di Storia Patria p. l'Umbria, *Bollettino.* Vol. XIII, fasc. 1, 2-3. Perugia 1907-8.

R. Società Romana di Storia Patria, *Archivio.* 1907. Volume XXX, 3-4. Roma.

Istituto Storico Italiano, *Bullettino* N° 29. Roma 1908.

Società Siciliana p. la Storia Patria, *Archivio.* Anno XXXII, 3-4. Palermo 1908.

Id. Id. Commemoraz. del v. Pres. B^{ne} Raffaele Starrabba, 12 Maggio 1907.

Rassegna Numismatica. Publicaz. bimestrale red. da Furio Lenzi : Anni I a V, 1904-1908. Oltre a N^{i} estratti.

Lenzi Furio. *Un sonetto inedito dedicato a Vittorio Amedeo di Savoia p. la spedizione del 1686 contro i Valdesi* Firenze 1907, 3 p. 8°.

Id. Id. I porti d. maremma toscana. Roma 1905, 13 p. 4°.

Id. Id. Statuto del monte d. annona in Orbetello. Roma 1906, 28 p. 8°.

Id. Id. Introduz. del Cristianesimo n. Illiria. Firenze, Claudiana 1908, 10 p. 8°.

Mennonitische Blaetter. Berlin-Münster 1907-1908, mensuel.

Deutschen Huguenotten Vereins *Geshichtsblaetter*, 13e dizaine : N° 7 Les réfugiés d'Orange en Suisse 1703-1704. Magdeburg 1908.

Société Neuchâteloise de géographie, *Bulletin* Tome XVII 1906 contenant surtout une étude approfondie du regretté missionnaire Ed. Perregaux : *Chez les Achanti.*

Société d'histoire et d'archéologie de Genève, *Bulletin* t. III 1, 1907.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, *Mémoires et Documents*, t. XLIV, fasc. 3, 4 ; XLV, 1. Chambéry 1906-07.

Société d'études des Hautes Alpes. *Bulletin* 1906, 4e trim.; 1907, 1r, 2e, 3e, 4e trim. Gap.

Annales des Alpes 1907-08. Revue bimensuelle rédigée par P. Guillaume, Gap.

Le Protestant, Journal hebdomadaire, Paris.

Société d'hist. du protestantisme français, *Bulletin* bimensuel 1907-1908. Dans la livr. mars-avr. 1908 p. 112 art. de Th. Rivier sur l'Eglise française de Saint-Gall où il est parlé, entre autres, des réfugiés piémontais de 1685 à 1700.

Revue Chrétienne, recueil mensuel, Paris 1908.

Huguenot Society of London. *Publications.* Vol. X Index. Returns of aliens dwelling in London, ed. by Kirk. 1908, 400 p.

c) Achats.

Recueil généalogique suisse. Genève, t. 2e, Jullien 1907, 454 p. 8°.

Guyot H. D., Groningue, lieu de refuge. 2 parties. Gron., Wolters 1891, 76 p. 8°.

Catalogus professorum academ. Alsatie. — *Thèses de théol. des Acad. protest.* 16e - 19e S. Nancy 1891.

Mémoires du Prince Eugène de Savoie, écrits par lui-même. Paris, Duprat 1810, 190 p. 8°.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

pour l'année 1907-1908

Chev. P. LONGO, pasteur . . - *Président*
D.r D. JAHIER, professeur . . - *Vice-Président*
» J. JALLA, » . . - *Archiviste*
M.r B. LÉGER, pasteur . . - *Secrétaire*
Chev. D.r J. MAGGIORE, professeur - *Caissier.*

La salle des séances de la **Société d'Histoire Vaudoise** est dans la grande salle de la *Maison Vaudoise.*

Les Auteurs des Articles insérés dans ce Bulletin sont seuls responsables de leurs opinions.

TABLE DES MATIÈRES

du Bulletin 25me

T. GAY . - **Les Origines de la Colonie Vaudoise de l'Uruguay** — Notes historiques, écrites il y a 50 ans, par Jean François Gay, pasteur à Villar Pellice *pages* 3-18

J. JALLA - **Documents** — Synodes Vaudois de la Réformation à l'Exil (suite 1621-1647) . . . . . » 19-37

S. FOÀ . - **Un nuovo documento** sulla spedizione contro i Valdesi delle Valli di Pinerolo nel 1624 . . » 38-40

A. PASCAL - **Un episodio ignoto** nella vita di Girolamo Miolo » 41-56

E. TRON - **Les Hérétiques Vallenses**, 1178-1180 *(suite)* » 57-74

P. LONGO - **Notes nécrologiques** . . . . . » 75

Bibliothèque et Archives : *a)* Dons ; *b)* Echanges ; *c)* Achats » 76-82

Bureau de la Société . . . . . » 83